

1885

— PREMIÈRE ANNÉE —

1885

ALMANACH
POUR TOUS

1885

Contenant des renseignements religieux, civils, agricoles,
commerciaux, industriels et scientifiques,
dont on a besoin tous les jours.

— o o o —
SAINT-HYACINTHE
RAYMOND & FRÈRE
MAGASIN GÉNÉRAL

Le "Courrier" de St.-Hyacinthe

FONDÉ EN 1853

Publié à deux Editions

Ce Journal, un des plus anciens de la province de Québec, est le plus répandu de tous les journaux publiés à la campagne.

CIRCULATION CONSIDÉRABLE

Le **COURRIER** offre de grands avantages aux annonceurs.

L'édition Hebdomadaire renferme huit pages de matière à lire chaque semaine, soit 416 pages par année.

Romans émouvants et choisis.

ABONNEMENT :

Edition Semi-Quotidienne	- - -	\$3.00 par année
" Hebdomadaire	- - -	1.00 "

IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES

 FAITES AVEC GOUT ET PROMPTITUDE. 

Attention spéciale donnée aux ordres envoyés par malle ou télégraphe.

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

Éditeur-Propriétaire

59 RUE DES CASCADES, ST. HYACINTHE, P. Q.

ENREGISTRÉ suivant la loi, à Ottawa, au bureau du ministre de l'agriculture, en mil huit cent quatre-vingt-quatre, par L. A. CHOQUET & FRÈRE, ès-qualité.

1885

— PREMIÈRE ANNÉE —

1885

ALMANACH
POUR TOUS

1885

Contenant des renseignements religieux, civils, agricoles,
commerciaux, industriels et scientifiques,
dont on a besoin tous les jours.



SAINT-HYACINTHE
L. A. CHOQUET & FRÈRE

Libraires-Editeurs-Importateurs

140, coin des rues Cascades et Mondor, 140

AVERTISSEMENT

Nous désirons porter à la connaissance de nos lecteurs que cette première année de l'*Almanach pour tous*, ayant été préparée bien à la hâte, n'est qu'un faible projet de ce que nous voulons en faire plus tard, dès l'année prochaine même. Dans notre idée, par la somme et l'importance des renseignements qu'il contiendra et par l'exactitude de ses données, puisées aux meilleures sources, l'*Almanach pour tous* deviendra l'almanach par excellence de cette province. Tout le monde y trouvera des renseignements utiles en abondance.

Nous osons compter que cette année même cet almanach ne sera pas trouvé inférieur aux autres publications de ce genre. Si l'on remarque que nous avons négligé ou abrégé certains détails donnés ailleurs, au long, qu'il soit bien entendu que cela a été fait avec intention ; dans le choix des matières nous trions ce qui est *le plus utile au plus grand nombre* ; c'est là une règle que nous avons adoptée et dont nous ne nous départirons pas.

Dans ces circonstances, nous serons l'obligé de ceux qui nous feront des observations ou des suggestions sur quelque sujet que ce soit en rapport avec l'*Almanach pour tous*. Adresser à boîte 137, bureau de Poste, *Saint-Hyacinthe*.

Pour l'an prochain, ne manquez pas de demander à votre marchand où à votre libraire l'*Almanach pour tous*. C'est une publication régulière que nous commençons ; dans dix ans et dans vingt ans elle vivra encore.

Que l'année 1885 vous soit heureuse à tous.

LE PROPRIÉTAIRE DE L'ALMANACH POUR TOUS.
Saint-Hyacinthe, septembre 1884.

ANNEE 1885

ANNÉE 6848 de la création du monde (Bénédictins).

- 1885 du calendrier grégorien et de la naissance de N. S. Jésus-Christ.
- 393 de la découverte de l'Amérique.
- 351 de la découverte du Canada.
- 172 du traité de Paris, cession du Canada à l'Angleterre.
- 109 de l'Indépendance des Etats-Unis.
- 49 de l'avènement de la Reine Victoria (20 juin).
- 18 de la Confédération (1er juillet).
- 8 du Pontificat de Léon XIII (20 février).

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.....	5
Epacte	XIV
Cycle solaire.....	18
Indiction romaine.....	13
Lettre dominicale.....	D

Quatre-Temps.

Février.....	25, 27 et 28
Mai	27, 29 et 30
Septembre	16, 18 et 19
Décembre.....	16, 18 et 19

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 1er février.
Cendres, 18 février.
Pâques, 5 avril.
Rogations, 11, 12 et 13 mai.
Ascension, 14 mai.

Pencôte, 24 mai.
Trinité, 31 mai.
Fête-Dieu, 4 juin.
1er Dimanche de l'Avent, 29 novembre.

Fêtes d'obligation.

Tous les dimanches de l'année.
Circumcision, 1er janvier.
Epiphanie, 6 janvier.
L'Annonciation, 25 mars.
Ascension, 14 mai.

Fête-Dieu, 4 juin.
St-Pierre et St-Paul, 29 juin.
Toussaint (dimanche) 1er nov.
Immaculée Conception, 8 déc.
Noël, 25 décembre.

Jours de jeûne.

Les Quatre-Temps (v. plus haut).
Le Carême (exc. les dimanches).
Les Avents (mercredis et vendredis).
Veille de la Pentecôte, (23 mai).

Veille de la St-Pierre, (28 ju n).
Veille de l'Assomption, (15 août).
Veille de la Toussaint, (31 oct.).
Veille de Noël (24 décembre.)

Jours d'abstinence.

Le dimanche des Rameaux ; tous les jours de jeûne de l'année, excepté les lundis, mardis et jeudis qui suivent les cinq premiers dimanches du carême ; tous les vendredis de l'année, excepté le vendredi 25 décembre, fête de Noël.

Célébration des mariages.

On peut célébrer les mariages toute l'année, à l'exception du temps compris entre le premier dimanche de l'Avent (29 novembre) et l'Épiphanie (Fête des Rois, 6 janvier), et aussi à l'exception du temps des Pâques, c'est-à-dire du temps compris entre le mercredi des Cendres et le dimanche de Quasimodo (celui qui suit Pâques).

Fêtes légales.

Tous les dimanches de l'année.
 La Circoncision, 1er janvier.
 L'Épiphanie le 6 janvier.
 Le mercredi des Cendres, 18 fév.
 L'Annonciation, 25 mars.
 Le Vendredi Saint, 3 avril.
 Le lundi de Pâques, 6 avril.
 L'Ascension, 14 mai.
 La Fête-Dieu, 4 juin.
 La St-Pierre et St-Paul, 29 juin.
 La Toussaint, 1er novembre.
 L'Immaculée Conception, 8 déc.
 Le jour de Noël, 25 décembre.
 La fête de la Confédération, 1er juillet (et le 2 juillet si le 1er est un dimanche).

Tout autre jour fixé par proclamation royale ou du gouverneur comme jour de pénitence ou d'actions de grâces (*general fast or thanksgiving*). L'anniversaire de la naissance du Souverain (fête de la Reine, 24 mai).

Fêtes de Banques.

Les mêmes fêtes que ci-contre, à l'exception du mercredi des Cendres ; sont de plus fêtes de Banques, le lendemain du jour de l'an et le lendemain de Noël, quand ces fêtes se trouvent être un dimanche.

Tout autre jour fixé par proclamation du gouverneur comme fête publique, ou jour de jeûne général ou d'actions de grâces générales, pour toute la Confédération ; ou par proclamation du lieutenant-gouverneur de cette province, comme jour de fête publique, de jeûne ou d'actions de grâces. L'anniversaire de la naissance (ou le jour fixé par proclamation pour la célébration de l'anniversaire de la naissance) du Souverain régnant.

Eclipses en 1885.

Il y aura cette année quatre éclipses : deux de soleil et deux de lune.

1. *Eclipse annulaire du Soleil*, le 16 mars 1885, visible comme éclipse partielle très forte dans la province de Québec.

Circonstances de l'éclipse pour le 72° L. Ouest de Greenwich.

COMMENCEMENT DE	A. M.	LONG. OUEST.	LAT. NORD.
L'éclipse générale	à 10 h. 29 m.	136°57'	13°30'
L'éclipse annulaire	à 11 h. 49 m.		
L'éclipse centrale	à 11 h. 51 m.	156°39'	35°54'
A midi vrai,	P. M.		
L'éclipse centrale	à 1 h. 26 m.	91°26'	56°21'
Fin de l'éclipse centrale	à 2 h. 03 m.	15°04'	71°24'
L'éclipse annulaire	à 2 h. 05		
L'éclipse générale	à 3 h. 25 m.	32°51'	49°06'

Cependant, à cause de la position de l'éclipse par rapport au 72° degré de longitude dont nous avons adopté le temps moyen dans la table ci-dessus, l'éclipse ne commencera réellement pour notre province qu'entre midi 50 minutes et une heure, pour finir vers 3 hs.

2. *Eclipse partielle de lune*, le 30 mars, visible seulement dans l'ouest de l'Océan Pacifique, en Asie et en Europe et dans l'est de l'Afrique.

3. *Eclipse totale de soleil*, le 8 septembre, invisible dans l'Amérique du Nord, et visible seulement dans l'Océan Pacifique Austral et certaines régions de l'Australie et de l'Amérique du Sud.

4. *Eclipse partielle de lune*, le 23-24 septembre, visible dans l'Amérique du Nord (calculée pour le 72° long. O.).

La lune entre dans la pénombre, le 23 à 11 h. 32 m. du s.

La lune entre dans l'ombre, le 24 à 0 h. 46 m. du m.

Milieu de l'éclipse à 2 h. 20 m. du m.

La lune sort de l'ombre à 3 h. 53 m. du m.

La lune sort de la pénombre à 5 h. 07 m. du m.

Commencement des saisons. (Temps du 72° L. O.).

PRINTEMPS : le 20 mars, à 10 h. 39 m. du matin.

(Equinoxe).

ÉTÉ : le 21 juin, à 7 h. 0 m. du matin.

(Solstice d'Été).

AUTOMNE : le 22 septembre, à 9 h. 25 m. du soir.

(Equinoxe).

HIVER : le 21 décembre, à 3 h. 37 m. du soir.

(Solstice d'Hiver).

Durée des jours.

Les jours allongent depuis le 22 décembre au 21 juin et raccourcissent depuis le 22 juin au 21 décembre.

Les jours ont augmenté		Les jours ont raccourci	
Au 1er janv.	de 0 h. 4 m.	Au 1er juillet	de 0 h. 03 m.
“ 1er fév.	de 1 h. 2 m.	“ 1er août	de 0 h. 54 m.
“ 1er mars	de 2 h. 28 m.	“ 1er sept.	de 2 h. 17 m.
“ 1er avril	de 3 h. 59 m.	“ 1er oct.	de 3 h. 51 m.
“ 1er mai	de 5 h. 28 m.	“ 1er nov.	de 5 h. 24 m.
“ 1er juin	de 6 h. 33 m.	“ 1er déc.	de 6 h. 30 m.
“ 22 juin	de 6 h. 47 m.	“ 22 déc.	de 6 h. 47 m.

Durée des jours suivant les lieux

Les durées respectives des jours et des nuits varient, par degrés insensibles, suivant la latitude des lieux. Ce phénomène dépend de l'obliquité de l'écliptique ou orbite solaire sur l'équateur ; cette obliquité est de 23 degrés environ.

Sous l'équateur, les jours et les nuits ont constamment une égale durée de 12 heures. Quand on s'éloigne de l'équateur vers les pôles, l'inégalité de longueur des jours et des nuits prend des proportions d'autant plus grandes qu'on se rapproche davantage des pôles. Au pôle même, le soleil reste au-dessus de l'horizon pendant six mois et au-dessous pendant les six autres mois consécutifs ; l'année y est donc partagée en un jour et une nuit de six mois chacun.

Pour se rendre compte de la différence de longueur des plus longs jours et des plus longues nuits, il suffit de connaître la latitude des principaux lieux. La province de Québec étant comprise entre les 45e et 49e degrés de latitude nord, voici le tableau des jours les plus longs et les plus courts pour chacun de ces degrés :

Latitude.	Durée du jour le plus long.		Durée du jour le plus court.	
	heures	minutes	heures	minutes
45 degrés	15	35	8	25
46	15	43	8	17
47	15	52	8	8
48	16	00	8	0
49	16	9	7	51

Lever et Coucher du Soleil.

Les levers et couchers du soleil sont ceux du 46° degré de latitude N, qui a été choisi comme étant le plus central pour notre province. La table qui suit donne le moyen de trouver avec facilité l'heure du lever et du coucher du soleil pour tout autre endroit de cette province. Il suffira d'ajouter ou de retrancher, suivant qu'il est indiqué dans le tableau ci-après par les signes + (ajouter) et — (retrancher), à l'heure du coucher donnée dans le tableau de chaque mois, la quantité de minutes donnée pour la latitude cherchée. On fait l'opération inverse pour le lever du soleil, c'est-à-dire que l'on retranche au lieu d'ajouter et que l'on ajoute au lieu de retrancher.

LATITUDE.		45°	46°	47°	48°	49°
		M.	M.	M.	M.	M.
Janvier	1-15	+ 4	0	-4	-7	-11
"	16-31	3	0	3	6	9
Février	1-14	2	0	2	5	7
"	15-28	1	0	1	3	5
Mars	1-15	1	0	1	1	2
"	16-23	1	0	1	0	0
"	24-31	0	0	0	+ 1	+ 1
Avril	1-15	-1	0	+ 1	2	3
"	16-30	2	0	2	4	6
Mai	1-15	3	0	3	5	8
"	16-31	3	0	3	7	10
Juin	1-30	4	0	4	8	12
Juillet	1-15	4	0	4	8	12
"	16-31	3	0	3	7	10
Août	1-15	2	0	2	5	8
"	16-31	2	0	2	3	5
Septembre	1-15	1	0	1	1	2
"	16-27	0	0	0	0	0
Octobre (Sep.)	28-15	+ 1	0	-1	-1	- 2
"	16-31	2	0	2	3	5
Novembre	1-15	3	0	3	5	8
"	16-30	3	0	3	7	10
Décembre	1-31	4	0	4	8	12

Lever et Coucher de la Lune.

Au quatrième jour de son âge elle éclaire jusque vers 10 heures du soir.

Au cinquième jour, vers 11 heures.

Au sixième jour, vers minuit

Au septième jour, vers une heure du matin.

Au 15e jour elle est pleine et se lève à six heures du soir.

Au 16e vers 7 heures et un quart.

Au 17e vers 8 heures et demie.

Au 18e vers 10 heures.

Au 19e vers 11 heures.

Au 20e vers minuit.

Cette table est assez exacte pour faire savoir les nuits que la Lune éclaire.

Tableau des plus grandes marées pour 1885.

Le Soleil et la Lune, par leur attraction sur la mer déterminent chacun des marées qui se combinent et qui produisent les marées que nous observons. La marée composée est très grande vers les syzygies, ou les nouvelles et pleines lunes, parce qu'elle est alors la somme des marées coïncidentes de chacun de ces deux astres. Les grandes marées ne sont pas toutes également fortes, elles sont d'autant plus considérables que la Lune et le Soleil sont plus rapprochés de la Terre et du plan de l'équateur.

Nous donnons l'*unité de hauteur* générale de toutes les grandes marées pour 1885. On appelle *unité de hauteur* la moitié de la hauteur *moyenne* de la marée totale qui arrive un jour ou deux après la syzygie (nouv. ou pleine lune) quand le Soleil et la Lune, au moment de la syzygie, sont dans l'équateur et dans leur moyenne distance de la terre (équinoxe). On peut connaître la hauteur de la marée dans un port en multipliant l'unité générale de hauteur par l'unité de hauteur de ce port. L'unité de hauteur d'un port, c'est la moitié de la différence de hauteur entre les hautes et basses mers des équinoxes dans ce port. Quant au temps où les grandes marées arrivent, l'observation commune fait connaître le retard de la marée sur la nouvelle ou la pleine lune.

MOIS.	JOURS ET HEURES DE LA SYZYGIE.				HAUTEUR DE LA MARÉE.
		H.	M.		MÈTRES.
Janvier.....	P. L.	le 1er	à 0	38 du matin.	1.05
	N. L.	le 16	à 3	48 du matin.	0.81
	P. L.	le 30	à 11	31 du matin.	1.06
Février	N. L.	le 14	à 9	33 du soir.	0.90
	P. L.	le 28	à 11	12 du soir.	1.05
Mars.....	N. L.	le 16	à 0	48 du soir.	0.99
	P. L.	le 30	à 11	51 du matin.	0.98
Avril.....	N. L.	le 15	à 1	3 du matin.	1.02
	P. L.	le 29	à 1	26 du matin.	0.88
Mai.....	N. L.	le 14	à 10	29 du matin.	1.02
	P. L.	le 24	à 3	42 du soir.	0.79
Juin	N. L.	le 12	à 5	53 du soir.	1.02
	P. L.	le 27	à 6	29 du matin.	0.76
Juillet.....	N. L.	le 12	à 0	27 du matin.	1.04
	P. L.	le 26	à 9	34 du soir.	0.79
Août.....	N. L.	le 10	à 7	25 du matin.	1.07
	P. L.	le 25	à 0	37 du soir.	0.87
Septembre... ..	N. L.	le 8	à 3	55 du soir.	1.08
	P. L.	le 24	à 3	6 du matin.	0.95
Octobre	N. L.	le 8	à 2	43 du matin	1.02
	P. L.	le 23	à 4	34 du soir.	0.99
Novembre.....	N. L.	le 6	à 4	14 du soir.	0.91
	P. L.	le 22	à 4	51 du matin.	1.00
Décembre.....	N. L.	le 6	à 8	28 du matin.	0.82
	P. L.	le 21	à 4	10 du soir.	1.02

En 1885, les plus fortes grandes marées seront donc celles qui suivront les 1er et 30 janvier, 1er mars, 15 avril, 14 mai, 12 juin, 12 juillet, 10 août, 8 septembre, 8 octobre, 22 novembre et 21 décembre. On devra surtout remarquer celles qui suivront les 1er et 30 janvier, 1er mars, 10 août et 8 septembre. Ces marées favorisées par les vents, peuvent être désastreuses.

COMMENT RÉGLER UNE HORLOGE.

Equation du Temps.

L'usage des cadrans solaires est tombé en désuétude, mais, il sera encore intéressant de constater les écarts qui existent entre

le midi *vrai* ou *solaire*, (celui que marque l'ombre du soleil au méridien sur le cadran solaire) et le midi *moyen* ou *régulier* ou civil, (celui que marque une horloge ou une montre bien réglée). Ces cadrans solaires, bien établis, peuvent servir à régler les montres ou les horloges.

MIDI ÉTANT AU MÉRIDIEN, UNE HORLOGE DEVRA MARQUER :

En janvier : Du 1^{er} au 5, midi 5 minutes. Du 6 au 10, midi 6 minutes. Du 11 au 20, midi 10 minutes. Du 21 au 30, midi 13 minutes.

En février : Du 1^{er} au 20, midi 14 minutes. Du 24 au 28, midi 13 minutes.

En mars : Du 1^{er} au 8, midi 12 minutes. Du 9 au 12, midi 11 minutes. Du 13 au 23, midi 8 minutes. Du 24 au 31, midi 5 minutes.

En avril : Du 1^{er} au 8, midi 3 minutes. Du 9 au 24, midi. Du 25 au 30, 11 heures 57 minutes.

En mai : Du 1^{er} au 31, 11 heures 56 minutes.

En juin : Du 1^{er} au 13, 11 heures 58 minutes. Du 14 au 24, midi. Du 25 au 30, midi 2 minutes.

En juillet : Du 1^{er} au 31, midi 5 minutes.

En août : Du 1^{er} au 20, midi 5 minutes. Du 21 au 31, midi.

En septembre : Du 1^{er} au 8, midi. Du 9 au 15, 11 heures 56 minutes. Du 16 au 25, 11 heures 53 minutes. Du 26 au 30, 11 heures 50 minutes.

En octobre : Du 1^{er} au 10, 11 heures 48 minutes. Du 11 au 31, 11 heures 45 minutes.

En novembre : Du 1^{er} au 10, 11 heures 43 minutes. Du 11 au 20, 11 heures 46 minutes. Du 21 au 30, 11 heures 47 minutes.

En décembre : Du 1^{er} au 10, 11 heures 50 minutes. Du 11 au 20, 11 heures 55 minutes. Du 21 au 31, midi.

Le temps vrai et le temps moyen ne se trouvent donc d'accord qu'à quatre époques de l'année : à la mi avril, à la mi juin, au 1^{er} septembre et au 25 décembre.

Aimes-tu la vie, alors ne gaspille pas le temps. Car c'est l'étoffe dont la vie est faite.

FRANKLIN.

C'est en quelque sorte participer à une bonne action que de la louer de bon cœur.

LA ROCHEFOUCAULD.

Le peuple français est le peuple qui paie le plus cher pour être gouverné à bon marché,

RAOUL DUVAL.

Les jours augmentent en ce mois de 1h. 20m.

JOURS	SOLEIL		FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
	P. de Q.		
de la semaine	du mois		
	lever	coucher	
D.	1 7 22	5 06	S. Ignace ; s. Sèvre ; s. Sigisbert ; ste Brigitte.
L.	2 7 21	5 07	<i>Chandeleur</i> .—S. Corneille ; s. Flou ; s. Candide.
M.	3 7 19	5 09	S. Blaise ; s. Lupicin ; ste Olive.
M.	4 7 18	5 10	S. Isidore ; s. Philéas ; ste Jeanne ; ste Veronique ; s.
V.	5 7 17	5 12	S. Avit ; ste Agathe ; ste Alix. [André, C.
J.	6 7 16	5 13	S. Waast ; s. Guérin ; ste Dorothee ; s. Tite.
S.	7 7 14	5 14	S. Romuald ; s. Moïse ; s. Richard ; ste Julienne.
D.	8 7 13	5 16	S. Jean de Matha ; s. Pons ; s. Paul ; s. Salomon.
L.	9 7 12	5 17	S. Nicéphore ; ste Appoline ; s. Raymond de Pennafort.
M.	10 7 10	5 18	S. Silvain ; ste Scholastique ; s. Guillaume.
M.	11 7 09	5 20	S. Séverin ; ste Euprosine ; s. Amance ; ste Geneviève.
J.	12 7 08	5 22	S. Gaudence ; s. Modeste ; ste Eulalie ; s. Méléce.
V.	13 7 06	5 24	S. Polyeucte ; s. Dositée ; ste Catherine ; ss. MM. du
S.	14 7 04	5 25	S. Valentin ; s. Antonin ; s. Cyrille d'Alexandrie. [Japon.
D.	15 7 03	5 27	S. Faustin ; s. Jovite ; ste Apage
L.	16 7 01	5 28	S. Onésime ; ste Julienne ; ste Odde.
M.	17 6 59	5 30	S. Théodule ; s. Silvin ; s. Donat ; ste Marianne ; s.
M.	18 6 57	5 31	S. Siméon ; s. Flavien ; ste Suzanne. [Constant.
J.	19 6 56	5 33	S. Gabin ; s. Barbat ; s. Boniface ; s. Conrad.
V.	20 6 54	5 34	S. Euchèr ; s. Eleuthère ; s. Bolcain.
S.	21 6 52	5 35	S. Sévérien ; s. Pepin ; ste Eléonore.
D.	22 6 51	5 37	Chaire de s. Pierre ; s. Abile ; s. Papias ; ste Isabelle.
L.	23 6 49	5 38	S. Pierre Damien ; s. Sère ; ste Romaine ; s. Reinhard.
M.	24 6 48	5 39	S. Prétextat ; s. Edilbert.
M.	25 6 47	5 41	S. Mathias ; s. Juste ; s. Victorin ; s. Walburge.
J.	26 6 45	5 42	S. Nestor ; s. Faustinien ; s. Porphyre.
V.	27 6 43	5 44	S. Léandre ; s. Galmier ; s. Gélase.
S.	28 6 41	5 45	S. Roman ; s. Rufin ; s. Oswald ; ste Honorine.

PHASES DE LA LUNE.

D. Q. le 6, à 5h. 49m. soir.
 N. L. le 14, à 9h. 33m. soir.
 P. Q. le 22, à 5h. 42m. matin.
 P. L. le 28, à 11h. 12m. soir.

FÊTES MOBILES

Quatre-Temps, les 25, 27 et 28.
 Septuagésime le 1er ; Cendres le 18.

FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
 Mercredi des Cendres, le 18 (légale).

JOURS	SOLEIL				Les jours augmentent en ce mois de 1h. 37m.
	P de Q.				
	de la semaine	du mois	lever	coucher	
D.	1	6 39	5 46	S. Aubin ; ste Antonine ; ste Eudoxie ; ste Carise.	
L.	2	6 37	5 48	S. Simplicie ; s. Jovin ; s. Foulques ; ste Janvière.	
M.	3	6 36	5 49	S. Titien ; ste Camille ; ste Cunégonde.	
M.	4	6 33	5 50	S. Casimir ; s. Ephrem ; s. Adrien ; s. Luce.	
J.	5	6 31	5 52	S. Phocas ; s. Théophile ; s. Frédéric ; s. Gerasime.	
V.	6	6 30	5 53	S. Claudien ; ste Colette ; s. Fridolin. [et les Clous.	
S.	7	6 28	5 54	S. Thomas d'Aquin ; ste Perpétue ; ste Félicité ste Lance	
D.	8	6 26	5 56	S. Ponce ; s. Philémon ; ste Béate ; s. Jean de Dieu.	
L.	9	6 24	5 57	S. Patient ; ste Alvère ; ste Francisque.	
M.	10	6 22	5 58	S. Blanchard ; s. Attale ; s. Crescent ; les 40 martyrs.	
M.	11	6 21	6 00	S. Constantin ; s. Firmin ; s. Eulage ; ste Rosine	
J.	12	6 19	6 01	S. Pol de Léon ; s. Grégoire ; s. Polycarpe ; s. Tanneguy.	
V.	13	6 17	6 02	Ste Euphrasie ; s. Nicéphore ; s. Ernest ; s. Rodrigue.	
S.	14	6 15	6 03	S. Apollodise ; ste Mathilde ; s. Lubin.	
D.	15	6 13	6 05	S. Tranquille ; s. Zacharie ; s. Longin ; s. Christophe.	
L.	16	6 11	6 06	S. Cyriaque ; s. Patrice ; ste Henriette ; s. Fabien.	
M.	17	6 09	6 07	S. Agricole ; ste Gertrude ; s. Patrice.	
M.	18	6 07	6 09	S. Alexandre ; s. Narcisse ; s. Anselme ; s. Gabriel.	
J.	19	6 05	6 10	S. Joseph ; s. Amance ; s. Sibylline.	
V.	20	6 03	6 11	S. Joachim ; s. Vulfran ; s. Hubert ; s. Cyrille de Jer.	
S.	21	6 01	6 12	Ste Clémence ; s. Benoit ; s. Justinien.	
D.	22	6 00	6 14	S. Octavien ; s. Paul, évêque ; ste Lée ; ste Catherine.	
L.	23	5 58	6 15	S. Victorien ; s. Frumence ; s. Eberhard.	
M.	24	5 55	6 17	S. Latin ; s. Siméon ; s. Gabriel, arch. ; s. Romule.	
M.	25	5 53	6 19	<i>Annunciation.</i> —S. Quirin ; s. Herbrand ; ste Berthe.	
J.	26	5 52	6 20	S. Emmanuel ; s. Montan ; s. Ludger ; s. Cartule.	
V.	27	5 50	6 21	S. Rupert ; s. Jean, ermite ; ste Matutine ; ste Lydie.	
S.	28	5 48	6 22	S. Gontrand, roi ; s. Castor ; s. Rogat.	
D.	29	5 46	6 24	S. Eustasie ; s. Pasteur ; s. Jonas ; s. Marc.	
L.	30	5 44	6 25	S. Amédée ; s. Rioul ; ste Angéline.	
M.	31	5 42	6 26	S. Benjamin ; s. Gui ; ste Cornélie ; ste Balbine.	

PHASES DE LA LUNE.	FÊTES MOBILES.
D. Q. le 8, à 2h. 5m. soir.	“
N. L. le 16, à 0h. 48m. soir.	
P. Q. le 23, à 0h. 34m. soir.	
P. L. le 30, à 11h. 51m. matin.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES. L'Annunciation, le 25 mars.

JOURS		SOLEIL P. de Q.		Les jours augmentent en ce mois de 1h. 29m.	
de la semaine	du mois	P. de Q.		FÊTES, SAINTS ET PATRONS.	
		lever	coucher		
M.	1	5 39	6 28	S. Hugues ; s. Valère ; ste Théodore.	
J.	2	5 37	6 30	S. François de Paul ; s. Théodose ; ste Marie Egyptienne.	
V.	3	5 36	6 31	S. Herman ; s. Richard ; s. Urbice ; ste Rosamunde.	
S.	4	5 34	6 32	S. Ambroise ; s. Théodule ; s. Isidore ; s. Platon.	
D.	5	5 32	6 33	S. Vincent Ferrier ; s. Zénon ; ste Irène ; ste Emilie.	
L.	6	5 30	6 35	S. Celestin ; s. Celse ; s. Diogène ; s. Sixte.	
M.	7	5 28	6 36	S. Hégésippe ; s. Calliope ; s. Remuald ; s. Epiphane.	
M.	8	5 26	6 37	S. Gauthier ; s. Amance ; s. Perpet ; ste Macarie.	
J.	9	5 25	6 38	S. Christian ; ste Marie ; s. Gaucher.	
V.	10	5 23	6 40	S. Macaire ; s. Fulbert ; s. Ezéchiél ; ste Azélie.	
S.	11	5 21	6 41	S. Léon, pape ; s. Isaac ; s. Daniel ; s. Airy.	
D.	12	5 19	6 42	S. Jules, pape ; s. Eustache ; s. Hélie.	
L.	13	5 17	6 44	S. Ours ; s. Justin ; s. Ide ; s. Hermenégilde.	
M.	14	5 16	6 45	S. Tiburce et s. Valérien ; ste Avoie.	
M.	15	5 14	6 47	SS. Maxime et Olympiade ; stes Anastasie et Basillise.	
J.	16	5 12	6 48	S. Quintilien ; s. Calixte ; s. Paterné.	
V.	17	5 09	6 50	S. Apicet ; s. Rodolphe ; s. Néophite.	
S.	18	5 08	6 51	S. Parfait ; s. Apollone ; s. Gaudin.	
D.	19	5 06	6 52	S. Socrate ; s. Timon ; s. Hermogène ; s. Léon, pape.	
L.	20	5 04	6 53	S. Marcellin ; s. Sulpice ; s. Astier ; s. Marien.	
M.	21	5 03	6 55	S. Anselme ; ste Libre ; ste Ildegonde ; s. Arator ;	
M.	22	5 01	6 56	S. Apelles ; s. Léon ; s. Luc ; ste Opportune.	
J.	23	5 00	6 57	SS. Georges, Fortunat, Albert, Adalbert ; ste Georgette.	
V.	24	4 58	6 58	S. Ariste ; s. Fidèle ; s. Léger ; s. Wilfrid.	
S.	25	4 56	7 00	S. Marc ; s. Phébade ; s. Calixte.	
D.	26	4 55	7 01	S. Clet ; s. Riquier ; ste Espérance ; s. Marcellin.	
L.	27	4 53	7 02	S. Anthime ; s. Anastase ; ste Zite ; s. Tertulien.	
M.	28	4 51	7 03	Ste Prudence ; s. Paul de la Croix ; ste Valérie ; s. Vital.	
M.	29	4 50	7 04	S. Robert ; s. Gombert ; ste Antoinette ; ste Sibylle.	
J.	30	4 48	7 06	S. Eutrope ; s. Briec ; ste Catherine de Sienna.	

PHASES DE LA LUNE	FÊTES MOBILES.
D. Q. le 7, à 9h. 54m. matin.	Pâques, le 5.
N. L. le 15, à 1h. 3m. matin.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
P. Q. le 21, à 6h. 31m. soir.	Vendredi-Saint, le 3.
P. L. le 29, à 1h. 26m. matin.	Lundi de Pâques, le 6.

JOURS		SOLEIL		Les jours augmentent en ce mois de 1h. 5m.
		P. de Q.		
de la semaine	du mois	lever	coucher	FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
		V.	1	
S.	2	4 44	7 09	S. Athanase; s. Valbert; s. Exupère et ste Zoé.
D.	3	4 43	7 11	S. Juvénal; s. Alexandre; s. Anfroy.
L.	4	4 42	7 12	S. Silvain; s. Florian; ste Monique; s. Porphyre.
M.	5	4 40	7 13	S. Pie V; s. Hilaire; s. Victor; s. Jovinien.
M.	6	4 39	7 14	S. Jean; s. Dietrich; ste Judith; ste Prudence.
J.	7	4 37	7 15	S. Stanislas; s. Gottfried; ste Gisèle.
V.	8	4 36	7 17	S. Désiré; ste Aglaé; ste Tarbe.
S.	9	4 35	7 18	S. Grégoire; s. Béat; s. Hermas.
D.	10	4 33	7 19	S. Isidore; s. Gordien; s. Antonin; ste Solange.
L.	11	4 32	7 20	S. Mamert; s. Maieul; s. Gengoult; s. Adolphe.
M.	12	4 31	7 21	S. Pancrace; s. Achillée; ste Rictrude; s. Nérée.
M.	13	4 30	7 22	S. Servais; ste Glycère, s. Léon.
J.	14	4 29	7 24	SS. Pacôme, Erambert; stè Félice; s. Boniface.
V.	15	4 27	7 25	S. Euphrase; s. Isidore; ste Denise.
S.	16	4 26	7 26	S. Honoré; s. Adam; s. Rambert; s. Ubald.
D.	17	4 25	7 27	S. Pascal; s. Jean Népomucène.
L.	18	4 24	7 28	S. Eric; s. Félix; s. Venant; ste Euphrasie.
M.	19	4 23	7 29	S. Dunstan; s. Yves; ste Pudentielle.
M.	20	4 22	7 30	S. Bernardin; s. Ethelbert; s. Austrille; ste Plantille.
J.	21	4 21	7 31	S. Nicostrate; s. Hospice; s. Constantin; ste Virginie.
V.	22	4 20	7 32	S. Emile; ste Julie; ste Rite; ste Hélène.
S.	23	4 19	7 33	S. Didier; s. Guibert.
D.	24	4 19	7 35	S. Donatien; s. Rogatien; ste Jeanne; ste Esther.
L.	25	4 18	7 36	S. Urbin; s. Humbert; s. Liey.
M.	26	4 17	7 37	S. Bérenger; s. Brix; s. Philippe de Néri.
M.	27	4 17	7 37	S. Renon; s. Lucien; s. Olivier.
J.	28	4 16	7 38	S. Germain; s. Chéron; s. Guillaume.
V.	29	4 16	7 39	S. Maximin; ste Théodosie; s. Sempronius.
S.	30	4 15	7 40	S. Ferdinand; ste Manguille; ste Emélie.
D.	31	4 14	7 41	S. Sylve; ste Pétronille; ste Apolline.

PHASES DE LA LUNE.		FÊTES MOBILES.	
D. Q.	le 7, à 3h. 54m. matin.	Rogations,	les 11, 12, 13. Ascension,
N. L.	le 14, à 10h. 29m. matin.	le 14.	Pentecôte, le 24. Q.-Temps,
P. Q.	le 21, à 0h. 56m. matin.	les 27, 29, 30.	Trinité, le 31.
P. L.	le 28, à 3h. 42m. soir	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES	
		Ascens.,	le 14. F. de la Reine, le 24.

JOURS		SOLEIL P. de Q.		Les jours augmentent de 0h. 14m. jusqu'au 21, et diminuent ensuite de 0h. 3m.
de la semaine	du mois	lever	coucher	
L.	1	4 12	7 43	S. Pamphile ; s. Clars ; s. Nicodème ; s. Juvence.
M.	2	4 11	7 44	SS. Pothin, Alcibiade, Erasme, Marcellin ; ste Blandine.
M.	3	4 11	7 45	S. Isaac ; ste Clotilde ; ste Olive.
J.	4	4 10	7 45	S. Optat ; s. Quirin ; ste Saturnine.
V.	5	4 10	7 46	S. Boniface ; s. Ildebrand ; ste Marcie.
S.	6	4 10	7 47	S. Claude ; s. Norbert ; s. Gérard ; ste Pauline.
D.	7	4 09	7 48	S. Sabinien ; s. Mériadec ; s. Robert ; ste Lucrèce
L.	8	4 09	7 48	S. Médard ; S. Godard ; s. Héraclé ; s. Cloud.
M.	9	4 09	7 49	S. Ricard ; s. Vincent ; ste Pélagie ; ss. Félicien et Pierre.
M.	10	4 09	7 49	S. Landri ; s. Evremont ; s. Céréal ; ste Marguerite.
J.	11	4 08	7 50	Corps de Jésus ; s. Barnabé ; s. Parise.
V.	12	4 08	7 51	S. Olympe ; s. Onuphre ; ste Basilide ; s. Cyrin.
S.	13	4 08	7 51	S. Antoine de Padoue ; ste Aquiline ; ste Argenis.
D.	14	4 08	7 52	S. Basile-le-Grand ; s. Ruffin ; s. Valère ; s. Elisée.
L.	15	4 08	7 52	S. Guy ; s. Hilarien ; ste Léonide ; ste Modeste.
M.	16	4 08	7 53	S. Aurélien ; s. Cyr ; stes Juliette, Justine, Lutgarde.
M.	17	4 08	7 53	S. Manuel ; s. Ismaël ; s. Alban ; ste Blanche ; ste Laure
J.	18	4 08	7 53	S. Amand ; s. Léonce ; ste Marine ; s. Marcellin.
V.	19	4 08	7 54	SS. Gervais et Protas ; s. Dié ; ste Aline ; ste Michelle.
S.	20	4 09	7 54	S. Silvère ; ste Bénigne ; ste Florence.
D.	21	4 09	7 54	S. Leufroy ; s. Louis de Gonzague.
L.	22	4 09	7 54	S. Paulin ; ste Albance ; ste Achate.
M.	23	4 09	7 54	Vigile de s. Jean-Baptiste ; s. Jacob ; s. Félix.
M.	24	4 10	7 55	Nativité de s. Jean-Baptiste ; s. Géran ; ste Raingarde.
J.	25	4 10	7 55	S. Prosper ; s. Antide ; s. Maxime ; s. Chamans.
V.	26	4 10	7 55	S. Adéodat ; s. Maixent ; s. Pélage ; ss. Jean et Paul.
S.	27	4 11	7 55	S. Fernand ; s. Adelin ; s. Ladislav ; ste Adèle ; ste Josué.
D.	28	4 11	7 55	Vigile de s. Pierre et s. Paul ; s. Irénée ; s. Léon.
L.	29	4 12	7 55	S. Paul, s. Pierre ; ste Alix.
M.	30	4 12	7 55	Commémoration de s. Paul ; s. Martial ; s. Bertrand.

PHASES DE LA LUNE.	FETES MOBILES.
D. Q. le 5, à 7h. 16m. soir.	Fête-Dieu, le 4.
N. L. le 12, à 5h. 53m. soir.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
P. Q. le 19, à 9h. 0m. matin.	Fête-Dieu, le 4.
P. L. le 27, à 6h. 29m. matin.	SS. Pierre et Paul, le 29.

JOURS		SOLEIL Lat. 46°		Les jours diminuent en ce mois de 0h. 51m.
de la semaine	du mois	lever	coucher	
M.	1	4 13	7 54	S. Gal ; s. Thierry ; s. Théobald ; s. Martin ; s. Aaron.
J.	2	4 13	7 54	Visit. de la Vierge à ste Elisabeth ; ss. Consul, Othon.
V.	3	4 14	7 54	S. Anatole ; s. Bertrand ; s. Euloge ; s. Brigide.
S.	4	4 15	7 54	Translation du corps de s. Martin ; s. Laurien ; ste Berthe.
D.	5	4 15	7 53	SS. Martin, Valier ; stes Philomène, Charlotte, Zoé.
L.	6	4 16	7 53	S. Isaïe ; s. Tranquillin ; s. Dominique.
M.	7	4 17	7 53	S. Allyre ; s. Eudes ; s. Lucien.
M.	8	4 17	7 52	S. Kiliian ; s. Procope ; ste Elisabeth.
J.	9	4 18	7 52	S. Cyrille ; ste Anatolie ; ste Véronique ; s. Zénon.
V.	10	4 19	7 51	S. Paquier ; ste Félicité ; ste Amélie ; ste Rufine.
S.	11	4 20	7 51	S. Marcien ; s. Pie I ; s. Savin.
D.	12	4 21	7 50	S. Jean Gualbert ; s. Menou ; s. Viventiole.
L.	13	4 21	7 49	S. Anaclet ; s. Silas ; s. Eugène ; s. Gabriel ; ste Sara.
M.	14	4 22	7 48	S. Bonaventure ; s. Camille de Lellis ; s. Mauger.
M.	15	4 23	7 47	S. Henri ; s. Besnard ; ste Evronie ; s. Swithun.
J.	16	4 25	7 46	Fête de N.-D. du Mont-Carmel ; s. Valentin ; ste Ruth.
V.	17	4 26	7 46	S. Alexis ; s. Spérat ; s. Théodose ; ste Marceline.
S.	18	4 27	7 45	S. Arnoul ; s. Frédéric ; ste Marine.
D.	19	4 28	7 44	S. Vincent de Paul ; s. Arsène ; s. Martin ; ste Macrine.
L.	20	4 29	7 43	S. Vilmer ; s. Elie ; ste Marguerite ; s. Sévère.
M.	21	4 30	7 42	S. Victor ; s. Daniel ; ste Julie ; ste Praxède.
M.	22	4 31	7 41	S. Vandrille ; s. Platon ; ste Marie-Madeleine.
J.	23	4 32	7 40	S. Apollinaire ; ste Primice ; ste Romule.
V.	24	4 33	7 39	<i>Canicule.</i> —Ste Christine ; ste Nicette ; ste Sigouleine.
S.	25	4 34	7 38	S. Jacques le Majeur, pat. des meuniers ; ste Valentine.
D.	26	4 35	7 37	S. Eraste ; ste Anne ; s. Turpin ; ste Christienne.
L.	27	4 36	7 36	Les sept Dormants ; ss. Aurèle, Pantaléon ; ste Natalie.
M.	28	4 37	7 35	S. Innocent ; s. Nazaïre ; s. Samson.
M.	29	4 39	7 34	S. Loup ; stes Béatrix, Lucile, Séraphine, Marthe.
J.	30	4 40	7 33	S. Ours ; ss. Abdon et Sennen ; ste Maxime.
V.	31	4 41	7 31	S. Ignace de Loyola ; s. Germain l'Auxerrois ; s. Fabius.

<p>PHASES DE LA LUNE. D Q le 5, à 7h. 37m. matin. N. L le 12, à 0h 27m. matin. P. Q le 18, à 7h. 31m. soir. P. L le 26, à 9h. 34m. soir.</p>	<p>FETES MOBILES “ FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES. Fête de la Confédération, le 1er.</p>
---	---

JOURS		SOLEIL		Les jours diminuent en ce mois de 1h. 23m.
		P. de Q.		
de la semaine	du mois	lever	coucher	FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
		S.	1	
D.	2	4 44	7 28	S. Alphonse ; s. Rutile ; s. Etienne ; s. Gustave.
L.	3	4 45	7 27	S. Geoffroy ; s. Eon ; ste Marane ; ste Lydie.
M.	4	4 46	7 25	S. Aristarque ; s. Dominique ; s. Euphrone.
M.	5	4 48	7 24	S. Abel ; s. Cassien ; s. Affre ; ste Nonne ; s. Oswald.
J.	6	4 49	7 22	S. Just ; s. Magnus ; ste Berthe ; s. Godemar.
V.	7	4 50	7 21	S. Albert ; s. Donatien ; s. Gaëtan ; s. Donat.
S.	8	4 51	7 20	S. Cyriaque ; s. Marin ; ste Hugoline ; s. Justin.
D.	9	4 52	7 18	S. Romain ; s. Maubille ; s. Amour.
L.	10	4 54	7 17	S. Laurent ; ste Astérie.
M.	11	4 55	7 15	SS. Tiburce, Géry, Hermann ; stes Suzanne, Philomène.
M.	12	4 56	7 14	S. Hercule ; ste Claire ; ste Eunomie.
J.	13	4 57	7 12	S. Hippolyte ; ste Radegonde. [ste Athanasie.
V.	14	4 58	7 11	Vigile de l'Assomption.—S. Alfred le Grand ; s. Eusèbe ;
S.	15	4 59	7 09	Assomption.— <i>Ste Marie</i> ; s. Arnoul ; s. Jacinthe.
D.	16	5 01	7 07	S. Roch ; s. Raoul ; s Joachim ; s. Isaac ; s. Hyacinthe.
L.	17	5 02	7 06	S. Mammez ; s. Septime ; s. Serf ; ste Augusta.
M.	18	5 03	7 04	S. Agapit ; s. Firmin ; ste Hélène ; s. Roch.
M.	18	5 04	7 03	S. Sebald ; s. André ; s. Jules ; s. Guérin.
J.	20	5 05	7 01	S. Bernard ; s. Herbert ; s. Samuel ; s. Philibert.
V.	21	5 07	6 59	S. Privat ; s. Natal ; ste Jeanne-Françoise.
S.	22	5 08	6 58	S. Symphorien ; s. Fabricien ; s. Maur.
D.	23	5 09	6 56	S. Eléazar ; s. Sidoine ; s. Philippe.
L.	24	5 10	6 54	S. Barthélemy ; s. Ouen ; ste Aure.
M.	25	5 11	6 52	S. Louis, roi de France ; s. Geniès ; s. Iriès.
M.	26	5 13	6 51	S. Zéphirin ; s. Segond ; s. Gelais.
J.	27	5 14	6 49	S. Césaire ; s. Elmer ; s. Syagre.
V.	28	5 15	6 47	S. Augustin ; s. Julien ; s. Vivien.
S.	29	5 16	6 45	SS. Albéric, Adelphe ; ste Savine ; Décollation de S. J. B.
D.	30	5 17	6 43	S. Fiacre, patron des jardiniers ; ste Rose ; ste Rebecca.
L.	31	5 19	6 42	S. Raimond ; ste Aristide ; s. Ovide ; s. Paulin.

PHASES DE LA LUNE.	FÊTES MOBILES.
D. Q. le 3, à 5h. 7m. soir.	"
N. L. le 10, à 7h. 25m. matin.	"
P. Q. le 17, à 8h. 58m. matin.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
P. L. le 25, à 0h. 37m. soir.	"

Les jours diminuent en ce mois de 1h. 34m.

FETES, SAINTS ET PATRONS.

JOURS	SOLEIL		
	P. de Q.		
de la semaine du mois			
	lever	coucher	
M.	1	5 21 6 39	S. Gilles ; s. Leu ; s. Gédéon.
M.	2	5 22 6 37	S. Antonin ; s. Etienne ; s. Just ; s. Callista.
J.	3	5 23 6 35	S. Grégoire le Grand ; s. Mansui ; s. Saul ; ste Phœbé
V.	4	5 24 6 33	S. Gerbert ; s. Marcel ; ste Hermione ; ste Rosalie.
S.	5	5 26 6 31	S. Bertin ; s. Victorin ; s. Laurent-Justinien.
D.	6	5 28 6 30	S. Frontignan ; s. Eleuthère ; s. Eve.
L.	7	5 29 6 28	S. Cloud ; ste Euverte ; ste Reine.
M.	8	5 30 6 26	Nativité de la Vierge.—S. Corbinien ; s. Thomas.
M.	9	5 32 6 24	S. Omer ; s. Véran ; s. Pierre Claver.
J.	10	5 33 6 22	S. Oger ; s. Némésien ; s. Nicolas.
V.	11	5 34 6 20	S. Emilien ; s. Patient : ste Théodore.
S.	12	5 35 6 18	S. Raphaël ; s. Gui ; s. Serdot ; ste Bone.
D.	13	5 36 6 16	S. Amé ; s. Amet ; s. Lidoire ; s. Maurille. *
L.	14	5 38 6 14	S. Cyprien ; s. Corneille ; s. Nom de Marie.
M.	15	5 39 6 12	S. Lubin ; s. Achard.
M.	16	5 41 6 10	Ste Euphémie ; ste Edithe ; ste Lucie ; s. Corneille.
J.	17	5 42 6 08	S. Lambert ; s. Maigrin ; ste Ariadne.
V.	18	5 43 6 06	S. Ferréol ; stes Sophie, Stéphanie ; s. Jos. de Cupertino
S.	19	5 45 6 04	S. Janvier ; s. Seine ; s. Eustache.
D.	20	5 46 6 02	S. Eustache ; s. Montan ; ste Fauste.
L.	21	5 47 6 00	S. Matthieu ; ste Bernardine ; ste Iphigénie.
M.	22	5 48 6 58	S. Maurice ; s. Vital ; s. Lô ; s. Emeran ; s. Florent.
M.	23	5 49 6 56	S. Lin ; s. Paterne ; s. Polyxène.
J.	24	5 51 6 54	Fête de N.-D. de la Merci.—S. Andoche ; s. Gérard.
V.	25	5 52 6 52	S. Firmin ; s. Solenne ; ste Aurée.
S.	26	5 53 6 50	S. Théotiste ; s. Sinier ; ste Eutropie ; ste Justine.
D.	27	5 55 6 48	S. Cosme ; s. Damien ; s. Déodat ; s. Cèran.
L.	28	5 56 6 46	S. Exupère ; s. Fauste ; s. Héliodore.
M.	29	5 57 6 44	S. Michel ; s. Grimoald ; s. Plante.
M.	30	5 58 6 42	S. Jérôme ; s. Gaudens ; s. Léopard.

PHASES DE LA LUNE.

D. Q. le 2, à 0h. 26m. matin.
 N. L. le 8, à 3h. 55m. soir.
 P. Q. le 16, à 1h. 26m. matin.
 P. L. le 24, à 3h. 6m. matin.

FÊTES MOBILES.

Quatre-Temps, les 16, 18 et 19.

FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.

“

JOURS		SOLEIL		Les jours diminuent en ce mois de 1h. 33m.
		P. de Q.		
de la semaine	du mois	lever	coucher	FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
		J.	1	
V.	2	6 00	5 38	Les ss. Anges Gardiens ; s. Léger.
S.	3	6 02	5 36	S. Candide ; s. Gérard ; s. Juvin ; ste Manne.
D.	4	6 03	5 35	S. François d'Assise ; s. Lucius ; ste Aure.
L.	5	6 04	5 33	S. Apollinaire , s. Placide.
M.	6	6 05	5 31	S. Bruno ; s. Artaud ; s. Romain ; ste Foy.
M.	7	6 07	5 29	S. Serge ; s. Hélain ; s. Marcel ; ste Julie ; ste Justine.
J.	8	6 08	5 27	S. Baudry ; ste Benoîte ; ste Julie ; ste Brigitte.
V.	9	6 09	5 25	S. Denis ; s. Rustique ; s. Eleuthère ; s. Arnaud.
S.	10	6 10	5 23	S. Hugues ; s. François de Borgia.
D.	11	6 12	5 22	S. Bruno ; s. Nicaise ; s. Germain ; ste Placidie.
L.	12	6 13	5 20	S. Séraphin ; s. Wilfrid ; s. Maximilien.
M.	13	6 14	5 18	S. Edouard ; s. Venant ; s. Géraud.
M.	14	6 15	5 16	S. Callixte ; s. Céleste ; ste Ménéhoud.
J.	15	6 17	5 14	S. Dié ; s. Bertrand ; ste Thérèse ; ste Aurélie.
V.	16	6 19	5 12	S. Vial ; s. Mommelin ; s. Gal ; s. Ambroise.
S.	17	6 20	5 10	S. Florentin ; s. Artémis ; ste Edwige.
D.	18	6 22	5 09	S. Luc ; s. Just.
L.	19	6 23	5 07	S. Amable ; s. Amé ; s. Savinien ; s. Aquilin.
M.	20	6 24	5 05	S. Georges ; s. Aurèle ; s. Jean de Cantü.
M.	21	6 26	5 04	S. Hilarion ; ste Ursule ; ste Célinie.
J.	22	6 27	5 02	S. Népotien ; s. Mellon ; s. Valier ; ste Alodie.
V.	23	6 28	5 00	S. Albin ; s. Aymon ; s. Séverin.
S.	24	6 30	4 59	S. Magloire ; s. Marsan ; s. Raphaël.
D.	25	6 31	4 57	S. Crépin ; s. Front ; s. Touchard.
L.	26	6 32	4 56	S. Evariste ; ste Flore ; s. Morin.
M.	27	6 34	4 54	S. Armand ; s. Didier ; ste Savine.
M.	28	6 34	4 53	S. Alfred, roi ; s. Jude et s. Simon.
J.	29	6 37	4 51	S. Maximilien ; s. Mazonien ; s. Narcisse ; ste Eusébie.
V.	30	6 38	4 49	S. Lucain ; s. Sérapion ; s. Thalase.
S.	31	6 40	4 48	Vigile de la Toussaint ; s. Quentin ; s. Wolfrand.

PHASES DE LA LUNE.		FÊTES MOBILES.
D. Q.	le 1er, à 6h. 40m. matin.	“
N. L.	le 8, à 2h. 43m. matin.	“
P. Q.	le 15, à 8h. 32m. soir.	“
P. L.	le 23, à 4h. 34m. soir.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUÉS.
D. Q.	le 30, à 1h. 9m. soir.	“

JOURS de la semaine du mois		SOLEIL P de Q.		Les jours diminuent en ce mois de 1h. 6m.
		lever	coucher	
D	1	6 42	4 46	<i>Toussaint</i> —S. Marcel ; s. Gonzalve.
L	2	6 43	4 44	Commemoration des Trépassés.—S. Eudoxe ; s. Tobie.
M.	3	6 44	4 43	S. Hubert, patron des chasseurs ; ste Sylvie.
M.	4	6 46	4 42	S. Charles Borromée ; s. Amans ; ste Modeste.
J	5	6 47	4 40	S. Zacharie ; s. Lié ; ste Berthille ; s. Millau.
V	6	6 4	4 39	S. Léonard, patron des fruitiers ; s. Prottaire ; ste Attique.
S	7	6 50	4 38	S. Ernest ; s. Florent ; ste Amarante.
D	8	6 51	4 36	Les Stes Reliques.—S. Dieudonné ; s. Drouaud ; s. Maur
L.	9	6 53	4 35	S. Théodore ; s. Vanne ; ste Eustalie.
M.	10	6 54	4 34	S. Tibère ; s. Léon ; s. André Avellin ; ste Nymphé.
M	11	6 56	4 33	S. Martin ; s. Véran ; s. Bertin.
J	12	6 57	4 32	S. René ; s. Paterne ; s. Publius.
V.	13	6 58	4 31	S. Fleury ; s. Brice ; s. Stanislas de Kostka.
S.	14	7 00	4 30	S. Ruf ; ste Vénérande ; s. Didace.
D.	15	7 01	4 29	S. Eugène ; s. Léopold ; s. Maclou ; ste Gertrude.
L.	16	7 02	4 28	S. Edme ; s. Euchèr.
V	17	7 04	4 27	S. Grégoire de Tours ; s. Agnan ; s. Hugues.
M	18	7 05	4 26	S. Odon ; s. Mandé ; ste Aude ; s. Pèlègrin.
J.	19	7 06	4 25	S. Crispin ; ste Elisabeth de Hongrie ; s. Buzeu.
V.	20	7 08	4 24	S. Edmond ; s. Octave ; s. Félix de Valois.
S.	21	7 09	4 23	Présent. de la Vierge.—SS. Colomban, Estève, Auben
D.	22	7 10	4 22	S. Pragmace ; ste. Cécile ; ste Marème.
L.	23	7 11	4 22	S. Clément ; s. Tron ; ste Lucrèce.
M	24	7 13	4 21	S. Séverin ; ste Flore ; ste Firmine ; s. Jean de la Croix.
M.	25	7 14	4 20	S. Livier ; ste Catherine ; ste Juconde.
J	26	7 15	4 20	S. Conrad ; ste Victorine ; s. Philéas.
V.	27	7 17	4 19	S. Virgile ; s. Maxime ; s. Léonard.
S.	28	7 18	4 19	S. Sosthène ; s. Sapinien ; s. Irénée.
D.	29	7 19	4 18	S. Saturnin ; s. Brandon ; ste Rosade.
L	30	7 20	4 18	S. André ; s. Trojan ; s. Tugal.

PHASES DE LA LUNE.		FÊTES MOBILES.	
N L.	le 6, à 4h. 14m. soir.	1er Dimanche de l'Avent, le 29.	
P. Q.	le 14, à 5h. 11m. soir.		
P. L.	le 22, à 4h. 51m. matin.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.	
D. Q.	le 28, à 9h. 8m. soir.	La Toussaint, le 1er.	

JOURS		SOLEIL		Les jours diminuent de 0h. 17m., jusqu'au 21 et augmentent ensuite de 0h. 4m.
		P. de Q		
de la semaine	du mois	lever	coucher	FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
		M.	1	
M.	2	7 23 4	16	S. Pierre Chrysologue; ste Aurélie; ste Bibiane.
J.	3	7 25 4	16	S. François-Xavier; s. Anème; s. Abdon; ste Sophronie.
V.	4	7 26 4	15	S. Christian; ste Barbe; s. Pierre Chrysologue.
S.	5	7 27 4	15	S. Bas; s. Nicet; ste Consolate.
D.	6	7 28 4	15	S. Nicolas; s. Léonce; ste Aselle.
L.	7	7 29 4	15	S. Agathon; s. Gerbaud; s. Ambroïse; ste Fare.
M.	8	7 30 4	15	<i>Immaculée Conception.</i> —S. Romarique; s. Thibaut.
M.	9	7 31 4	15	S. Anguerrand; ste Léocadie; ste Valère; s. Ambroise.
J.	10	7 32 4	15	S. Guimer; s. Gausbert; s. Edibe.
V.	11	7 32 4	15	S. Damase; s. Savin; s. Avre.
S.	12	7 33 4	15	S. Florent; s. Maixent; s. Valeri; s. Epinaque.
D.	13	7 34 4	15	S. Aubert; s. Josse; ste Lucie; ste Othilie.
L.	14	7 35 4	15	S. Nicaïse; s. Agnel; s. Spiridon.
M.	15	7 36 4	15	Octave de la Conception; s. Mesmin; s. Eusèbe.
M.	16	7 36 4	15	S. Adon; s. Béan; ste Adélaïde; ste Albine.
J.	17	7 37 4	16	S. Lazare; s. Sturme; s. Olympiade; ste Vivine.
V.	18	7 38 4	16	S. Gatien; ste Yolande; s. Flamien.
S.	19	7 38 4	17	S. Timoléon; s. Némésion; s. Ribier; ste Thé.
D.	20	7 39 4	17	S. Libérat; s. Philogone; s. Ammon; s. Malou.
L.	21	7 39 4	17	S. Thomas; s. Thémistocle.
M.	22	7 40 4	18	S. Israël; s. Zénon; ste Jutte; s. Honorat.
M.	23	7 40 4	18	S. Dagobert; s. Cléomène; s. Yves; ste Victoire.
J.	24	7 41 4	19	Vigile et jeûne de la Nativité.—S. Sénoch.
V.	25	7 41 4	20	<i>Noël</i> —Ste Eugénie; ste Anastasie.
S.	26	7 42 4	20	S. Etienne; s. Zozime; s. Ménandre.
D.	27	7 42 4	21	S. Jean l'Évangéliste; s. Alain; s. Théophane.
L.	28	7 42 4	22	Les saints Innocents—S. Caton; ste Théophile.
M.	29	7 42 4	23	S. Crescent; s. Thomas Becket; s. Ursin; s. David.
M.	30	7 42 4	23	S. Roger; s. Sabin; ste Anysie.
J.	31	7 43 4	25	S. Silvestre; s. Attale; ste Colombe; ste Rustique.

PHASES DE LA LUNE.

N. L. le 6, à 8 h. 28m. matin.
 P. Q. le 14, à 1h. 33m. soir.
 P. L. le 21, à 4h. 10m. soir.
 D. Q. le 28, à 7h. 33m. matin.

FÊTES MOBILES.

2e, 3e, 4e dim. de l'Av., les 6, 13, 20.
 Quatre-Temps, les 16, 18 et 19.
 FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
 Immaculée Conception, le 8.
 Noël, le 25.

MÉTÉOROLOGIE.

Il est d'usage, dans les almanachs, de faire des prédictions du temps pour l'année qui va commencer.

Un almanach qui ne se conforme pas à cet usage n'a pas de vogue. L'*Amanach pour tous* aura donc aussi ses prédictions ; mais elles ne valent pas plus que les autres, pour la bonne raison que ces prédictions n'ont d'autre fondement que la crédulité exagérée du public. Comment se pourrait-il que l'on prédit un an d'avance les variations du temps, quand on a de si grandes difficultés à connaître le temps qu'il fera d'un jour à l'autre. Nous déclarons à nos lecteurs que nous n'attachons d'importance à ces prédictions qu'en autant qu'elles ont quelques rapports avec les mouvements des marées. On verra à la page 9 la date de toutes les grandes marées de l'année ; deux ou trois jours à la suite de ces marées, l'on devra s'attendre à des changements de température d'autant plus forts que ces marées sont plus près des équinoxes. Nous rappelons à nos lecteurs les grandes mers des 1er et 30 janvier, 1er mars, 15 avril, 14 mai, 12 juin, 12 juillet, 10 août, 8 septembre, 8 octobre, 22 novembre et 22 décembre, et surtout celles d'entre elles qui sont plus rapprochées de l'équinoxe du printemps (20 mars) et de l'équinoxe d'automne (22 septembre).

A part cette coïncidence apparente des mauvais temps et des grandes mers, il n'existe aucuns signes qui permettent aux *prophètes du temps* de fonder leurs prédictions sur des bases raisonnables. L'influence de la lune qui a une si grande vogue dans certains quartiers est réduite à des proportions qui ne peuvent expliquer les phénomènes météorologiques. Qu'on lise avec soin les lignes suivantes que nous traduisons d'une revue anglaise :

« Cette croyance que la lune a de l'influence sur le temps est si fortement enracinée, que, malgré toutes les attaques subies depuis qu'on étudie les phénomènes de l'air avec grand soin, elle retrouve encore des adhérents parmi nous. Et cependant, il n'est pas de superstition populaire qui soit aussi absolument peu fondée que celle-ci. Cette prétendue influence de la lune n'est possible que de trois manières : par la réflexion des rayons du soleil, par attraction ou par émanation. On ne peut concevoir d'autre mode d'action. Maintenant, comme la lumière de la lune n'est pas même aussi considérable en intensité et en quantité que celle que réfléchit, en

été, un gros nuage blanc, on doit à peine supposer que le temps peut être affecté par une semblable cause. La lune exerce bien une attraction : nous en avons la preuve évidente dans les marées. Mais bien que l'eau puisse être mise en mouvement par cette attraction, l'air à cause de sa légèreté, de son peu de pesanteur, n'est pas sensiblement attiré. Laplace a calculé que l'action combinée du soleil et de la lune peut à peine communiquer à l'air un mouvement de cinq milles par jour.

“ Quant à des émanations lunaires, on n'en a jamais trouvé trace. En conséquence, nulle cause raisonnable n'expliquerait la prétendue influence des phases de la lune. Bien plus, il est positivement démontré qu'il n'arrive pas plus de changements météorologiques à l'époque des phases de la lune qu'en tout autre temps. Depuis l'établissement des stations météorologiques, il est démontré par des millions d'observations qu'il n'y a aucune similitude entre cette prétendue cause et ses prétendus effets.”

Ceci dit pour l'acquit de notre conscience, nous donnons à nos lecteurs nos prédictions pour ce qu'ils croient qu'elles valent.

PRONOSTICS DE LA TEMPÉRATURE.

JANVIER : L'année commencera bien froide et orageuse. Fortes tombées de neige dans l'intérieur du Canada. 5 perspective désagréable ; 6 au 9, plus clair et plus doux ; 10 au 12, grand vent et poudrière ; 13 au 17, beau temps ; 17 au 20, froid et orageux, fortes tombées de neige se résolvant en pluie vers le 21 jusqu'au 25 ou 26 ; 26 au 31, tempête dans l'Ouest et froid vif dans la province avec vent.

FÉVRIER : Du 1er au 3, une tempête de février courte mais rude, après cela temps plus doux avec bourrasques dans certaines régions ; 4 au 10, très changeant avec alternatives de vent et de neige ; 10 au 25, temps assez beau avec bons chemins ; 26, plus froid avec nouvelles menaces de tempêtes.

MARS : Assez changeant à cause des grandes mers jusqu'au 7 ou 8 ; après le 8 il est possible que le temps se maintienne changeant jusqu'au 13 ou 15 ; du 16 au 20, beau temps, beau soleil, mais un peu de vent ; 20 au 23, beau et agréable, assez doux ; 23 au 31, pluie peut-être avec beau temps à la suite

AVRIL : Du 1er au 7, beau temps, mais un peu nuageux, changeant vers la fin. Du 8 au 15, orages, le temps deviendra plus clair et assez chaud pour hâter la fonte des neiges. Après le 15, on devra s'attendre à du mauvais temps, grands vents, pluies et bourrasques de neige peut-être, c'est le temps de la grande marée de l'équinoxe.

Mai : Les premiers jours de mai seront mauvais ou ressembleront à ceux de la fin d'avril, la terre sera en conséquence bien préparée pour les semences. Vers le 8, le beau temps reprendra si la lune renouvelle (14, en beau temps ; le mois sera un des meilleurs de l'année, mais il faudra craindre les gelées pour les jardinages de couchés.

Juin : Du 1er au 9, beau temps, avec indications de changement vers la fin : 10 au 15, vent avec temps couvert, et à la fin grandes pluies avec vent de nord-est, il y aura peut-être une gelée à craindre pendant ces jours-ci. Du 16 au 22, temps frais et propice au grain semé tard. Du 22 au 30, très chaud avec pluies et tonnerre vers la fin.

JULLET : Il fera pendant les deux premières semaines de ce mois le même temps que pour la dernière semaine de juin. Après le 14, grands vents d'est, mais temps clair et après cela, beau temps et très chaud jusqu'au 28. Du 28 au 31, orages alternatifs avec vent chaud du sud.

AOUT : Beau et chaud du 1er au 3. Du 3 au 10, grandes chaleurs sans pluie, mais la sécheresse ne sera pas à craindre, le danger sera plutôt que le grain échaude par suite de la température élevée. Si vers le 10 il arrive un changement dans la température, on peut s'attendre à du mauvais temps pour une quinzaine, sinon il fera un temps superbe pour la récolte pour tout le reste du mois, moins les derniers jours qui amèneront les derniers orages de l'été avec éclairs et tonnerre.

SEPTEMBRE : Du 1er au 8, chaud et plaisant avec vent du nord-est léger, un peu plus froid vers les derniers jours. Soirées très fraîches et gelées à craindre. Du 8 au 15, changeant, venteux et nuageux ; un peu de pluie ramènera un bon temps frais pour la fin de la récolte. Après le 15, mauvais temps avec éclaircies fréquentes.

OCTOBRE : Gros vents du nord-est avec les marées du 8, temps froid, pluvieux et désagréable jusqu'au 25, ensuite vent et temps frais, les derniers jours de ce mois seront très pluvieux.

NOVEMBRE : Ce mois sera un des plus beaux de l'année pendant les trois premières semaines, les premiers jours amèneront cependant de la pluie, pour préparer la terre aux labours d'automne. Ceux qui aiment à faire de bons travaux auront toute la première quinzaine très favorable, mais plus tard de fortes gelées. Au 23, tempête de nord au nord-est, et première neige qui tombera en abondance et restera probablement.

DÉCEMBRE : Les premiers jours seront mauvais et peut-être pluvieux, dans ce cas les chemins de neige viendront plus tard. Neige abondante au 15, mais temps changeant jusqu'au 20, froid et vents d'est jusqu'à la fin du mois.

BAROMÈTRE DE LA NATURE

Avant la pluie :

- Les hirondelles rasant la surface du sol.
- Les lézards se cachent.
- Les oiseaux lustrent leurs plumes.
- Les mouches piquent fortement.
- Les poules se grattent et se vautrent dans la poussière.
- Les poissons sortent hors de l'eau.
- Les canards et les oies battent des ailes, crient et se baignent.
- Les bêtes à cornes mettent le nez au vent pour aspirer l'air, puis se rassemblent en troupeaux aux angles des prairies ou à l'ombre, en plaçant leur tête en arrière du vent.
- Les moutons quittent le pâturage avec regret.
- Les chèvres choisissent les lieux abrités.
- Les ânes braient longuement et fréquemment et secouent les oreilles.
- Les chiens paraissent engourdis.
- Les coqs battent des ailes et chantent à des heures inaccoutumées.
- Les paons crient du haut des arbres.
- Les moineaux s'assemblent en troupes nombreuses, à terre ou dans les haies, et poussent tous ensemble des cris incessants.
- Les grenouilles coassent.
- Les rouges-gorges s'approchent des habitations.
- Les abeilles quittent avec défiance leurs ruches et ne s'en éloignent guère.
- Les fourmis transportent activement leurs œufs (coques).
- Les grosses espèces de limaçons et d'hélices font leur apparition.

Quand le temps va être beau :

- Les moucherons volent, le soir, en colonnes nombreuses qui s'élèvent dans les airs.
- Les rainettes qu'on tient dans un bocal s'élèvent sur de petites échelles.
- La rose de Jéricho contracte et pelotonne ses branches.
- La tourterelle roucoule lentement.
- Les chauves-souris voltigent en grand nombre.
- Les corbeaux crient le matin.
- Les fils de la Vierge s'étendent à travers les sillons.

Les signes suivants indiquent un vent prochain :

Les bêtes à cornes font des sauts et secouent brusquement la tête

Les moutons deviennent folâtres et butent leur front.

Les porcs transportent de la paille dans la bouche, crient et secouent la tête.

Les chats grattent les arbres et les pieux.

Les oies essaient de voler ou étendent leurs ailes.

Les pigeons claquent fortement des ailes en volant

Les hirondelles se tiennent d'un seul côté des arbres afin de se nourrir des insectes qui s'abritent du côté opposé au vent.

Les pies se réunissent en petites volées et jasant entre elles.

Avant les orages.

La licorne chante fort et longtemps.

Les hirondelles de mer quittent la côte pour pénétrer à l'intérieur des terres.

Les marsouins se réunissent en troupes qui pénètrent dans les rivières ou s'approchent des côtes.

Les martinets s'éloignent des villes et voltigent au-dessus des campagnes, en criant fortement.

**PROVERBES, DICTONS MÉTÉOROLOGIQUES
ET HOROSCOPES.**

JANVIER.

Janvier d'eau chiche
Fait le paysan riche.

A Saint-Vincent (21) claire journée
Annonce une bonne année.

Le mauvais an
Entre en nageant.

Vaut mieux un loup sur un fumier
Qu'un homme en veste en janvier

Le soleil se trouve placé sous les étoiles formant le signe du VERSEAU. Celui ou celle qui naîtra sous ce signe sera indifférent, solitaire, spéculateur, et éprouvera quelques traverses.

FÉVRIER.

Neige en février
Vaut du fumier.

Février, entre tous les mois
Le plus court et le moins courtois.

Si février est chaud,
Croyez bien, sans défaut,

A la Chandeleur,
Les grand'douleurs.

Que par cette aventure
Pâques aura froidure.

La veille de la Chandeleur
L'hiver se passe ou prend vigueur.

Il vaut mieux voir un loup sur un fumier
Qu'y voir un homme sans veste en février.

Février qui donne neige
Bel été nous pleige.

Le soleil se trouve placé sous les étoiles formant le signe des POISSONS. Ceux qui naissent sous ces signes seront un peu de tout, en bien comme en mal.

MARS.

Hâle de mars, pluie d'avril, rosée de mai,
Rendent août et septembre gais.

Quand mars fait l'avril,
L'avril fait mars.

En mars quand il tonne,
Chacun s'en étonne.

En avril s'il tonne,
La nouvelle est bonne.

Si mars arrive en lion,
Il s'en retourne en agneau.

Le soleil se trouve placé sous les étoiles formant le signe d. BELIER. Ceux qui naissent sous ce signe seront ingénieux, bon^u mais un peu despotes ; leur timidité tempérera un peu leur despo tisme. Poussés à bout par l'honneur ou la colère, ils deviendront hardis et dangereux.

AVRIL.

Avril doux,
Lorsqu'il tourne est le pire de tous.

Gelée d'avril ou de mai
Misère nous prédit au vrai.

Bourgeon qui pousse en avril
Met peu de vin au baril.

La pluie d'avril remplit les greniers.

Avril et mai de l'année
Font eux seuls la destinée

Avril pluvieux, mai venteux,
Font l'an fécond et gracieux.

Il n'est si gentil mois d'avril
Qui n'ait son chapeau de grésil.

Arrivée des hirondelles.

Dans certaines années, la température de l'hiver produit un retard dans la végétation qui inquiète les cultivateurs, mais alors ils se rappellent le vieux proverbe :

Saison tardive ne fut jamais oisive.

Ils comptent souvent, avec raison, sur la fertilité de l'année.

Le soleil se trouve placé sous les étoiles formant le signe du TAUREAU. Ceux qui naissent sous ce signe auront plus de bon sens que d'esprit; seront des amis zélés, patients, se faisant à tout. Ils seront heureux devant une bonne action, indignés devant une mauvaise, et élèveront la voix contre toutes les iniquités.

MAI.

Quand il pleut le jour de saint Philippe,
Il ne faut ni tonneau ni pipe.

S'il pleut aux Rogations,
Le premier jour, il pleuvra pendant la fenaison;
Le deuxième jour, pendant la moisson;
Le troisième jour, pendant les vendanges.

Au mois de mai, Rosée de mai
Il faudrait qu'il ne plût jamais. Vaut chariot de roi.

Quand il pleut à la Sainte-Pétronille,
Pendant quarante jours elle trempe ses guenilles,

Sème les haricots à la Sainte-Croix,
Tu en recevras plus que pour toi;
Sème-les à la Saint-Gengout,
Un t'en donnera beaucoup;
Sème-les à la Saint-Didier,
Pour un tu en auras un millier.

Au mois de mai la chaleur
De tout l'an fait la valeur.

En mai
Blé et vin naît.
Mars aride,
Avril humide.

Cependant on dit aussi

Frais mai et chaud juin
Amènent pain et vin.
Mai *froid* n'enrichit personne.

Mai, le gai, tenant des deux,
Présagent l'an plantureux.

En avril nuée,
En mai rosée.

A la mi-mai fin d'hiver.
Grand soleil de mai
Diminue le poids du grain,

Le soleil se trouve placé sous les étoiles formant le signe des GEMEAUX. Ceux qui naissent sous ces signes seront subtils sans être profonds; un peu menteurs et libertins; néanmoins sensibles aux actions vertueuses, et louant la vertu.

JUIN.

S'il pleut non loin de Saint-Médard
Le tiers des biens est au hasard.

L'eau de Saint-Jean ôte le vin ; Quand les fèves sont en fleur,
Elle ne donne point de pain. Les fols sont en vigueur.

Fève fleurie L'année en foin fertile
Temps de folie. Est souvent année stérile.

Beau temps en juin, S'il pleut au jour de St-Gervais,
Abondance de grain. Pour les blés c'est signe mauvais.

Saint-Pierre et Saint-Paul pluvieux
Pour trente jours sont dangereux.

Quand les mules seront sans vice,
Les chiens sans puces en juin
Et les couleuvres sans venin,
Les femmes seront sans malice.

Quand il pleut la Saint-Médard
Il pleut quarante jours... quelque part ;
 Mais Saint-Barnabé
 Lui donne sur le nez ;
Saint-Gervais et Saint-Protais,
Peuvent tout réparer.

Le soleil se trouve placé sous les étoiles formant le signe de l'ECREVISSE. Ceux qui naissent sous ce signe seront indécis, ayant peu de passions, mais elles seront fortes. Ils se tourmenteront l'esprit et perdront beaucoup de temps à réfléchir comment ils vaincront les attaques des ennemis qui ne pensent plus à eux, et comment se termineront des chagrins que la nature se plaira à éloigner.

JUILLET.

En juillet A la Madeleine (22)
La faucille au poignet. La noix est pleine.

A la St-Laurent (10 août) Qui veut bon navet
On fouille dedans. Le sème en juillet.

 Juillet ensoleillé et en grand tonnerre du ciel
 Emplit cave et grenier.

NOVEMBRE.

De la mi-novembre à Noël A la Saint-Martin bois le bon vin.
Ne peut trop neiger ni venter. Et laisse l'eau pour le moulin.

A la Toussaint les blés semés Retarder le labourage,
Et tous les fruits bien enserrés. Est la ruine du ménage.

Quand la Toussaint passe dans le bien
C'est pour en mal faire.
Terre retournée et blés semés,
Le ciel peut neiger.

Celui qui naîtra dans ce mois
Atteindra les plus hauts emplois,
Et, du ciel explorant les lois,
Prendra la lune avec ses doigts.

L'automne est un long coucher de soleil, l'automne est à l'année
ce que le soir est au jour.

Le soleil se trouve placé sous les étoiles formant le signe du
SAGITTAIRE. Ceux qui naissent sous ce signe seront très sa-
vants, s'ils ont commencé par faire de bonnes études.

DÉCEMBRE.

Si l'hiver ne fait son devoir A Noël au balcon,
Au mois de décembre et janvier A Pâques au tison.
Au plus tard il se fera voir
Dès le deuxième février.

Quand on voit un hiver avant Noël, A Noël les moucherons,
On est sûr d'en avoir deux. A Pâques les glaçons,

Qui se chauffe au soleil à Noël le saint jour
Devra brûler du bois quand Pâques aura son tour.
A la Saint-Thomas les jours sont au plus bas.

L'étable au troupeau Les gens au repos
Quand est né décembre Pour l'année descendre,

Le soleil se trouve placé sous les étoiles formant le signe du
CAPRICORNE. Ceux qui naissent sous ce signe seront simples et
francs comme nos aïeux, bons, un peu crédules, prodigues dans la
jeunesse et la vieillesse, avares au milieu de la vie.

HIERARCHIE CATHOLIQUE.

PAPE ACTUELLEMENT RÉGNANT.

S. S. LÉON XIII (Gioacchino Pecci), (258^e successeur de saint Pierre) né à Carpinetto (près d'Anagni, Etats-Pontificaux, le 2 mars 1810, prélat de la maison de Grégoire XVI et référendaire à la signature, le 16 mars 1836 ; ordonné prêtre le 23 décembre de la même année ; archevêque de Damiette *in partibus infidelium* le 27 janvier 1843, et envoyé comme nonce à Bruxelles ; préconisé archevêque-évêque de Pérouse le 19 janvier 1846, créé en même temps cardinal et réservé *in pectore* par Grégoire XVI ; proclamé cardinal par Pie IX dans le consistoire du 19 décembre 1853 ; élu souverain pontife, le 20 février 1878 et couronné le 3 mars suivant.

Le Pape a pour conseil le Sacré Collège, qui doit être composé suivant la bulle de Sixte V, du 3 décembre 1586, de soixante-dix cardinaux, partagés en trois ordres : six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres et quatorze cardinaux-diacres. Les cardinaux-évêques ont chacun pour titre un évêché voisin de Rome, d'où leur vient le nom d'évêques *suburbicaires*. Les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres ont chacun pour titre une église de cette capitale du monde chrétien.

Province ecclésiastique de Québec.

La province de Québec comprend les diocèses de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Ottawa, Rimouski, Sherbrooke, Chicoutimi, le vicariat apostolique de Pontiac, et la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent.

Archidiocèse de Québec.

Comprend les comtés de Québec, Portneuf, Montmorency, Kamouraska, Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester, Lévis, Beauce, Lotbinière, Mégantic, et une partie de Témiscouata.

Érigé en diocèse le 1er octobre 1674. En métropole le 12 juillet 1844. La cathédrale fut érigée en *basilique mineure* par un bref de Pie IX, et la célébration en eut lieu le 1er octobre 1874.

Archevêque (4^e), S. G. MGR ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU (16^e év.), né à Ste-Marie de la Beauce le 17 février 1820 ; ordonné prêtre le 10 septembre 1842, nommé le 24 septembre 1870, sacré évêque le 19 mars 1871.

Diocèse de Montréal, (Érigé le 31 mai 1836.)

Comprend les districts de Montréal, Beauharnois, Joliette et une partie des districts de Richelieu et Terrebonne.

Evêque (3e), S. G. MGR EDOUARD-CHARLES FABRE, né à Montréal le 28 février 1827; ordonné prêtre le 23 février 1850; élu le 1er avril 1873, consacré évêque de Gratianopolis et coadjuteur de Montréal, le 1er mai 1873 à l'église du Gesù, devient évêque de Montréal le 19 septembre 1876.

S. G. MGR IGNACE BOURGET, né à la Pointe-Lévis, (Québec) le 30 octobre 1799; ordonné prêtre le 30 novembre 1822, élu par le pape Grégoire XVI, coadjuteur de Montréal et évêque Telmesse, le 10 mars 1837, sacré sous ce titre le 25 juillet de la même année; devient évêque de Montréal le 23 avril 1840, a donné sa démission le 10 juillet 1876 et a été nommé archevêque de Martianopolis; demeure à la résidence Saint-Janvier, au Sault-au-Récollet.

S. G. MGR PIERRE-ADOLPHE PINSONNEAULT, né à Saint-Philippe, le 23 novembre 1815; consacré évêque de London le 18 mai 1856; a donné sa démission le 18 décembre 1866; réside à l'évêché de Montréal avec le titre d'évêque de Birta.

Diocèse des Trois-Rivières, (Erigé le 8 juin 1852.)

Comprenant le district des Trois-Rivières, une partie des districts d'Artabaska, Richelieu et Québec.

Evêque (2e), S. G. MGR LOUIS-FRANÇOIS LAFLÈCHE, né à Ste-Anne-de-la-Pérade, le 4 septembre 1818, ordonné prêtre le 6 janvier 1844, élu évêque d'Anthédon le 20 novembre 1866, consacré le 25 février 1867, coadjuteur de l'évêque des Trois-Rivières, nommé administrateur le 2 avril 1869, promu au siège des Trois-Rivières le 3 juin 1870.

Diocèse de Saint-Hyacinthe, (Erigé le 8 juin 1852.)

Comprend les comtés de St-Hyacinthe, Richelieu, Rouville, Bagot, Iberville, Missisquoi, Shefford, trois paroisses dans le comté de Verchères, le township de Brome et une partie des townships d'Ely, de Stukely et de Bolton.

Evêque (4e), S. G. MGR LOUIS-ZÉPHIRIN MOREAU, né à Bécancour le 1er avril 1824, ordonné prêtre le 10 décembre 1845, élu évêque de Saint-Hyacinthe le 19 novembre 1875, sacré le 16 janvier 1876.

Mgr Joseph Larocque, évêque de Germanicopolis, ancien évêque de Saint-Hyacinthe, retiré au monastère du Précieux-Sang.

Diocèse de Saint-Germain de Rimouski,

(Erigé le 15 janvier 1867.)

Comprend les districts de Rimouski et de Gaspé, et la plus grande partie des comtés de Témiscouata et Saguenay.

Evêque (1er), S. G. MGR JEAN-PIERRE-FRANÇOIS LA FORCE LANGEVIN, né à Québec le 22 septembre 1821, ordonné prêtre le 12 septembre 1844, élu évêque de St-Germain de Rimouski le 15 janvier 1867; sacré évêque le 1er mai suivant.

Diocèse de St-Michel de Sherbrooke, (Erigé le 28 août 1874.)

Evêque (1er), S. G. MGR ANTOINE RACINE, né à St-Ambroise de la Jeune-Lorette, le 26 janvier 1822, ordonné prêtre le 2 septembre 1844, le même jour et à la même messe que Mgr de Rimouski. Vicaire à la Malbaie en 1844, curé de Stanfold, Blandford et Bulstrode en 1849; curé de St-Joseph de Beauce en 1851, et en 1853 desservant de l'église St-Jean de Québec; sacré évêque dans l'église St-Jean de Québec, le 18 octobre 1874.

Diocèse de Chicoutimi, (Erigé le 28 mai 1878.)

Comprend les comtés de Chicoutimi et Charlevoix et une partie du Saguenay à l'ouest de la rivière Portneuf.

Evêque (1er), S. G. MGR DOMINIQUE RACINE, né à Saint-Ambroise le 24 janvier 1828, ordonné prêtre le 24 septembre 1853, élu évêque de Chicoutimi le 28 mai 1878, sacré le 4 août 1878 dans la basilique de Québec, par Mgr Taschereau, archevêque de Québec.

Diocèse d'Ottawa, (Erigé le 30 juillet 1847.)

Le diocèse d'Ottawa comprend dans la province d'Ontario les comtés de Prescott, Russell, Carleton et Lanark nord; dans la province de Québec les comtés d'Ottawa et Argenteuil.

Evêque (2e), S. G. MGR J. THOMAS DUHAMEL, né à Contrecoeur, le 6 novembre 1841, ordonné prêtre à Ottawa le 19 décembre 1863; élu évêque d'Ottawa le 16 août 1874, sacré à Ottawa le 28 octobre suivant.

Vicariat apostolique de Pontiac, (Erigé le 11 juillet 1882.)

Evêque (1er), S. G. MGR NARCISSE-ZÉPHIRIN LORRAIN, évêque de Cythère et vicaire apostolique de Pontiac, né le 3 juin 1842, à St-Martin, ordonné prêtre le 4 août 1867, vicaire-général du diocèse de Montréal en 1880, sacré évêque le 21 septembre 1882, dans l'église Notre-Dame de Montréal, a pris possession de son diocèse à Pembroke, le 22 septembre 1882.

Préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent,

(Erigée le 29 mai 1882.)

MGR FRANÇOIS-XAVIER BOSSÉ, né à Sainte-Anne Lapocatière, le 6 septembre 1838, ordonné prêtre le 4 octobre 1863, curé de Casca-pédiac en 1864, de la Rivière-aux-Renards en 1866, de Percé en 1873, nommé préfet apostolique le 29 mai 1882.

Autres provinces : Ontario.

Archevêque de Toronto : Mgr John Joseph Lynch.
 Evêque de Kingston : Mgr James V. Cleary.
 " d'Hamilton : Mgr J. Joseph Carbery.
 " de London : Mgr John Walsh.
 " de Peterborough : Mgr Jean Frs. Jamot.

Nouvell-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et N.-Brunswick.

Archevêque d'Halifax (N.-E.) : Mgr C. O'Brien.
 Evêque d'Arichat (N.-E.) : Mgr John Cameron.
 " de Saint-Jean (N.-B.) : Mgr John Sweeney.
 " Evêque de Chatham (N.-B.) : Mgr James Rogers.
 " de Charlottetown (I.-P.-E.) : Mgr Peter McIntyre.

Manitoba, Nord-Ouest et Colombie Anglaise.

Archevêque de St-Boniface (Ma.) : Mgr Alexandre-A. Taché.
 Evêque de St-Albert (N.-O.) : Mgr Vital Grandin.
 Vic. Apostolique d'Athabaska (Riv. Mack.) : Mgr Henri-J. Farand.
 " " " " Mgr Isid. Clut, coadj.
 " " de la Colombie Anglaise : Mgr Ls Jos. d'Herbomez.
 " " " " Mgr P. P. Durieu, coadj.
 Evêque de Vancouver : Mgr John Brondel.

Terreneuve.

Evêque de Saint-Jean : Mgr Thos J. Power.
 " de Havre de Grâce : Mgr Ronald McDonald.

GOUVERNEMENT CIVIL. PROVINCE DE QUÉBEC

SOUVERAIN. — Sa Majesté *Alexandrina* VICTORIA, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes, —née à Kensington Palace, le 24 mai 1819; avènement au trône le 20 juin 1837; couronnement le 28 juin 1838.—Mariée le 10 janvier 1840 au prince Albert, Duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, (né le 26 août 1819, mort le 14 décembre 1861.)—Fille du duc de Kent, fils de George III et frère de Guillaume IV.

PRINCE DE GALLES.—Son Altesse Royale ALBERT EDOUARD, né le 9 novembre 1841; marié le 10 mars 1863 à la princesse Alexandra de Danemark (née le 1er décembre 1844). Héritier présomptif de la couronne.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL. — Son Excellence le Très Honorable *Henry-Charles-Keith-Pelly-Fitzmaurice*, marquis de LANSDOWNE, né le 14 janvier 1845; sous secrétaire des Indes en 1880; marié le 8 novembre 1860, à Lady Maud-Evelyn-Hamilton, fille du duc d'Abercorn.

Vicomte Melgund, secrétaire du gouverneur.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR de la province de Québec.—L'honorable Louis-François-Rodrigue Masson, quatrième fils de feu M. Jos. Masson, né à Terrebonne le 7 novembre 1833; élève du collège de Saint-Hyacinthe dans les derniers cours; marié en premières noces en 1856, à Louise Rachel, fille du Lt-Colonel Alex Mackenzie, et en seconde noces à Mlle Burroughs, de Québec (1883); major de brigade en 1863; Lt-Colonel en 1867, à la suite de la campagne contre les Fénéniens. Elu en 1867 pour Terrebonne; ministre de la milice en 1878. A été sénateur et conseiller législatif.

Secrétaire particulier.....

Cabinet Fédéral.

PORTEFEUILLES.

Sir JOHN A. MACDONALD, K.C.B,	Premier, prés, du Conseil Privé
K.C.M. G.P.C.....	Surint., affaires des sauvages. ;
L'hon. John Carling.....	Postes.
“ Sir Alex. Campbell, C.R...	Justice.
“ Sir Chs. Tupper, K.C. M.G.	Chemins de fer et canaux.
“ Sir H. Langevin, K.C.M.C.	Travaux Publics.
“ Arch. W. McLellan.....	Marine et pêcheries.
“ Sir Samuel Tilley.....	Finances.
“ J. Hy. Pope.....	Agriculture, statis. et patentes.
“ Mack.-Bowell.....	Douanes.
“ Adolphe Caron.....	Milice et défense.
“ John Costigan.....	Revenu de l'Intérieur.
“ Jos. Ad. Chapleau, C.R....	Secrétaire d'Etat.
“ David L. McPherson.....	Intérieur.
“ Frank Smith.....	Sans portefeuille.

Sénateurs pour la province de Québec.

Orateur : Hon. WM MILLER.

Les honorables

Armand Jos. F.....	Rivière-des-Prairies.
Baillargeon Pierre	Québec.
Bellerose Jos Hya	St-Vincent de Paul.
Boucherville Chs B. de.....	Boucherville.
Chaffers W. H	St-Césaire.
Chapais Jean Chs	St-Denis (en bas).
Cochrane W. H	Compton.
DeBlois P. A	Beauport.
Ferrier Jas	Montréal.
Guévremont J.-Bte	Sorel.
Hamilton John.....	Hawkesbury.
Lacoste Alex	Montréal.
Masson L. F. R.	Terrebonne.
O'Gilvie A. W.....	Montréal.
Paquet Ans. H.....	St-Cuthbert.
Pelletier C. A. P.....	Québec.
Ross Jos Gibb	Québec.
Robitaille Louis.....	New Carlisle.
Ryan Thos	Montréal.
Stevens G. G	Waterloo.
Thibaudeau Ros.....	Montréal.
Trudel F. X. A.	"
.....
.....

Cabinet Provincial.

PORTEFEUILLES.

L'hon. J. J. Ross.....	} Présidence du Cons. et Commis- sariat de l'agriculture.
" J. G. Robertson.....	
" L. O. Taillon.....	Trésor Provincial.
" E. J. Flynn.....	Procureur-Général.
" W. W. Lynch	Commissariat des ch. de f. et T. P.
" Jean Blanchet	" des Terres de la Cour.
	Secrétariat Provincial.

Conseillers Législatifs.

Orateur : l'hon. PIERRE BOUCHER DE LABRUÈRE.

DIVISION.	NOMS.	ADRESSE.
Alma	Hon. J. L. Beaudry....	Montréal.
Bedford	" T. Wood.....	Dunham Flats.

Lanaudière.....	Hon. Ls. Rod. Masson.	Terrebonne.
LaDurantaye	" Ed. Rémillard.....	Québec.
LaVallière.....	" F. X. O. Méthot...	Trois-Rivières.
Salaberry	" H. Starnes	Montréal.
Golfe	" T. Savage.....	L'Anse au Cap.
Granville.....	" E. Dionne.....	Ste-Anne de la Poc
Inkerman	" G. Bryson.....	Fort-Coulonge.
Kennebec..	" Elz. Gérin.....	Trois-Rivières.
LaSalle	"
Lorimier	" J. G. Laviolette...	Montréal.
Laurentides	" J. E. Gingras.....	Québec.
Lauzon.....	" Geo. Couture.....	Lévis.
Mille-Isles	" C. L. Champagne.	St-Eustache.
Montarville.....	" C. deBoucherville.	Boucherville.
Repentigny.....	" Ls. Archambault.	L'Assomption.
Rougemont.....	" P.B. de LaBruère.	St Hyacinthe.
Rigaud	" E. Prud'homme...	Montréal.
Shawinigan	" J. J. Ross	St-Anne de la Pérade
Sorel	" J. A. Dorion.....	St-Ours.
Stadacona.....	" John Hearn.....	Québec.
Victoria.....	" J. Ferrier	Montréal.
Wellington	" W. H. Webb.....	Melbourne.

Députés de la province de Québec au parlement fédéral et au parlement local.

.....	COMTÉS.	DÉPUTÉS AU FÉDÉRAL.	DÉPUTÉS AU LOCAL.
.....	Argenteuil	Hon. J. J. C. Abbott	Wm Owens Stonefield
	Bagot	Flavien Dupont	Antoine Casavant
		St-Liboire	St-Dominique
nis-	Beauce	Joseph Bolduc	Hon. Jean Blanchet
		St-Victor-de-Tring	Québec
	Beauharnois.....	J. G. H. Bergeron	Célestin Bergevin
		Montréal	Beauharnois
	Bellechasse..	Guillaume Amyot	FaucherdeStMaurice
		Québec	Québec
	Berthier	Ed. O. Cuthbert	J Robillard
		Berthier	Berthier
	Bonaventure	L. J. Riopel	H. J. Martin
		New-Carlisle	Carleton
	Brome	S. A Fisher	Hon. W. W. Lynch
		Knowlton	Knowlton
	Chambly	P. B. Benoît	D. S. Martel
		St-Hubert	Chambly

Champlain	Hyp. Montplaisir	Robert Trudel
	Cap de la Madeleine	S GenevièveBatican
Charlevoix	S. Xavier Cimon	Onésime Gauthier
	St-Etienne Malbaie	St-Urbain
Chateauguay	Edward Holton	J. E. Robidoux
	Montréal	Montréal
Chicoutimi & Saguenay.	J. Alfred Gagné	E. St. Hilaire
	Chicoutimi	St-Prime
Compton.....	Hon John H. Pope	Wm Sawyer
	Ottawa, Compton	Sawyerville
Deux-Montagnes	J. B. Daoust	B. Beauchamp
	St-Eustache	St-Eustache
Dorchester	C. Alex. Lesage	N. Audet
	Ste-Claire	St-Anselme
DrummondArthabaska	D. O Bourbeau	Wm J. Watts
	Arthabaska-station	Drummondville
Gaspé.....	Hon. P. Fortin	Hon. Ed. Jas Flynn
	Gaspé	Québec
Hochelaga	Alph Desjardins	Hon. Ls Beaubien
	Hochelaga	Montréal
Huntingdon	Julius Scriver	Alex. Cameron
	Hemmingford	Huntingdon
Iberville	Frs Béchard	Alex. Ls Demers
	Mount-Johnson	St-Geo. d'Henryville
Jacques-Cartier	Désiré Girouard	A. Boyer
	Montréal	Lachine
Joliette	A. Ed. Guilbault	Vinc. P. Lavallée
	Joliette	St-Félix de Valois
Kamouraska.	Chs B. Blondeau	C. A. E. Gagnon
	St-Paschal	Rivière Ouelle
Laprairie.....	Alf. Pinsonneault	L. B. A. Charlebois
	St-Jacques-le-Mineur	Laprairie
L'Assomption	Hilaire Hurteau	Jos. Marion
	St-Lin	St-Paul L'Ermite
Laval	Jos. Alf. Ouimet	Ev. Leblanc
	Montréal	Montréal
Lévis.....	F. X. Lemieux
	Québec
L'Islet	Phil. B. Casgrain	Chs Marcotte
	Québec	L'Islet
Lotbinière	Come J. Rinfret	Hon. H. G. Joly
	Ste-Croix	Québec
Maskinongé.....	Fred. Houde	Ed. Caron
	Louiseville	Louiseville
Mégantic	Hon. Frs Langelier	
	Québec	

Missisquoi	Hon. Geo. B. Baker	Ed. Spencer
	Sweetsburgh	St-Armand Est
Montcalm	Firmin Dugas	J.-Bte Richard
	Montcalm	St-Liguori
Montmagny	A. C. P. R. Landry	Naz. Bernatchez
	Beauport, Québec	Montmagny
Montmorency	P. V. Valin	L. G. Desjardins
	Québec	Québec
Montréal-Est	Hon. J. C. Coursol	Hon. L. O. Taillon
	Montmagny	Montréal
“ Centre	J. J. Curran	Geo. W. Stephens
	Montréal	Montréal
“ Ouest	M. H. Gault	Jas McShane
	Montréal	Montréal
Napierville	Médéric Catudal	F. X. Paradis
	Napierville	St-Michel
Nicolet	A. Gaudette	L. T. Dorais
	Gentilly	St-Grégoire
Ottawa	Alonzo Wright	Ls Duhamel
	Ironsides, Hull	Wright
Pontiac	J. Bryson	W. J. Poupore
	Portage du Fort	Chichester
Portneuf	E. Q. de St. Georges	J. D. Brousseau
	Québec	Québec
Québec Centre..	J. G. Bossé	Rémi F. Rinfret
	Québec	Québec
“ Ouest	Hon. Thos McGreevy	Félix Carbray
	Québec	Québec
“ Est	Hon. Wilf. Laurier	Joseph Shehyn
	Arthabaska	Québec
“ Comté..	Hon A. P. Caron	Hon. Pierre Garneau
	Québec	Québec
Richelieu	Ls. H. Massue	Léon Leduc
	Varenes	Sorel
Richmond et Wolfe....	Wm B. Ives	Jacques Picard
	Sherbrooke	Wotton
Rimouski	L. A. Billy	Ls Nap. Asselin
	St-Germain-Rimouski	Rimouski
Rouville	Geo. A. Gigault	Etienne Poulin
	St-Césaire	Marie-Ville
St-Hyacinthe	M. E. Bernier	Hon. H. Mercier
	St-Hyacinthe	Montréal
St-Jean	Frs Bourassa	Hon. F. G. Marchand
	St-Valentin	St-Jean
St-Maurice	L. L. L. Desaulniers	F. R. L. Desaulniers
	Montréal	Yamachiche

Shefford.....	M. Auger	Isidore Frégeau
	Roxton Pond	Stukely
Sherbrooke	R. N. Hall	Hon. J. G. Robertson
	Sherbrooke	Sherbrooke
Soulanges.....	C. W. Bain	W. Duckett
	St-Polycarpe	Coteau-Landing
Stanstead	Chs C. Colby	John Thornton
	Stanstead	Coaticook
Témiscouata.....	P. E. Grandbois	Geo. H. Deschènes
	R.-du-Loup (en bas)	St-Arsène
Terrebonne	Hon. J.A. Chapleau	G. A. Nantel
	Ottawa	Montréal
Trois-Rivières ..	Sir Hect. Langevin	Hon. Arthur Turcotte
	Québec	Trois-Rivières
Vaudreuil	Hugh McMillan	Lapointe
	Rigaud	Vaudreuil
Verchères	Hon. F. Geoffrion	Abraham Bernard
	Verchères	Beloeil
Yamaska	Fabien B. Vanasse	Hon. J.S.C. Wurtele
	Sorel.	Montréal

COURS DE JUSTICE.

Cour Suprême.

Hon. Sir Wm J. Ritchie, juge en chef.

L'hon. Sam. Henry Strong.	L'hon. Wm Alex. Henry.
“ Téléphore Fournier.	“ John Wm Gwynne.
“ Henry Elz. Taschereau.	Secrétaire : Geo. Duval.

Cour du Banc de la Reine.

Sir ANTOINE AIMÉ DORION, juge en chef.

Hon. Sam. G. Monk.	Hon. Ulric J. Tessier.
“ T. K. Ramsay.	“ Alex. Cross.
“ L. F. G. Baby.	

Un écho qui nous arrive d'Angleterre :

Un juge, qui a le malheur de loucher, a devant lui trois prisonniers.

S'adressant au premier mais ayant, par suite de son infirmité, l'œil fixé sur le second, il lui dit :

— Vos nom et domicile ?

Le second qui se croit interrogé, répond.

Le juge le regardant sévèrement :

— Je ne vous ai pas parlé à vous.

Aussitôt le troisième, sur qui l'œil est fixé maintenant :

— Aussi je ne vous ai pas répondu, mon juge.

Cour Supérieure.

Hon. W. C. MEREDITH, juge en chef.

JUGES.

DISTRICTS.

Hon. W. C. Meredith.....	} Québec et une partie d'Arthabaska.	
“ Andrew Stuart.....		
“ B. Caron.....		
“ Ls. E. N. Casault.....		
“ F. G. Johnson.....	} Montréal et une partie de Terrebonne.	
“ F. W. Torrance.....		
“ Marcus Doherty.....		
“ H. F. Rainville.....		
“ A. C. Papineau.....		
“ L. A. Jetté.....		
“ L. O. Loranger.....		
“ M. Mathieu.....		
“ J. B. Bourgeois.....		Trois-Rivières.
“ E. T. Brooks.....		Saint-François.
“ Aug. R. Angers.....	Beauce et Montmagny.	
“ Wm McDougall.....	Ottawa et comté d'Argenteuil.	
“ L. Victor Sicotte.....	Saint-Hyacinthe.	
“ G. V. C. Buchanan.....	Bedford.	
“ Charles Gill.....	Richelieu.	
“ A. B. Routhier.....	Saguenay et Chicoutimi.	
“ Thomas McCord.....	Gaspé.	
“ F. X. Cimon.....	Joliette.	
“ L. Bélanger.....	Beauharnois.	
“ H. W. Chagnon.....	Iberville.	
“ M. A. Plamondon.....	Drummond et Arthabaska.	
“ H. T. Taschereau.....	Kamouraska.	
“ J. A. Mousseau.....	Rimouski.	

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'hon. Gédéon Ouimet, *surintendant de l'instruction publique*,
président ex officio *des comités catholique et protestant.*

Membres du comité catholique.—Mgr l'archevêque de Québec;
NN. SS. les évêques de Montréal, Ottawa, Trois-Rivières, Saint-
Hyacinthe, Rimouski, Sherbrooke et Chicoutimi, Mgr N. Z. Lorrain,
vicaire apostolique de Pontiac; les honorables sir N. F. Belleau,
juge L. A. Jetté, juge A. B. Routhier, P. J. O. Chauveau, Th. Ryan;
MM. Joseph G. Bossé, M. P., P. S. Murphy, F. Painchaud, M. D.,
et P. B. Benoit, M. P.

Membres du comité protestant.—Le très révérend James Wil-
liams, D. D., évêque de Québec, le très révérend William B. Bond,
évêque de Montréal, le rév. John Cook; les hons. James Ferrier,
George Irvine; MM. M. J. W. Dawson, R. W. Heneker,

Il y a deux nominations à faire dans le comité protestant, au moment où nous imprimons.

Membres adjoints.—Hon. L. R. Church, hon. W. W. Lynch, révd. Dr Mathews; MM. E. J. Hemming, A. Cameron, M. P.

Secrétaire du comité catholique.—M. Louis Giard, M. D.

Secrétaire du comité protestant.—Révd. G. Weir.

CONSEIL D'AGRICULTURE.

L'hon. J. J. Ross, commissaire de l'agriculture et des travaux publics, Québec.

L'hon. GÉDÉON OUMET, surintendant de l'instruction publique (membre *ex-officio*), Québec.

L. H. MASSUE, président, Varennes.

L'abbé F. Pilote, St-Augustin. Ant. Casavant, St-Dominique.

Hon. Ls Beaubien, Montréal. Aug Casgrain, Rivière-Ouelle.

Hon L. Archambault, L'Assomption L. J. Lemire, Baie-du-Febvre.

E. J. DeBlois, Québec O. Gauthier, St-Urbain.

A. Somerville, Lower Lachine. Eag. Casgrain, L'Islet.

P. B. Benoît, St-Hubert Jas Cochrane, Compton.

S. N. Blackwood, Shefford-Ouest. H. J. Martin, Carleton.

J. J. A. Marsan, L'Assomption. Hec. Lussier, St-Vinc.-de-Paul.

Aug. Guilbault, Ste-Elizabeth. Chs Gibb, St-P. d'Abbotsford.

Dr Geo. LECLÈRE, secrétaire, No 76, rue St-Gabriel, Montréal.

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES.

HENRY BULMER, président, Montréal.

CYRILLE DUQUET, vice-président, Québec.

L'hon. J. J. Ross, commissaire de l'agriculture et des travaux publics, Québec.

L'hon. JEAN BLANCHET, secrétaire provincial (*ex-officio*), Québec.

L'hon. GÉDÉON OUMET, surintendant de l'instruction publique (*ex-officio*), Québec.

L. W. Carrier, Lévis. Sam. E. Dawson, Montréal.

A. A. Stevenson, Montréal. M. J. F. Quinn, “

Ad. Lévesque “ L'abbé A. Audette, Bergerville.

J. B. Rolland, “ Jas. Carrell, Québec

L. I. Boivin, “ J. F. Peachy, “

Guil. Boivin, “ E. E. Taché, “

Thos. White, “ Alex. G. Lomas, “

And. Boyd, “

S. C. STEVENSON, secrétaire, No 76, rue Saint-Gabriel, Montréal.

Le roi Frédéric II disait : “ On commet deux sortes de fautes ; les unes par trop de précipitation, les autres par trop de nonchalance.”

Registrateurs de la province de Québec.

COMTÉS.

RÉGISTRATEURS.

LOCALITÉ DU BUREAU
D'ENREGISTREMENT.

Argenteuil	Thomas Barron	Lachute.
Arthabaska	M. J. A. Poisson.....	Arthabaskaville.
Bagot	Jos. C. Bachand.....	St-Liboire.
Beauce	Jean É. Proulx	St-François.
Beauharnois	Joseph Mayer.....	Beauharnois.
Bellechasse.....	L. Solime Forgues....	St-Michel.
Berthier	B. E. Pellant.....	Berthier.
Bonaventure, 1re div..	L. P. Lebel	New Carlisle.
“ 2e div..	J. A. Verge.....	Carleton.
Brome.....	Thomas Brassard.....	Knowlton.
Chambly	Pierre E. Hurteau....	Longueuil.
ChAMPLAIN	G. H. Dufresne	Ste-Geneviève.
Charlevoix et Sag., 1 d.	Charles DuBerger.....	St-Etienne de Malbaie
“ 2 d.	Télesphore Fortin.....	Baie St-Paul.
Chateauguay	Alexis M. Gagnier....	Ste-Martine.
Chicoutimi 1re div....	Ovide Bossé.....	Chicoutimi.
Chicoutimi, 2e div....	Calixte Hébert.....	Hébertville.
Coaticook	Otis Shurtleft	Coaticook
Compton.....	Samuel Orr.....	Cookshire.
Deux-Montagnes.....	Dosithée Dupras.....	Ste-Scolastique.
Dorchester	Frs Fortier	Ste-Claire.
Drummond	{ P. N. Dorion	Drummondville.
	{ J. Mairs	
Gaspé	Joseph X. Lavoie.....	Percé.
Hochelaga et J.-Car...	{ N. M. LeCavalier... ..	Montréal.
	{ Flavien Filiatrault..	
Huntingdon, 1re div..	J. B. Varin.....	Laprairie.
“ 2e div..	Andrew Somerville....	Huntingdon.
Iberville	Michel A. Bessette....	Iberville.
Islet.....	Arsène Michaud.....	St-Jean Port-Joli.
Iles de la Madeleine..	Edouard Borne.....	Amherst.
Joliette	Chs. A. Beaudoin.....	Joliette.
Kamouraska	Henri Caron	St-Louis Kamouraska.
L'Assomption	Barthélemi Rocher....	L'Assomption.
Lévis	L. N. Carrier.....	Lévis.
Laval	Adélarde E. Léonard..	Ste-Rose.
Lotbinière.....	L. E. Lemay	Ste-Croix.
Maskinongé	Jos Ed. Pichette.....	Rivière-du-Loup.
Mégantic	Wm H. Lambly	Inverness.
Missisquoi	Richard Dickinson... ..	Bedford.
Montcalm.....	A. E. Thibodeau.....	Lte-Julienne.

Montmagny	Ed. Lavergne	Montmagny.
Montmorency, 1er D.	Gabriel Dick.....	Château-Richer.
Montmorency 2e D.	{ B. Peltier.....	Saint-Laurent.
(Isle d'Orléans.)		
Montréal Ouest.....	W. H. Ryland.....	Montréal.
Montréal Est.....	J. C. Auger.....	Montréal.
Napierville.....	Alex. Richardson.....	Napierville.
Nicolet.....	Joseph A. Blondin.....	Bécancour
Ottawa	William Washburn...	Hull.
Pontiac.....	Walter Rymer.....	Havelock.
Portneuf	H. Q. de Saint-Georges	Cap Santé.
Québec.....	C. N. Montizambert....	Québec.
Richelieu	Jules Chevallier.....	Sorel.
Richmond	C. P. Cleveland.....	Richmond.
Rimouski, No. 1.....	J. Bte. Saucier.....	St. Jérôme, Matane.
Rimouski, No. 2.....	L. G. Cazeau.....	Rimouski.
Rouville.....	E. Poulin.....	Marieville.
Shelford		Waterloo.
Sherbrooke.....	Daniel Thomas.....	Sherbrooke.
Soulanges	J. Stevens.....	Côteau-Landing.
Stanstead	C. Thomas	Stanstead-Plain.
Ste-Anne des Monts...	Joseph Thibault.....	Ste-Anne-des-Monts.
Saint-Hyacinthe	{ Joseph Nault.....	{ Saint-Hyacinthe.
	{ Hor. Saint-Germain	
Saint-Jean	G. A. Marchand.....	Saint-Jean.
Saint-Maurice.....	R. Kiernan	Trois-Rivières.
Témiscouata.....	Elie Mailloux... ..	St-Jean-B. de l'Île Ver-
Terrebonne	Louis G. Lachaine.....	Saint-Jérôme. [te
Vaudreuil	Frs. de Sales Bastien.	Vaudreuil.
Verchères.....	Aimé Geoffrion	Verchères.
Wolfe.....	E. S. Darce	Ham Sud.
Yamaska	L. M. Blondin.....	St-François du Lac.

La mélancolie n'a pas de cause plus profonde que la paresse, son remède est le travail, ce travail ne dût-il rien produire d'utile. Socrate a dit : " Il vaut mieux travailler sans but que de ne rien faire."

Regarde bien au-dedans de toi : il y a une source qui jaillira toujours si tu creuses toujours.

L'amour nous touche plus que les bienfaits, parce que faire du bien à notre prochain n'est que lui donner quelque chose de ce que nous avons, tandis que l'aimer, c'est nous donner nous-même à lui.

Agences des Terres de la Couronne pour la province de Québec.

NOM DE L'AGENCE.	NOM DE L'AGENT.	SA RÉSIDENCE.
Arthabaska	Ant. Gagnon	Arthabaskaville.
Bonaventure	Wm Maguire	New-Carlisle.
Bonaventure	O. Martin, sous-agt.	St-Alexis, Matapedia.
Chaudière	J. T. Letourneau...	St-Joseph (Beauce).
Coulonge	Wm Clarke.....	Bryson, P. Q.
Gaspé (partie de).....	Lotis Roy	Cap-Chat.
Gaspé (partie de).....	W. H. Annett.....	Bassin de Gaspé.
Gaspé	Ed. Flynn, sous-agt..	Percé.
Gatineau	Robert Farley.....	Hull.
Grandville.....	F. F. Gagnon	Riv. du Loup.
Lac St-Jean (Sect. est)...	J. O. Tremblay	Chicoutimi.
Lac St-Jean (Sect. ouest).	Israël Dumais.....	N-D. du Lac St-Jean (Roberval)
L'Assomption (partie de).	J. B. Delfausse	Joliette.
L'Assomption (part. de et partie de la Petite Nation)	C. J. Marchand.....	Ste Agathe des Monts
Magog	Ed. Kempt.....	Waterloo.
Montmagny	Eug. Renault.....	Montmagny.
Petite Nation (Sect. Est).	A. B. Filion.....	Grenville.
Petite Nation (Sect. O.)...	J. A. Cameron.....	Thurso.
Rimouski.....	Georges Sylvain.....	Rimouski.
Saguenay (partie de).....	C. H. Duberger.....	Tadoussac.
Saguenay (partie de).....	J. A. J. Kane	Malbaie.
St-Charles	J. E. Boily	St-Roch (Québec).
St-François	C. Patton.....	Robinson.
St-Maurice	Alph. Dubord.....	Trois-Rivières.
Agent des bois Couronne.	Didace Tassé	Montréal.

VILLES PRINCIPALES DU CANADA ET POPULATION

(RECENSEMENT DE 1881)

Capitale: OTTAWA	27,412		
ONTARIO (Haut-Canada).			
Capitale: TORONTO	86,415		
Hamilton.....	35,961	Sainte-Catherine.....	9,631
London.....	19,746	Brantford.....	9,516
Kingston.....	14,091	Belleville	9,890
Guelph.....	9,616		

QUÉBEC (Bas-Canada).

Capitale : QUÉBEC	62,446		
Montréal	140,747	Sorel	5,791
Trois-Rivières	9,296	Saint-Hyacinthe	5,321
Lévis	7,597	Saint-Jean	4,314
St.-erbrooke	7,227	Joliette	3,268
Hull	6,890		

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Capitale : FREDERICTON.	6,218
Saint-Jean	26,127
Portland	15,226
Moncton	5,032

NOUVELLE-ECOSSE (Acadie).

Capitale : HALIFAX	36,100
Truro	3,461
Pictou	3,403

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Capitale : CHARLOTTETOWN	11,485
Georgetown	1,118

MANITOBA.

Capitale : WINNIPEG	7,985
Saint-Boniface	1,283

COLOMBIE BRITANNIQUE.

Capitale : VICTORIA	5,925
---------------------	-------

POPULATION DES PROVINCES.**Total : 4,324,810.**

Ontario	1,923,228	Ile du P. Edouard	108,891
Québec	1,359,027	Manitoba	65,954
Nouvelle-Ecosse	440,572	Territ. du N.-O	56,446
Nouveau-Brunswick	321,233	Colombie-Brit	49,459

NATIONALITÉS.**CULTES.**

Français	1,298,929	Catholiques	1,791,982
Irlandais	957,503	Anglicans	574,818
Anglais	881,301	Méthodistes	742,981
Ecosais	199,863	Presbytériens	676,165
Allemands	254,319	Anabaptistes	296,525
Sauvages	108,547	Juifs	2,393
Autres	124,348	Autres	239,562

Un homme ne devrait pas avoir honte d'avouer ses torts, car faire de pareils aveux, c'est dire seulement qu'on est plus sage aujourd'hui qu'on ne l'était hier.

SUPERFICIE DE LA PUISSANCE.

Total : 3,470,392 milles carrés.

Ontario	101,733 milles	Ile du Pr.-Ed....	2,133 milles
Québec	188,688 "	Manitoba	123,200 "
N.-Ecosse	20,907 "	Territ du N.-O...	2,665,252 "
N.-Brunswick...	27,174 "	Colombie Brit....	341,305 "

POIDS ET MESURES DU CANADA.

Tous les poids et mesures commerciaux du Canada doivent être comparés aux étalons déposés au département du Revenu de l'Intérieur.

A moins de convention contraire, les poids et mesures désignés ci-après, ont légalement les valeurs indiquées en regard.

MESURES DE LONGUEUR.

12 pouces font	1 pied.	1,760 verges	font 1 mille
3 pieds "	1 verge.	SUPERFICIE.	
5½ verges "	1 perche.	1,210 vgs. carrées	" 1 rood
22 verges "	1 chaîne.	4,840 vgs. carrées	" "
100 chaînons "	1 chaîne.	160 perches car.	" } 1 acre
220 verges "	1 furlong.	100,000 chaînons car.	" "

POIDS.

7,000 grains font	1 livre.	2 chopines font	1 pinte.
16 drachmes "	1 once,	4 pintes "	1 gallon.
16 onces "	1 livres.	2 gallons "	½ boisseau.
100 livres "	1 quintal.	8 gallons "	1 boisseau.
2,000 livres "	1 tonneau.	25 gallons "	1 baril.
480 grains "	1 once Troy.	Le gallon équivaut à 10 livres-étalon d'eau distillée pesée à 62° F, sous une pression de 30 pes. étalon.	

POIDS LÉGAL DES GRAINS AU MINOT OU BOISSEAU.

Dans les ventes des grains ci-après, le boisseau se détermine au poids, à moins de convention contraire, comme suit :

Blé, pois, fèves, graines de trèfle, pommes de terre, navets, carottes, panets, betteraves et oignons.....	60 livres.
Blé-d'Inde ou maïs, seigle.....	56 "
Graine de lin.....	50 "
Orge, graine de mil, sarrasin.....	48 "
Graine de chanvre.....	44 "
" " ricin (Castor beans).....	40 "
Malt.....	36 "
Avoine.....	34 "
Graine de pelouse.....	14 "

Anciennes mesures françaises encore légales pour la Province de Québec.

LONGUEUR.

1 pied français vaut 12 pouces et 79 centièmes, étalon du Canada.

1 arpent vaut 180 pieds français (191.85 pieds can.)

1 perche vaut 18 pieds français (19 185 pieds can.)

SUPERFICIE.

Perche : 324 pieds français car. | Arpent : 36,806 pieds can. car.

Arpent : 32,400 pieds français car.

RAPPORT DE L'ARPENT A L'ACRE.		RAPPORT DE L'ACRE A L'ARPENT.	
ARPENT.	ACRE.	ACRE.	ARPENT.
1	0.8380	1	1.1937
2	1.6760	2	2.3875
3	2.5140	3	3.5812
4	3.3521	4	4.7750
5	4.1901	5	5.9687
6	5.0281	6	7.1625
7	5.8662	7	8.3562
8	6.042	8	9.5500
9	7.5423	9	10.7437
10	8.3803	10	11.9375
20	16.7606	20	23.8751
30	25.1409	30	35.8125
40	33.5212	40	47.7500
50	41.9015	50	59.6877
60	50.2818	60	71.6252
70	58.6621	70	83.5627
80	67.0424	80	95.5002
90	75.4228	90	107.4379
100	83.8034	100	119.3755
200	167.6068	200	238.7510
300	251.4102	300	358.1265
400	335.2136	400	477.5020
500	419.0170	500	596.8775

Le système métrique français est aussi d'usage légal dans ce pays; et les mesures de ce système ont en Canada les valeurs indiquées dans le statut 42 Vict., cap. 16, 1879, et annexes. Les valeurs du système métrique sont exposées plus loin. Elles ne sont cepen-

nant pas exactement celles du statut cité, mais l'erreur ne se rencontre qu'à la 3e ou 4e décimale et au-delà. C'est une comparaison avec les mesures anglaises-étalons qui est faite plus loin.

VALEURS DE QUELQUES MESURES ANGLAISES.

MESURES DE LONGUEUR.			
Verge	3 pieds.	Palm.....	3 pcs.
Perche.....	16½ "	Hand	4 "
Chaîne.....	66 "	Pas (militaire).....	2½ pds.
Furlong.....	660 "	Fathom (marine)....	6 "
Mille	5,280 "	Encablure (marine).	240 verges.
"	80 chains.		

MESURES DE SUPERFICIE.				
	Pds.	Vgs.	Per.	Chains
Rod, pole ou perche.....	272½	30½		
Chain (carrée)	4,356	484	16	1
Rood	10,890	1,210	40	2½
Acre.....	43,560	4,840	160	10

POIDS.

1 Stone.....	14 livres.
2 Stone, 1 Quarter (gr.).....	28 "
4 Quarters, 1 Hundredweight (cwt.).....	112 "
20 Cwt., 1 Ton	2,240 "
1 Firkin de beurre	56 "
" de savons.....	64 "

MESURES USUELLES.

1 Firkin.....	9 gallons.	1 Hogshead (Vin)...	63 gallons.
1 Kilderkin.....	18 "	1 Pipe	126 "
1 Barrel.....	36 "	Ton ou 2 pipes.....	252 "

POUR PESER L'OR, POIDS DE TROY.

3 16 grains.....	1 carat
24 "	1 pennyweight.
20 pennyweight.....	1 once, 480 grains.
12 onces.....	1 livre, 5,760 "

SYSTEME MÉTRIQUE

des poids et mesures et valeur comparative des mesures métriques et des mesures anglaises.

EXPOSÉ DU SYSTÈME MÉTRIQUE.

MÈTRE.—Par décret du 8 mai 1790, l'Assemblée constituante voulut mettre un terme aux nombreux abus qui résultaient de la diversité des poids et mesures en usage dans les relations commerciales; elle chargea l'Académie des sciences de déterminer un module ou type invariable, d'où seraient déduits toutes les mesures et tous les poids. L'Académie choisit pour unité la dix-millionième

partie de l'arc du méridien compris entre le pôle et l'équateur, c'est-à-dire du quart de la circonférence de la terre. Cette mesure reçut le nom de *Mètre*.

MÈTRE CARRÉ.—ARE.—L'unité de mesure de longueur étant le mètre, l'unité de mesure de superficie est nécessairement le *mètre carré*, c'est-à-dire un carré dont chacun des quatre côtés a un mètre de longueur.

L'ARE contient cent mètres carrés, c'est-à-dire il forme un carré dont chacun des quatre côtés a dix mètres de longueur.

MÈTRE CUBE.—STÈRE.—LITRE.—L'unité de volume est le *mètre cube*, c'est-à-dire un cube dont chacune des six faces a un mètre carré. Pour mesurer le volume des liquides et des céréales, on a choisi pour unité un diminutif décimal du mètre cube : le *litre*, millième partie du mètre cube. Son multiple est l'*hectolitre*, mesure de cent litres.

Pour mesurer le volume du bois, l'unité est le *mètre cube* ; mais on donne au mètre cube de bois le nom de *stère*.

Les mots *are*, *litre*, *stère* ont été choisis surtout parce qu'on peut leur joindre des multiples ou des diminutifs, ce qui est impossible pour leurs synonymes *cent mètres carrés*, *millième de mètre cube*, *mètre cube*.

GRAMME.—On conçoit assez facilement que DU MÈTRE, unité de longueur, on ait pu former les unités de mesures de superficie et de volume ; mais ce qui peut surprendre au premier abord, c'est que du mètre on soit parvenu à déduire les poids. La difficulté a pourtant été vaincue, puisque le GRAMME, unité fondamentale des poids, est égal au poids d'un centimètre cube d'eau distillée.

FRANC.—On a choisi, pour unité des monnaies, le franc, qui se rattache au système métrique par son poids, qui est de cinq grammes d'un alliage composé de neuf parties d'argent pur et d'une partie de cuivre.

NOMENCLATURE DES UNITÉS DE MESURES ET DE POIDS—Pour résumer :

La mesure de longueur	a reçu le nom de	Mètre.
“ de superficie.....	“ “	Mètre carré ou Are, selon le cas.
“ de volume.....	“ “	Mètre cube, Stère Litre, selon le cas.
“ de poids.....	“ “	Gramme.
“ des valeurs ou monnaies	“ “	Franc.

Il n'y a aucune espèce de quantité qui ne puisse être exprimée par ces unités ou par leurs multiples ou leurs diminutifs :

MULTIPLES DES UNITÉS DES POIDS ET MESURES.—Il y a quatre mul-

tiples, et, quoique empruntés au grec, ils sont faciles à retenir ; les voici :

Déca,	qui signifie dix.....	10
Hecto,	“ cent	100
Kilo,	“ mille	1,000
Myria,	“ dix mille	10,000

Ces quatre indications de quantités sont appelées multiples, parce que, si on les joint, soit au nom de l'unité fondamentale, le MÈTRE, soit aux noms des autres unités principales, l'ARE, le STÈRE, le LITRE, le GRAMME, elles forment des mots qui représentent ces unités prises dix fois (DÉCA), cent fois (HECTO), mille fois (KILO), dix mille fois (MYRIA). Ainsi :

Décamètre	signifie dix mètres.
Hectomètre.....	“ cent mètres.
Kilomètre	“ mille mètres.
Myriamètre	“ dix mille mètres.
Hectare	“ cent ares ou dix mille mètres carrés.
Décalitre	“ dix litres ou dix décimètres cubes.
Décastère	“ dix stères ou dix mètres cubes.
Décagramme	“ dix grammes.
Hec.ogramme	“ cent grammes.
Kilogramme	“ mille grammes.
Myriagramme	“ dix mille grammes.

Les multiples décare, kilare, myriare, kilolitre, hectostère, myrialitre, kilostère, myriastère, décafranc, hectofranc, kilofranc, sont inusités ; on dit *dix ares, dix hectares, cent hectares, dix hectolitres, cent stères, etc.*

DIMINUTIFS DES UNITÉS DES POIDS ET MESURES.

Déci (dixième),	diminutif de dix ;
Centi (centième),	“ cent ;
Milli (millième),	“ mille.

Ces trois mots viennent du latin. Si on les joint aux unités *mètre, are, stère, litre, gramme, franc*, on a de nouveaux mots qui représentent des fractions dix, cent, mille fois plus petites que le *mètre, l'are, le stère, le litre, le gramme.*

Décimètre	signifie la dixième partie du mètre.
Centimètre.....	“ centième “
Millimètre	“ millième. “
Centiare.....	“ centième partie de l'are, ou un mètre carré.
Décilitre	“ dixième partie du litre.
Décistère	“ dixième partie du stère.
Décigramme.....	“ dixième partie du gramme.
Centigramme ...	“ centième “
Milligramme	“ millième “

Décime..... signifie la dixième partie du franc.

Centime..... " centième "

Millime " millième "

Les autres diminutifs, déciare, milliare, millilitre, centistère millistère, ne sont pas usités. On dit *dixième d'are*, ou dix mètres carrés, etc.

Mesures de longueur.

Valeur d'un	Pouces.	Pieds.	Verges.	Mille.
Millimètre.....	0-03937	0 003281	0-0010936	0-0000006
Centimètre	0-39371	0 032809	0-0109363	0 0000062
Décimètre	3 93708	0-328090	0 1093633	0-0000621
Mètre	39-37079	3 280899	1-0936331	0 0006214
Décamètre	393 70790	32-808992	10 9363306	0-0062138
Hectomètre	3937-07900	328-089917	109-3633056	0-0621382
Kilomètre	39370-79000	3280 899167	1093-6330556	0 6213824
Myriamètre	393707-90000	32808-991667	10936-3305556	6-2138242

Mesures anglaises.

Pouce	0 m. 02539954
Pied	0 m. 30479449
Verge.....	0 m. 914393
Fathom (brasse)..	1 m. 8287669
Perche ou pote...	5 m. 02911
Furlong	201 m. 16437
Mille	1 kil 6093149
Lieue (3 milles)..	4 " 8279447

Anc. mesures françaises.

Ligne	0 m. 002256
Pouce.....	0 m. 02707
Pied	0 m. 32484
Toise	1 m. 94904
Perche (18 pds.).	5 m. 84712
Arpent	58 m. 4712
Lieue 84 arp.....	4 kil 91138

Mesure de superficie ou agraires.

	Pds. car.	Vgs. car.	Ac. car.
Centiare ou mètre carrés.....	10 764299	1-196033	0 0002471
Are ou 100 mètres carrés.....	1076-429934	119-603326	0-0247114
Hectare ou 10,000 mètres car.	107642-993419	11960-332602	2-4711431

Mesures anglaises.

Pouce carré.....	6.	4513669 cent.
Pied carré.....	9.	2899683 décim.
Verge car.....	0 m.	836097147
Perche c.(Rod.).	25 m.	291936
Rood (¼ acre).....	0 hect.	10116715
Acre	0 "	404671

Anc. mesures françaises.

Pied carré...	0 m.	105521
Toise carrée.	3 m.	798744
Perche car...	34 m.	1887
Arpent.....	0 hect.	341887

Autrefois ton âme était grande, ardente, vaste, le cercle entier de l'Univers trouvait place dans ton cœur... Oh! que tu es devenu petit, que tu es devenu misérable depuis que tu n'aimes personne que toi!

Réduction des arpents en hectares et des hectares en arpents.

Arpents de 100 perches carrées, la perche de 18 pieds.				Réduction des hectares en ar- pents de 18 pieds la perche.			
Arp.	Hect.	Arp.	Hect.	Hect.	Arp.	Hect.	Arp.
1	0.3410	20	6.8377	1	2.925	20	58.499
2	0.6838	30	10.2566	2	5.850	30	87.748
3	1.0257	40	13.6755	3	8.775	40	116.998
4	1.3675	50	17.0943	4	11.700	50	146.247
5	1.7094	60	20.5132	5	14.625	60	175.497
6	2.0513	70	23.9321	6	17.550	70	204.746
7	2.3932	80	27.3609	7	20.475	80	233.995
8	2.7351	90	30.7698	8	23.399	90	263.245
3	3.0770	100	34.1887	9	26.324	100	292.494
10	3.4189			10	29.249		

Mesures de capacité.

Valeur d'un	Pds cubes	Chopines	Gallons	Boisseaux
Millilitre ou cen- timètre cub... }	0-000035	0 00176	0-0002201	0-0000275
Centilitre ou 10 cent. cubes... }	0 000353	0 01761	0-0022010	0-0002751
Déclitre ou 100 centim. cubes. }	0-003532	0-17608	0-0220097	0 0027512
Litre ou décim. c.	0-035317	1-76077	0-2200967	0-0275121
Décalitre ou cen- tistère	0-353166	17 60773	2-2009663	0-2751208
Hectolitre ou dé- cistère	3-531658	176-07734	22 0096677	2-7512085
Kilolitre ou stère ou mètr. cube.. }	35-316581	1760-77341	220 0966767	27-5120846
Mryalitre ou dé- castère	353-165807	17607-73414	2200-9667675	275-1208459

Pouce cube—16.386176 Cent. cub.—Pied cube—28 315312 décim. c.

Mesures anglaises de capacité.

Liquides.		Grains.	
Chopine	0 lit. 567933	Gallon	4 lit. 5434466
Pinte	1 lit. 135866	Peck (¼ minot)...	9 lit. 0868933
Pot	2 lit. 271733	Minot (8 gallons. 36 lit.)	3475733
Gallon impérial..	4 lit. 5434466	Sac (3 minots)...	1 hect 0904272
Hogshead	2 hect. 8623684	Quarter (8 mts)..	2 ht. 907805866
		Chaldron (12sacs)	4 hect. 3617088

Mesures de bois.

Corde (4 × 8 × 4) : = 3·6526752 stères.

Stère : = 0 2737719 corde.

Poids.

Valeur d'un	Grains.	Oz. Troie	Lb.av. d.p.	112 Cwt.	2240 Tonne.
Milligraine.	0 01543	0·000032	0·0000022	0 0000000	0 0000000
Centigraine.	0·15432	0 000322	0·0006220	0·0000002	0 0000000
Decigraine.	1·54323	0·003215	0·0002205	0·0000020	0 0000001
Gramme	15·43225	0 032151	0 0022046	0·0000197	0·0000010
Décagramme	154·32349	0·321507	0·0220462	0·0001968	0·0000098
Hectogramme	1543·23488	3·215073	0·2204621	0·0019684	0·0000984
Kilogramme.	15432·31880	32·150727	2·2046213	0 0196841	0·0009842
Myriagramme	154323·48800	321·507267	22·0462125	0·1968412	0·0098421

Mesures anglaises.

	Troie.		Av. du poids.
Grain.....	6·479895 centigr.	Drachme.....	1·771946 gramme.
Pennyweight..	1·555175 gramme	Once.....	28 349540 "
Once.....	31·103496	Livre	0 kil. 453·592645
Livre	373·241948	Quintal (112).	50 kil. 802377
		Tonne (2240).	1016 kil. 04754.
Kilogramme.....			2·679227 livres de Troie.
"			14432·49 grains " "

LOIS DE CHASSE ET DE PÊCHE.

Lois de chasse, prov. de Québec, 47 Vict., chap. 25, 1884.

ANIMAUX A FOURRURE.

A.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre.

1. *L'original mâle* et le *chevreuil*, entre le 1er février et le 1er septembre; pénalité, \$30 à \$502. *L'original femelle*, prohibition complète jusqu'au 15 octobre 1888; pénalité, \$50 à \$100.3. Le *caribou* entre le 1er mars et le 1er septembre; pénalité \$30 à \$50.Pour tuer ou prendre plus de 2 orignaux, 3¹/₂ chevreuils et 2 cariboux, il faut être de cette province et avoir obtenu un permis de chasse du commissaire des terres de la Couronne; mais les sauvages peuvent chasser sans permis pour leur subsistance. Pénalité pour cette clause, \$30 à \$50.

Il est défendu aux chemins de fer, aux bateaux à vapeur et aux rouliers publics de transporter en tout ou en partie de l'original, du caribou ou du chevreuil après dix jours du commencement de la prohibition et cela sous peine d'amende de \$30 à \$50.

B—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre, sous une pénalité de \$10 à \$25.

1. Le *castor*, le *vison*, la *loutre*, la *martre* et le *pékan* entre le 1er avril et le 1er novembre.

2. Le *lièvre*, entre le 1er mars et le 1er septembre.

3. Le *rat-musqué* entre le 1er mai et le 1er avril suivant. Ceci s'applique seulement aux comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier.

C.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre, sous une pénalité de \$10 à \$25.

1. La *bécasse*, les *bécassines* ou les *perdrix* de toutes espèces, entre le 1er février et le 1er septembre.

2. Les *macreuses*, les *sarcelles* ou les *canards sauvages* de toutes espèces (excepté les harles ou becs-scies, le huard et les goélands) entre le 1er mai et le 1er septembre; mais à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent en tout temps, pour leur nourriture seulement, prendre et tuer les oiseaux ci-dessus.

3. Défense de chasser, tuer ou prendre les oiseaux précités (EXCEPTÉ LA PERDRIX) à toute époque, entre une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever, et encore défense, pendant ce même temps de garder exposés des leurres ou appelants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage.

Défense de déranger, endommager, cueillir ou enlever en aucun temps les œufs des oiseaux dont la chasse est prohibée dans cette section C, ainsi que ceux du cygne, de l'oie sauvage et de l'outarde; les bateaux et chaloupes qui contreviennent à cette défense peuvent être confisqués et vendus. Pénalité de \$10 à \$25.

D.—L'usage des cordes, collets, ressorts, cages, filets, fosses ou trappes de toutes espèces, ou tout autre engin de chasse dans le même but, est prohibé dans la chasse des animaux et oiseaux mentionnés dans les divisions A et C ci-dessus, *les perdrix exceptées*. Et quiconque trouve de ces pièges ainsi tendus, en temps de chasse ou non, peut les détruire ou les enlever. Il en est de même pour les pièges ou trappes pour les animaux mentionnés en B, quand ils sont tendus et dressés pendant la saison prohibée; pénalité \$2 \$10.

Pour les oiseaux mentionnés dans la division C, il est défendu de se servir d'une arme à feu ayant moins que 8 de calibre; pénalité, \$2 à \$10.

Il est défendu de chasser la caille migratoire jusqu'au 31 décembre 1886.

OISEAUX INSECTIVORES.

E.—Entre le 1er mars et le 1er septembre, il est défendu, sous une pénalité de \$2 à \$5, de chasser, tuer ou prendre au moyen de filets, trébuchets, pièges, collets, cages ou autrement, les *hiron-*

delles, le tritri, les fauvelles, les moucherolles; les ptcs, les engoulevants (mangeurs de maringouins), les pinsons (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.,) les mésanges, les chardonnerets, les grives (merle, flûte des bois, etc.,) les roitelets,, le goglu, les mainates, les grosbecs, l'oiseau-mouche, les coucous, les hiboux, etc., etc., ou d'en enlever les nids ou les œufs;—sont cependant exceptés les aigles, les faucons, les éperviers, et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourte), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (récollets), les pies-grèches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux; et quiconque trouve quelques filets, trébuchets, pièges, collets, cages, etc., etc., placés ou tendus, peut s'en emparer ou les détruire.

F.—Il est défendu, en aucun temps, de faire usage de strychnine, ou d'aucun autre poison délétère, soit minéral, soit végétal, ou de fusils tendus, dans le but de chasser ou prendre, tuer ou détruire aucun des animaux mentionnés ci-dessus.

AUTRES DISPOSITIONS.

Toute personne *n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario*, ne peut, en aucun temps, faire la chasse dans les conditions permises ci-dessus sans y être autorisée par un permis à cet effet. Pénalité égale au double de l'honoraire du permis de chasse.

Tout garde-chasse doit saisir sur le champ, tout animal ou oiseau mentionné ci-dessus—ou toute partie de cet animal, à l'exception de la peau lorsque l'animal a été tué dans un temps où la chasse en est permise, — qu'il trouve en la possession ou en la garde ou sous les soins de quelque personne, durant un temps de prohibition ou qui paraît avoir été pris ou tué durant un tel temps ou par quelqu'un des moyens illégaux mentionnés en D et en F; et il doit les apporter devant un juge de paix qui les déclare, s'il est constaté que la loi a été violée, confisqués en tout ou en partie, au bénéfice de la province.

Mais tout tel animal ou partie d'icelui peut être acheté ou vendu, quand pris légalement, PENDANT DIX JOURS à compter de l'expiration des différents temps respectivement fixés par le présent acte, pour en faire la chasse.

Sont toutefois exempts de cette saisie et confiscation, les oiseaux insectivores ou percheurs mentionnés en E, ainsi que les animaux énumérés aux sections précédentes—quand ils sont gardés vivants; mais dans ce dernier cas la preuve qu'il n'y a pas eu contravention à la loi est à la charge et aux frais du propriétaire ou possesseur des dits animaux. Pénalité pour cette section, \$5 à \$20.

Il ne suffit pas d'avoir raison: c'est la gêner, c'est la déshonorer que de la soutenir d'une manière brusque et hautaine.

LOIS DE LA PÊCHE.

Il est contre la loi de prendre le *doré*, du 15 avril au 15 mai; le *masquinongé*, du 15 avril au 15 mai; l'*achigan*, du 15 avril au 15 mai; le *saumon* (avec des rets), du 1er août au 1er mai; le *saumon* (à la mouche), du 1er septembre au 1er mai; la *truite rouge*, de ruisseau ou de rivière, du 1er octobre au 31 décembre; la *truite grise* des lacs, du 15 octobre au 1er décembre; le *poisson blanc*, du 10 novembre au 1er décembre.

La pêche avec des *filets* et des *seines*. SANS LICENCE, est *prohibée*. Les filets doivent être levés du *samedi soir* jusqu'au *lundi matin*.

Il est en tout temps défendu de *barrer* les chenaux et les baies avec des *seines* ou des *filets*.

Cette loi s'applique aussi bien aux sauvages qu'aux blancs.

La pêche à la semé ou filet est prohibée dans les rivières suivantes, savoir: la rivière du Nord, comté d'Argenteuil; la rivière au Saumon, comté d'Huntingdon, les rivières Magog et Massawippi, comtés de Stanstead et de Sherbrooke. La limite de prohibition s'étend à un demi-mille de chaque côté de l'embouchure de chacune de ces rivières destinées à la propagation naturelle ou artificielle du poisson.

Aucune personne ne pourra, durant le temps défendu, pêcher, prendre, tuer, vendre, acheter ou avoir en sa possession aucune espèce de poissons mentionnés plus haut.

Toute personne coupable de violation de ces règlements sera passible d'une amende et frais, et à l'emprisonnement à défaut de paiement.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE ET DE PÊCHE.

Le *Club pour la protection du gibier et du poisson*, ayant son bureau principal à Montréal, prie le public amateur de porter à sa connaissance les contraventions aux lois de chasse et de pêche. Adressez les lettres "Boîte de Poste 1308" Montréal, au secrétaire du Club.

Quiconque poursuivra et obtiendra jugement contre quelque personne convaincue d'avoir agi en contravention de la loi de pêche et de chasse, recevra de ce Club une récompense de \$5 à \$50, suivant le cas.

Il est probable que des changements à la loi de pêche pour la *truite rouge* de ruisseau ou de rivière, seront faits pendant le temps de prohibition.

TARIF DES POSTES.

L'affranchissement est obligatoire.

Lettres.—Canada et États-Unis, ½ once... ..	3	cents.
Europe, Algérie, Egypte, Japon, Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon, ½ once.....	5	"
Pour la localité d'où la lettre est expédiée, ½ once...	1	"

Jusqu'à \$10.....	10 cts.	Jusqu'à \$40.....	40 cts.
“ 20.....	20 “	“ 50.....	50 “
“ 30.....	30 “		

Il est chargé une retenue lors du paiement des mandats sur la Hongrie-Autrichienne et la Roumanie, qui paient le dernier tarif cité, et sur le Danemark, Hollande, Suède et Norvège.

N-B. Quand la remise à faire dépasse \$50 ou \$100, limites d'un mandat, on peut demander plusieurs mandats pour former le montant de cette remise.

Notes utiles aux hommes d'affaires.

Un *billet à demande* est payable sur présentation, *sans jours de grâce*, et porte intérêt de plein droit et sans stipulation à dater du jour d'une demande régulière.

L'endosseur d'un billet à demande n'est responsable que pour un temps limité.

Pour qu'un billet soit *négociable*, il faut qu'il soit fait payable au porteur, ou bien il faut qu'il soit endossé par la personne à l'ordre de qui il a été fait. L'endosseur donnant ainsi ordre de paiement, doit, quand il veut se dégager de responsabilité, indiquer ce fait, par les mots : “ *Sans responsabilité,*” ou encore “ *Sans recours,*” qu'il écrit avec son endossement.

Deux ou plusieurs personnes signant un billet, deviennent *conjointement et solidairement* obligées au paiement de ce billet, c'est-à-dire que chacune d'elles est tenue pour tout le montant.

Il y a *trois jours de grâce* ou de délai à compter de l'échéance réelle, accordés pour le paiement de tout billet à terme. Ce délai passé, l'endosseur, pour être encore obligé au paiement, doit avoir été dûment notifié du protêt par un notaire.

Un billet *échéant un dimanche ou un jour de fête de banque* n'est payable que le jour suivant.

Un billet *daté le dimanche* est nul.

Une *altération* quelconque faite sur un billet par le porteur, rend ce billet nul.

Le prometteur d'un *billet volé ou perdu* est encore tenu au paiement sur preuve du montant et de la considération de ce billet.

Un endosseur a droit d'action contre les endosseurs antérieurs de ce billet.

Le porteur d'un billet qui accorde un délai au débiteur ne perd pas son droit contre l'endosseur protesté.

CONSEIL PRATIQUE.—Tout marchand, manufacturier, artisan ou autre qui a un marché à conclure dont la valeur dépasse \$50, doit toujours employer un notaire. L'acte étant ainsi authentique, la preuve en est toute faite et les parties en retireront un bénéfice réel.

TABLE indiquant le nombre de jours entre *une date* quelconque d'un mois et *la même date* dans un autre mois, dans les douze qui suivent. Dans l'année bissextile, si le 29 février tombe entre les deux dates, ajoutez un jour. On trouve le nombre de jours dans l'angle formé par la ligne du premier mois, dans la première colonne, et la colonne du second mois, en tête de la table.

A	JAN.	FÉV.	MAR	AVL	MAL	JUIN	JUIL	AUT	SEP.	OCT	NOV	DEC.
Jan.	365	31	59	90	120	151	181	212	243	273	304	334
Fév.	334	365	28	59	89	120	150	181	212	242	273	303
Mars.	306	337	365	31	61	92	122	153	184	214	245	275
Avril.	275	306	334	365	30	61	91	122	153	183	214	244
Mai.	245	276	304	335	365	31	61	92	123	153	184	214
DE	214	245	273	304	334	365	30	61	92	122	153	183
Juil.	184	215	243	274	304	335	365	31	62	92	123	153
Août.	153	184	212	243	273	304	334	365	31	61	92	122
Sept	122	153	181	212	242	273	303	334	365	30	61	91
Oct.	92	123	151	182	212	243	273	304	335	365	31	61
Nov.	61	92	120	151	181	212	242	273	304	334	365	30
Déc.	31	62	90	121	151	182	212	243	274	304	335	365

Il y a dans le monde dix grands désordres : un vieillard sans religion—un jeune homme sans obéissance—un riche ne-faisant pas l'aumône—une femme sans modestie—un maître sans énergie—un chrétien ami des procès—un pauvre orgueilleux—un roi injuste—un peuple sans mœurs—un Etat sans lois.

La misère est le seul fardeau qui soit d'autant plus lourd qu'on est plus nombreux à le porter.

Le cœur de l'ingrat est semblable à un désert qui boit avidement la pluie du ciel, l'engloutit et ne produit rien.

Aaxime orientale.

GUIDE POUR L'ÉVALUATION DES BATISSES DE FERME.

Granges.

Une bonne grange en bois, simple, doublée en planches ordinaires, coûte à peu près $1\frac{1}{2}$ cts. par pied cube, à poteaux,—ordinaires de 16 pieds de hauteur.

EXEMPLE :—On arrivera à la valeur d'une grange de 30 x 40, à poteaux, de 16 pieds de hauteur, ainsi : $30 \times 40 = 1,200 \times 16 = 19,200$ à $1\frac{1}{2}c = 2880$; ou encore, multipliez la longueur par la largeur, et ce produit par 24c., et vous aurez le même résultat.

EXEMPLES :

Dimension.	Hauteur.	Coût.	Dimension.	Hauteur.	Coût.
22 x 32.....	16 pieds.	\$168	36 x 58.....	16 pieds.	\$501
24 x 30.....	16 "	172	36 x 60.....	16 "	518
24 x 52.....	16 "	300	38 x 40.....	16 "	364
26 x 36.....	16 "	224	38 x 60.....	16 "	547
26 x 60.....	16 "	374	40 x 50.....	16 "	480
28 x 38.....	16 "	255	40 x 60.....	16 "	576
28 x 40.....	16 "	270	40 x 65.....	16 "	624
30 x 40.....	16 "	288	40 x 70.....	16 "	672
30 x 44.....	16 "	316	42 x 60.....	16 "	604
30 x 50.....	16 "	360	42 x 65.....	16 "	655
30 x 55.....	16 "	396	42 x 70.....	16 "	705
30 x 68.....	16 "	489	45 x 48.....	16 "	518
32 x 54.....	16 "	414	45 x 60.....	16 "	648
34 x 48.....	16 "	392	45 x 65.....	16 "	702
34 x 52.....	16 "	424	45 x 70.....	16 "	756
34 x 54.....	16 "	440	45 x 75.....	16 "	810
35 x 50.....	16 "	420	46 x 56.....	16 "	616
36 x 54.....	16 "	460	50 x 54.....	16 "	648

DÉPRÉCIATION.—Les granges qui n'ont pas plus de dix ans, doivent être considérées comme presque neuves; de 10 à 15 ans, déduisez un cinquième du *coût*; de 15 à 20 ans, déduisez un tiers; après 20 ans elles ne valent plus que la *moitié* de la valeur, à moins que les *soles* et les couvertures n'aient été renouvelées.

Les granges en bois rond et brut, ne valent pas plus de la moitié d'une grange en charpente de la même grandeur, dans les anciens *Districts*, et, à peu près un tiers des mêmes granges en charpente dans les nouveaux *Districts*.

Maison.

Une maison en bois de construction ordinaire, peut être calculée de 6 à 7 cts. par pied cube, allouant 10 pieds de hauteur pour chaque étage et 5 pieds pour chaque demi-étage. Beaucoup de corps de maison de 1½ étage, à la campagne, n'ont que 14 pieds de haut.

* Une maison, en bois, commune, coûte moins que ces chiffres.

Une maison en pierre ou en brique, coûte de 8 à 10 cts. le pied cube.

EXEMPLE.—D'après ces règles, la valeur d'une maison de bois, d'un fini ordinaire à 1½ étage, de 24 x 30 pieds, serait calculée ainsi: 24 x 30 = 720, qui, multiplié par 15, (la hauteur en pieds, d'une maison à 1½ étage) = 10,800 à 6 cts. = \$648.00, ou encore, multipliez la longueur par la largeur, et le produit multiplié par 90 cts. donnera le même résultat (Tournez).

EXEMPLES : Si le temps a déprécié la maison, on doit faire une déduction sur ces calculs.

BOIS OU CREPIS.				PIERRE OU BRIQUE.					
Dimension.	1½ étage, 15 pds hauteur Coût.		2 étages, 20 pds hauteur Coût.		Dimension.	1½ étage, 15 pds hauteur Coût.		2 étages, 20 pds hauteur Coût.	
	06.	07.	06.	07.		08c.	10c.	08c.	10c.
15 x 20	\$270 à	\$315	\$360 à	\$420	15 x 20	\$360 à	\$450	\$480 à	\$600
15 x 26	351 à	409	468 à	546	15 x 26	468 à	585	624 à	780
16 x 28	403 à	470	537 à	627	16 x 28	537 à	672	716 à	896
16 x 30	432 à	504	576 à	672	16 x 30	576 à	720	768 à	960
18 x 24	388 à	453	518 à	604	18 x 24	518 à	648	691 à	864
18 x 26	421 à	491	561 à	655	18 x 26	561 à	702	748 à	936
18 x 30	486 à	567	648 à	756	18 x 30	648 à	810	864 à	1,080
20 x 25	450 à	525	600 à	700	20 x 25	600 à	750	800 à	1,000
20 x 26	468 à	544	624 à	728	20 x 26	624 à	780	832 à	1,040
20 x 28	504 à	588	672 à	784	20 x 28	672 à	840	896 à	1,120
20 x 34	612 à	714	816 à	952	20 x 34	816 à	1,020	1,088 à	1,360
22 x 28	554 à	646	739 à	854	22 x 28	739 à	924	985 à	1,232
22 x 30	594 à	693	792 à	924	22 x 30	792 à	990	1,056 à	1,320
22 x 34	673 à	784	897 à	1,047	22 x 34	897 à	1,122	1,196 à	1,496
22 x 36	712 à	831	950 à	1,108	22 x 36	950 à	1,188	1,267 à	1,584
22 x 38	752 à	877	1,003 à	1,170	22 x 38	1,003 à	1,254	1,337 à	1,672
24 x 30	648 à	756	864 à	1,008	24 x 30	864 à	1,080	1,152 à	1,440
24 x 32	691 à	806	921 à	1,075	24 x 32	921 à	1,152	1,228 à	1,536
24 x 38	820 à	957	1,094 à	1,276	24 x 38	1,094 à	1,368	1,459 à	1,824
24 x 40	864 à	1,008	1,152 à	1,344	24 x 40	1,152 à	1,440	1,536 à	1,920
26 x 34	795 à	928	1,060 à	1,237	26 x 34	1,060 à	1,326	1,414 à	1,768
26 x 38	889 à	1,037	1,185 à	1,383	26 x 38	1,185 à	1,482	1,580 à	1,976
26 x 40	936 à	1,092	1,248 à	1,456	26 x 40	1,248 à	1,560	1,664 à	2,080

INDUSTRIE LAITIÈRE.

QUELQUES CONSEILS AUX PATRONS DE FABRIQUES DE BEURRE
ET DE FROMAGE.

Les *vaisseaux*, *chaudières* et *canistres* doivent être dans le plus strict état de propreté ; il faut les laver tous les jours à l'eau bouillante et au moins 2 fois par semaine avec une lessive bouillante de cendres ou de *soude* (soda à laver). On peut avec avantage les frotter avec un linge saupoudré de sel.

La traite des vaches, demande des soins particuliers. Il faut bien laver le pis de la vache, éviter que les saletés tombent dans le lait, traire l'animal à *fond*, c'est-à-dire lui enlever tout ce qu'il a de lait ; faire traire toujours par les mêmes personnes.

Après la traite, coulez toujours le lait avec précaution dans la canistre que vous aurez préalablement mise dans une cuvette d'eau glacée ou au moins très froide ; après cela brassez le lait de haut en bas pendant au moins 15 ou 20 minutes avec une écuelle à manche. Au besoin, remettez de l'eau glacée dans la cuvette pour rafraîchir l'eau qui s'est échauffée au contact du lait. L'opération est terminée quand le lait est bien froid et pas avant. C'est un point important de refroidir ainsi le lait *immédiatement après la traite*.

Le lait refroidi, on l'installe pour la nuit, avec sa cuvette, dans un endroit très frais. C'est une excellente pratique que de mettre la canistre dans un bon puits, pourvu qu'on ait bien soin de ne pas laisser pénétrer d'eau dans le lait.

Il faut se rappeler que l'on doit porter le lait en bon état à la fabrique ; le fabricant est obligé, dans l'intérêt public, de refuser le lait qui n'est pas en ordre.

Le fabricant ne peut JAMAIS faire de bon fromage avec de mauvais lait, tandis que le patron peut toujours lui fournir de bon lait s'il veut s'en donner la peine. C'est le lundi matin surtout qu'il faut se rappeler cette vérité. Durant l'été, la traite du dimanche matin ne devrait *jamaï*s être livrée à la fabrique.

Quand le lait a été refroidi dans la canistre, le patron ne doit plus en prendre pour l'usage de la maison sous aucun prétexte. Comme principe, *une fois le lait coulé et refroidi il n'appartient plus au patron, mais à la fabrique*.

Si l'on a besoin de garder du lait pour l'usage de la maison, l'on doit se réserver une vache ou bien prendre du lait immédiatement après le coulage de tout le lait et pendant que toute la masse est bien agitée.

Un patron qui se rend coupable de malhonnêteté vole toute sa paroisse et tous ses voisins. La réparation est difficile.

Garder les égouts, écumer le lait, y ajouter de l'eau, prendre le lait du dessus de la canistre, ce sont là autant de vols qui se font

1,580 à 1,976
1,664 à 2,080

1,185 à 1,482
1,248 à 1,560

26 x 38
26 x 40

1,185 à 1,383
1,248 à 1,456

889 à 1,037
936 à 1,092

26 x 38
26 x 40

quelquefois volontairement et quelquefois involontairement. Qu'on y prenne garde.

Envoyer à la fabrique le lait des vaches fraîches vélées, pendant qu'il tourne encore quand on le fait bouillir, ou le lait des vaches en remèdes ou malades constitue encore une faute contre l'honnêteté. De semblable lait fait dommage à la fabrication; si on ne vole pas sur la quantité, on vole sur la qualité.

L'usage de remporter le lait dans les canistres au lait est très dommageable, à cause du manque de propreté de certains patrons. Il vaudrait bien mieux avoir une canistre à part pour cette fin.

ÉCRÉMAGE CENTRIFUGE DU LAIT.

Les machines centrifuges pour l'écémage du lait vont bientôt remplacer les vaisseaux ordinaires ou améliorés, dans les fabriques et mêmes dans les laiteries particulières un peu considérables, de 30 à 40 vaches. Ces machines écrèment le lait encore chaud, en 20 minutes de temps, et à la quantité de 700 à 1200 livres à l'heure. Le pourcentage de crème obtenu est plus considérable, le lait écrémé encore doux est d'emploi bien plus profitable pour la ferme, le beurre obtenu de la crème centrifugée ne contient pas d'impuretés, voilà quelques uns des avantages des centrifuges.

Nous recommandons à nos lecteurs les centrifuges DE LAVAL dont on trouvera la gravure plus loin, et le centrifuge Burmeister et Wain.

Fabrication du fromage.

Comment se fait-il que les fabricants d'Ontario-ouest, à 500 ou 600 milles de Montréal, où ils chargent leurs produits pour l'Angleterre, vendent leur fromage plus cher que nous qui avons à peine le quart de cette distance pour charger notre fromage à Montréal ou à Québec? Nos pâturages sont tout aussi bons que ceux d'Ontario, nos vaches canadiennes n'ont pas de supérieures, une bonne fermière canadienne doit être aussi soigneuse qu'une fermière anglaise, où donc est la cause de cette infériorité sur le marché? *L'Almanach pour tous* la trouve dans ce qui suit :

1^o Nos animaux sont mal hivernés dans bien des endroits; et cela cause des difficultés aux fromageries le printemps.

2^o Un grand nombre de fromageries sont très mal construites et n'ont pas de chambre convenable pour garder le fromage dans les temps chauds et les temps froids. C'est aux patrons à exiger des fromagers que leurs établissements soient construits comme il le faut; ils devraient tenir le propriétaire responsable des pertes du fromage pendant les chaleurs et pendant les froids.

3^o Le manque de connaissances pratiques chez le plus grand nombre de fabricants. Ontario nous bat sous ce rapport là. Les directeurs devraient exiger de leur fabricant qu'il appartienne à la Société d'Industrie laitière de la province de Québec, qu'il assiste

à ses réunions annuelles où l'on discute tous les nouveaux procédés de fabrication et toutes les améliorations récentes, et que la fabrique reçoive au moins une fois par an la visite des professeurs expérimentés qui sont engagés par la Société.

Demandez maintenant à vos acheteurs de fromage, si nous avons raison. Mais faites vos questions de manière qu'il ne puissent pas éviter de répondre directement et en mettant de côté toute fausse crainte de dire des vérités trop dures.

LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Nous conseillons à tous nos lecteurs qui ont quelque intérêt dans l'industrie laitière, d'encourager cette société naissante qui a pour but *l'amélioration de l'industrie du beurre et du fromage* et de tout ce qui s'y rattache. Les beurrieres et les fromageries sont maintenant la richesse de notre pays. A part les profits directs et incontestables qu'elles donnent à leurs patrons, elles poussent à l'entretien de nombreux troupeaux qui fournissent les engrais dont la terre a tant besoin.

La Société d'Industrie laitière a fait beaucoup depuis sa fondation (1882) pour le bien général, et tous ceux qui l'aident travaillent pour leur province.

La souscription annuelle n'est que de \$1.00 et les souscripteurs ont droit *gratuitement* :

1° A une copie du rapport annuel de la Société; le dernier rapport contient 160 pages de matière à lire, format in-8 vo.

2° A l'enseignement dans les fabriques par les professeurs de la Société, sur paiement d'une légère indemnité de voyage.

3° A l'enseignement dans une fabrique-école sous le contrôle de la Société.

4° A l'entrée dans les concours divers organisés par la Société.

5° A l'entrée aux réunions annuelles de la Société.

6° Aux renseignements qu'ils jugent à propos de demander au secrétaire de la Société ou aux professeurs.

Nous engageons particulièrement les cultivateurs à assister aux réunions annuelles de la Société, où des conférenciers de renom traitent des sujets excessivement importants. La réunion de 1884 aura lieu à Saint-Hyacinthe, à l'Hôtel-de-ville, les 12 et 13 novembre.

Le secrétaire-trésorier de la Société est M. J. de L. TACHÉ, notaire Saint-Hyacinthe; c'est à lui qu'il faut s'adresser pour tout ce qui concerne la Société.

Les grands travaux s'exécutent non par la force, mais par la persévérance.

Il n'y a personne qui n'ait en soi quelque chose de bon qui peut devenir excellent s'il est cultivé.

COMPTES FAITS POUR JOURNÉES D'OUVRIERS.

NOMBRE DE • JOURNÉES.	¼		½		¾		1		¼		½		¾		2		¼		½		¾		3		¼		½		¾	
	\$	c.																												
0 75	0	19	0	37	0	56	0	75	0	94	1	12	1	31	1	50	1	69	1	87	2	06	2	25	2	44	2	62	2	81
0 80	0	20	0	40	0	60	0	80	1	—	1	20	1	40	1	60	1	80	2	—	2	20	2	40	2	60	2	80	3	—
0 85	0	21	0	42	0	64	0	85	1	06	1	27	1	49	1	70	1	91	2	12	2	34	2	55	2	76	2	97	3	19
0 90	0	22	0	45	0	68	0	90	1	12	1	35	1	58	1	80	2	02	2	25	2	48	2	70	2	92	3	15	3	58
0 95	0	24	0	47	0	71	0	95	1	19	1	42	1	66	1	90	2	14	2	37	2	61	2	85	3	09	3	32	3	56
1 —	0	25	0	50	0	75	1	—	1	25	1	50	1	75	2	—	2	25	2	50	2	75	3	—	3	25	3	50	3	75
1 05	0	26	0	52	0	79	1	05	1	31	1	57	1	84	2	10	2	36	2	62	2	89	3	15	3	41	3	67	3	94
1 10	0	27	0	55	0	82	1	10	1	37	1	65	1	92	2	20	2	47	2	75	2	02	3	30	3	57	3	85	4	12
1 15	0	29	0	57	0	86	1	15	1	44	1	72	2	01	2	30	2	59	2	87	3	16	3	45	3	74	4	02	4	31
1 20	0	30	0	60	0	90	1	20	1	50	1	80	2	10	2	40	2	70	3	—	3	30	3	60	3	90	4	20	4	50
1 25	0	31	0	62	0	94	1	25	1	56	1	87	2	19	2	50	2	81	3	12	3	44	3	75	4	06	4	37	4	69
1 30	0	32	0	65	0	98	1	30	1	62	1	95	2	28	2	60	2	92	3	25	3	58	3	90	4	22	4	55	4	88
1 35	0	34	0	67	1	01	1	35	1	69	2	02	2	36	2	70	3	04	3	37	3	71	4	05	4	39	4	72	5	06
1 40	0	35	0	70	1	05	1	40	1	75	2	10	2	45	2	80	3	15	3	50	3	85	4	20	4	55	4	90	5	25
1 50	0	37	0	75	1	12	1	50	1	87	2	25	2	63	3	—	3	37	3	75	4	13	4	50	4	87	5	25	5	63
1 60	0	40	0	80	1	20	1	60	2	—	2	40	2	80	3	20	3	60	4	—	4	40	4	80	5	20	5	60	6	—
1 75	0	44	0	88	1	31	1	75	2	19	2	63	3	06	3	50	3	94	4	38	4	81	5	25	5	69	6	13	6	56
1 80	0	45	0	90	1	35	1	80	2	25	2	70	3	15	3	60	4	05	4	50	4	95	5	40	5	85	6	30	6	75
1 90	0	48	0	95	1	42	1	90	2	38	2	85	3	32	3	80	4	28	4	75	5	22	5	70	6	18	6	65	7	12
2 —	0	50	1	—	1	50	2	—	2	50	3	—	3	50	4	—	4	50	5	—	5	50	6	—	6	50	7	—	7	50

NOMBRE DE JOURNÉES.	4				5				6				7				8
	4	¼	½	¾	5	¼	½	¾	6	¼	½	¾	7	¼	½	¾	8
PRIX DE LA JOURNÉE.	\$ c.																
0 75	3 —	3 19	3 37	3 56	3 75	3 94	4 12	4 31	4 50	4 69	4 87	5 06	5 25	5 44	5 63	5 82	6 —
0 80	3 20	3 40	3 60	3 80	4 —	4 20	4 40	4 60	4 80	5 —	5 20	5 40	5 60	5 80	6 —	6 40	6 80
0 85	3 40	3 61	3 82	4 04	4 25	4 46	4 67	4 89	5 10	5 31	5 52	5 74	5 95	6 16	6 38	6 60	6 80
0 90	3 60	3 82	4 05	4 28	4 50	4 72	4 95	5 18	5 40	5 62	5 85	6 08	6 30	6 52	6 75	6 97	7 20
0 85	3 80	4 04	4 27	4 51	4 75	4 98	5 22	5 46	5 70	5 94	6 17	6 41	6 65	6 89	7 13	7 37	7 60
1 00	4 —	4 25	4 50	4 75	5 —	5 25	5 50	5 75	6 —	6 25	6 50	6 75	7 —	7 25	7 50	7 75	8 —
1 05	4 20	4 46	4 72	4 99	5 25	5 51	5 77	6 04	6 30	6 56	6 82	7 09	7 35	7 60	7 86	8 12	8 40
1 10	4 40	4 67	4 95	5 22	5 50	5 77	6 05	6 32	6 60	6 87	7 15	7 42	7 70	7 98	8 25	8 53	8 80
1 15	4 60	4 89	5 17	5 46	5 75	6 04	6 32	6 61	6 90	7 19	7 47	7 76	8 05	8 34	8 63	8 92	9 20
1 20	4 80	5 10	5 40	5 70	6 —	6 30	6 60	6 90	7 20	7 50	7 80	8 10	8 40	8 70	9 00	9 30	9 60
1 25	5 —	5 31	5 62	5 94	6 25	6 56	6 87	7 19	7 50	7 81	8 12	8 44	8 75	9 06	9 37	9 68	10 —
1 30	5 20	5 52	5 85	6 18	6 50	6 82	7 15	7 48	7 80	8 12	8 45	8 78	9 10	9 43	9 75	10 08	10 40
1 35	5 40	5 74	6 07	6 41	6 75	7 09	7 42	7 76	8 10	8 44	8 77	9 11	9 45	9 79	10 13	10 47	10 80
1 40	5 60	5 95	6 30	6 65	7 —	7 35	7 70	8 05	8 40	8 75	9 10	9 45	9 80	10 15	10 50	11 20	11 50
1 50	6 —	6 37	6 75	7 13	7 50	7 87	8 25	8 63	9 —	9 37	9 75	10 13	10 50	10 88	11 26	11 64	12 —
1 60	6 40	6 80	7 20	7 60	8 —	8 40	8 80	9 20	9 60	10 —	10 40	10 80	11 20	11 60	12 —	12 40	12 80
1 75	7 —	7 44	7 88	8 31	8 75	9 19	9 63	10 06	10 50	10 94	11 38	11 81	12 25	12 69	13 12	13 56	14 —
1 80	7 20	7 65	8 10	8 55	9 —	9 45	9 90	10 35	10 80	11 25	11 70	12 15	12 60	13 05	13 50	14 40	14 40
1 90	7 60	8 08	8 55	9 02	9 50	9 98	10 45	10 92	11 40	11 88	12 35	12 82	13 30	13 77	14 25	14 72	15 20
2 00	8 —	8 50	9 —	9 50	10 —	10 50	11 —	11 50	12 —	12 50	13 —	13 50	14 —	14 50	15 —	15 50	16 —

Deux bons vieux,—mari et femme,—causent entre eux.

—“ Nous laissons nos biens au dernier survivant ? dit l'homme.

—Pauvre ami ! tu me fais pleurer.

—N'est-ce pas, c'est entendu ! Quand l'un de nous deux sera mort, j'irai m'installer à la campagne.”

Une pensée chinoise : Quand le sabre est rouillé, la charrue reluisante, les prisons vides, les greniers pleins, les escaliers des temples usés et ceux des tribunaux couverts d'herbe, quand enfin les médecins vont à pied, les boulangers à cheval et les lettrés en voiture, l'empire est bien gouverné.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Poids usuel de différentes denrées.

	lbs.	Minot.	lbs.
Minot.		June (blue) grass.	14
Malt d'orge.	43	Ray-grass anglais.	20
“ de blé-d'Inde.	40	Red Top grass.	14
“ de seigle.	40	Graine de pelouse.	14
Pommes sèches.	24	Sorgho.	42
“ vertes.	50	Millet Hongrois.	48
Atocas.	35	Sel fin.	70
Pêches sèches.	33		
Lentilles.	60		

(V. p. 49 pour le poids légal des grains.)

SEMENCE DE JARDIN.

Une once des semences suivantes donnera un rang de la long ueur indiquée en regard.

Asperges.....	60 pds.	Persil	150 pds.
Betterave	50 “	Panais.....	200 “
Carottes.....	150 “	Radis	100 “
Dentdelion	200 “	Salsifis	70 “
Chicorée.....	150 “	Epinards.....	100 “
Poireau	100 “	Navets.....	100 “
Oignons graine.....	100 “	Laitue	120 “
— bulbes	40 “		
1 pinte fèves à rames donnera		150 fosses.	
1 — —naines —		100 pds de rang.	
1 — de blé-d'Inde —		200 fosses.	
1 — de pois —		100 pds de rang.	
1 once de graine de concombre donnera		50 fosses.	
1 — — de melon —		60 —	
1 — — — d'eau —		30 —	
1 — — de citrouille —		40 —	
1 — — de squash —		16 —	

QUANTITÉ DE SEMENCE A L'ARPENT.

Avoine	2 à 3 mts.	Navets rangs	3 à 4 lbs.
Blé	1½ à 2 mts.	Oignons	6 à 12 mts.
Betteraves	5 à 6 lbs.	“ graine	5 à 6 lbs.
Blé-d'Inde	8 à 10 pts.	Orge	2 à 3 mts.
“ “ volée.....	3 mts.	Panais	4 à 6 lbs.
“ “ à balai	8 à 10 pts.	Pois, rangs.....	1½ mt.
Carottes	3 à 4 lbs.	“ volée.....	3 mts.
Chous (couches.....)	½ lbs.	Patates.....	10 mts.
Concombre.....	2 lbs.	Pelouse	3 mts.
Citrouilles	4 à 6 lbs.	Radis	8 à 10 lbs.
Chanvre	¾ à 1¼ mt.	Sauge	8 à 10 lbs.
Epinards	10 à 12 lbs.	Salsifis	8 à 10 lbs.
Fèves (naines).....	1½ mt.	Squash	4 à 6 lbs.
“ ramées.....	10 à 12 pts.	Seigle.....	1½ à 2 mts.
Lin	½ à 1½ mt.	Sarrazin.....	¾ à 1½ mt.
Lentille.....	2 à 3 mts.	Soleil	3 pintes.
Melon.....	2 à 3 lbs.	Tomates (plant)....	1½ lb.
“ d'eau.....	4 à 5 lbs.	Trèfle rouge (seul).15	à 20 lbs.
Mil (seul)	½ mt.	“ blanc “	12 à 15 lbs.
Millet	½ à 1 mt.	“ alsike “	8 à 10 lbs.
Navets, volée.....	1 à 3 lbs.	“ luzerne “	20 lbs.

QUANTITÉ DE PLANTS POUR SEMER UN ACRE DE TERRE À DIFFÉRENTS ESPACEMENTS.

Espacement.	Quantité.	Espacement.	Quantité.
1 pied x 1 pied	43,560	6 pieds x 6 pieds	1,240
1½ “ x 1½ “	19,360	9 “ x 9 “	537
2 pieds x 2 pieds	10,890	12 “ x 12 “	402
2½ “ x 2½ “	1,970	15 “ x 15 “	194
3 “ x 1 “	14,520	18 “ x 18 “	134
3 “ x 2 “	7,260	20 “ x 20 “	105
3 “ x 3 “	4,840	25 “ x 25 “	70
4 “ x 4 “	2,722	30 “ x 30 “	40
5 “ x 5 “	1,742	40 “ x 40 “	27

L'homme heureux n'est pas celui qui ne s'occupe que de son bonheur : c'est celui qui laisse à Dieu le soin du bonheur, mais qui, lui, poursuit avec ardeur le chemin du devoir.

Une livre de courage vaut une tonne de chance.

Si souhaits fussent vrais,
Pastoureux rois seraient.

En grande vanterie
Grande menterie.

Quel est le plus grand menteur ? Celui qui parle le plus de soi.

POIDS ET VALEUR COMPARATIVE DES DIFFÉRENTS BOIS DE CHAUFFAGE (SECS), EN PRENANT LE "NOYER BLANC COMME ÉTALON.

	Poids de la corde.	Valeur comparative.	Puissance calorifique com- parative.
Noyer dur.....	4,469	100 \$7.40	7,742
Erable.....	2,668	54 4.00
Merisier rouge.....	3,115	63 4.67
Bouieau blanc.....	2,369	48 3.56	4,102
Hêtre.....	3,236	65 4.81	5,603
Frêne blanc.....	3,420	77 5.70	5,974
Noyer dur.....	4,241	95 7.04
Pin jaune.....	1,904	43 3.18	4,263
Pin blanc.....	1,868	42 3.11	4,200
Peuplier.....	1,774	40 2.96	3,069
Pommier.....	3,115	70 5.18
Chêne blanc.....	3,821	81 6.00	6,848
" rouge.....	3,254	69 5.11
Orme blanc.....	2,792	58 4.29	4,487

N. B.—On estime qu'une corde de bois vert contient **1,443** livres d'eau, soit **23** pieds cubes d'eau.

POIDS DE DIFFÉRENTS ARTICLES TEL QU'ESTIMÉ PAR LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER, LORSQU'ILS N'ONT PAS ÉTÉ PESÉS.

	LBS.		LBS.
Potasse et perlasse, le qut.	450	Farine, le baril.....	216
Pommes et aut. fruits " "	200	" le minot.....	56
Bœuf et lard salé, le baril.	200	Peaux vertes, chacune.....	85
Beurre, suif et graisse " "	333	" salées ".....	33
Poisson salé " "	100	Glace, charbon et chaux, le	
Son, moulée, le minot.....	35	minot.....	80
Briques, chacune.....	5	Liqueurs, le baril.....	350
Ecorce, la corde.....	2,006	" le gallon.....	10
Charbon de bois, le minot..	22	Bois de sciage :	
Coke et farine de lin " "	40	Pin, pruche, peuplier, le pd	4
Graine de trèfle " "	62	Chêne, noyer, cerisier, frêne,	
Huitres, le minot.....	100	le pied.....	5
" les 1,000.....	350	Clous et chevilles, le qurt.	106
Lattes " "	600	Pierre brute, la perche....	4,000
Résine, goudron, thérebén- tine, le baril.....	300	" taillée, le pied cube.	130
Sable, gravier, le pid cube.	150	Bois :	
Bardeaux, par mil.	250	" Hickory, la corde....	4,500
Sel, le minot..	70	" Chêne ".....	3,500
Œufs, le baril.....	200	" Franc ".....	4,000

Une jolie définition de la charité : Le droit des riches.

L'amour est une fleur qui ne fleurit qu'une fois.

Il n'y a pas d'éducation sans religion. L'enfant, pour devenir un homme raisonnable, doit être élevé dans la connaissance et l'amour de Dieu, créateur du monde, fin dernière de l'homme.

LA FIN DU MONDE POUR 1886.
 Quand Georges Dieu crucifiera,
 Que Marc le ressuscitera
 Et que saint Jean le portera,
 La fin du monde arrivera.

VALEURS PRÉSENTES A 6% D'INTÉRÊT.

Étant donné un certain nombre de paiements annuels consécutifs d'un montant fixe, par exemple 10 paiements annuels de \$50, sans intérêt, on trouvera la valeur présente de ces paiements en multipliant \$50 par le chiffre décimal correspondant au nombre des paiements.

Ex : \$50 x 7.301 = **\$368.00**, valeur actuelle des 10 paiements de \$50.00 par an.

Paiements.	P.	P.	P.	P.			
1.....	0.9434	9.....	6.8017	17.....	10.4773	25.....	12.7834
2.....	1.8334	10.....	7.3601	18.....	10.8276	26.....	13.0032
3.....	2.6730	11.....	7.8869	19.....	11.1581	27.....	13.2105
4.....	3.4651	12.....	8.3838	20.....	11.4699	28.....	13.4062
5.....	4.2124	13.....	8.8527	21.....	11.7141	29.....	13.5907
6.....	4.9173	14.....	9.2950	22.....	12.0416	30.....	13.7648
7.....	5.5824	15.....	9.7122	23.....	12.3034		
8.....	6.2098	16.....	10.1059	24.....	12.5504		

Étant donné une somme due dans un certain nombre d'années, par exemple \$50 dues dans 10 ans d'ici, on trouvera la valeur présente de cette somme en la multipliant par le chiffre décimal correspondant à la 10^e année, échéance de la somme.

Ex : \$50 x .558395 = **\$27.92**, valeur présente de ce paiement dû dans 10 ans.

Année.	A.	A.	A.	A.			
1.....	.943396	9.....	.591898	17.....	.371364	25.....	.232999
2.....	.889996	10.....	.558395	18.....	.350344	26.....	.219810
3.....	.839619	11.....	.526788	19.....	.330513	27.....	.207368
4.....	.792094	12.....	.496969	20.....	.311805	28.....	.195630
5.....	.747258	13.....	.468839	21.....	.294155	29.....	.184557
6.....	.704961	14.....	.442301	22.....	.277505	30.....	.174110
7.....	.665057	15.....	.417265	23.....	.261797		
8.....	.627412	16.....	.393646	24.....	.246979		

Etant donné une somme actuellement due et qu'on offre de remplacer par plusieurs paiements fixes annuels sans intérêt, soit \$50 dues présentement qu'on voudrait payer en 5 paiements fixes et annuels, on trouvera le montant de ces paiements en multipliant \$50 par le chiffre décimal placé en regard de 5, nombre des paiements.

Ex : \$50 x .2375 = \$11.87 montant de chacun des 5 paiements annuels.

Paiements fixes,		P. f.	P. f.	P. f.			
1.....	1.0600	9.....	.1470	17.....	.0954	25.....	.0782
2.....	.5454	10.....	.1359	18.....	.0924	26.....	.0769
3.....	.3741	11.....	.1268	19.....	.0896	27.....	.0757
4.....	.2886	12.....	.1193	20.....	.0872	28.....	.0746
5.....	.2374	13.....	.1130	21.....	.0850	29.....	.0736
6.....	.2034	14.....	.1076	22.....	.0830	30.....	.0727
7.....	.1791	15.....	.1030	23.....	.0813		
8.....	.1610	16.....	.0990	24.....	.0797		

Traitement des maladies et des accidents les plus fréquents chez les chevaux. Premiers soins à donner

Gourme, chez les jeunes chevaux ; engorgement des glandes de l'auge et fièvre. Isoler le cheval ; envelopper la région malade d'une fourrure ; consulter le vétérinaire.

Morve. Maladie incurable et contagieuse dont les symptômes principaux sont : jetage nasal d'un seul côté, visqueux, verdâtre, souvent mélangé de sang ; glandes engorgées d'un seul côté, dures, pas très-grosses, chancres purulents sur la muqueuse, quelquefois très-haut dans la cavité nasale. Séquestrer tout cheval suspect, ainsi que les objets qui ont été en contact avec lui, et appeler le vétérinaire. De même pour le *Farcin*, qui se manifeste par des tumeurs en cordon sur la peau du ventre, des épaules, de l'intérieur des cuisses, etc.

Inflammation du poumon. Fièvre, froideur des pieds et des oreilles, soif ardente, respiration difficile. Frictionner, couvrir, mettre dans une écurie chaude, faire boire blanc. Vétérinaire.

Fièvre inflammatoire. Le cheval frissonne, s'éloigne du râtelier ; son corps est tontôt froid, tantôt chaud au toucher. Couvrir, frictionner les parties froides, particulièrement les pieds ; lavement d'eau tiède avec du sel et du savon. Vétérinaire.

Colique. Résulte d'un refroidissement ou du tiquage. Le cheval, inquiet, gratte la terre, regarde douloureusement son flanc, se frappe le ventre avec le pied, se couche, se relève, se vautre. Bouchonner énergiquement les membres et les reins (mais pas le ventre), couvrir chaudement. Pas de nourriture. Faire prendre

une pinte de thé de camomille ou de fleur de sureau avec 6 cuillerées d'huile. Donner un lavement d'eau tiède avec 6 cuillerées d'huile et autant de sel. Ne pas laisser le cheval se rouler, de crainte qu'il se produise des étranglements d'intestins. Si le cheval est très gonflé, on lui fait prendre au pas un exercice modéré. Appeler le vétérinaire au plus vite.

Retention d'urine. Suite d'un refroidissement, de longues courses. Le cheval se campe souvent pour uriner, sans pouvoir y parvenir ; il est inquiet, se couche, se relève. Placer l'animal dans une écurie chaude. Bouchonner vigoureusement le ventre et les reins, couvrir, donner une infusion de fleur de sureau et demander le vétérinaire.

Incontinence d'urine. Proviens de mauvaise nourriture, ou de refroidissement. Le cheval urine presque toutes les demi-heures ; urine pâle et sans odeur, soit inextinguible, langue sèche. Écurie tempérée, bouchonner assidûment, bien couvrir, Bons fourrages, orge et avoine grûée, farine d'orge grillée ; boisson de son ; éviter les fourrages verts.

Constipation. Écurie chaude, un peu d'avoine grûée, orge, son, herbe, carottes, boire blanc, sel ; exercice modéré.

Diarrhée. Tenir au chaud, nourrir au foin, un peu d'avoine et boire blanc ; éviter le son et la paille hachée.

LÉSIONS EXTÉRIEURES.

Inflammation des yeux. Résultat d'un coup ou d'une autre cause mécanique. Compresses de linges mouillés froids. Obscurité. Faire traiter par le vétérinaire les inflammations des yeux en rapport avec d'autres affections.

Enflure du palais. Ne jamais la piquer ou brûler, mais faire mâcher au cheval un bâton entouré d'un linge contenant de la croûte de pain humectée d'eau vinaigrée et salée.

Blessures de la bouche, de la langue, etc. Empêcher le frottement sur les parties blessées ; laver souvent avec de l'eau fraîche nourrir de son, d'herbe, etc.

Blessures de selles, de colliers, de sangles, etc., dangereuses au garrot. Supprimer d'abord la pression de la partie du harnachement qui a blessé, soit en modifiant le rembourrage, soit au moyen d'un faux collier, etc. Couvrir la meurtrissure d'un gazon humide, l'herbe tournée contre le corps, ou d'une couche de terre grasse délayée et souvent humectée, ou d'un morceau de toile entretenu mouillé.

Cor, ou partie de la peau durcie par le frottement ou la pression. Frotter de graisse non salée ; s'il y a de l'enflure, gazon humide.

Plaies par piqûre, coupure, etc. Laver à l'eau pure en enlevant

les poils et les corps étrangers ; arrêter le sang avec de l'amadou (tondre)ou de l'étope humectée d'eau-de-vie.

Piqûres de guêpes, de taons, etc., gazon et eau fraîche.

Crevasses du paturon et de la couronne. Laver à l'eau de savon tiède et sécher avec soin.

Ecart d'épaule. Le cheval boîte, avance la jambe en décrivant un arc, s'appuie sur le côté sain ; au repos, il place le pied directement en avant ; il manifeste de la douleur quand on presse les parties voisines de la pointe de l'épaule. Repos et application de terre glaise délayée dans de l'eau, du vinaigre et un peu d'eau-de-vie.

Effort du boulet. L'articulation se porte en avant, le cheval n'appuie le pied que légèrement. Enlever le fer, compresses d'abord d'eau fraîche, puis d'eau mêlée d'un quart de vinaigre et d'un quart d'eau-de-vie. Faire prendre au cheval plusieurs fois par jour un bain de pied de demi-heure dans l'eau courante.

Clou de rue. Laver avec du vinaigre, faire un peu saigner et couvrir avec de l'étope.

Bleime. Meurtrissure de la sole avec épanchement de sang. Oter le fer, faire écouler le sang, faire des applications de glaise ou de bouse de vache ; replacer le fer de manière qu'il ne produise aucune pression sur la partie blessée.

Fourbure. Survient après un grand travail sur les routes dures et chaudes, un ferrage mal fait, une trop forte consommation d'avoine ou d'orge. Pied chaud, fièvre. Déferrer ; application de bouse ou de glaise ; bouchonner, couvrir chaudement. Bains de pieds de 3 ou 4 heures dans une eau courante, si on le peut. Saignée aux membres. Vétérinaire.

Seime. Fente longitudinale de la paroi du sabot. Laver la seime soigneusement avec de l'eau fraîche, compresses froides. La seime ne disparaît que par la croissance d'une nouvelle corne que l'on favorise par des bains tièdes et des onctions de saindoux à la couronne.

Fourchette échauffée. Suintement fétide de la fourchette Soins de propreté. Au besoin consulter le vétérinaire, car on peut craindre le *crapaud*, mal incurable.

Ce qui use moins la vie, c'est le travail.

Qui cache ses fautes en veut faire plus encore.

Qui a le courage de réparer ses fautes n'en fait pas longtemps.

La probité est la seule monnaie qui ait cours partout.

On a beau noyer sa raison dans le vin, on n'y noie pas ses peines.

Les velours et les galons
Refroidissent le chaudron.

L'œil du fermier
Vaut du fumier.

Traitement homœopathique de quelques maladies du bétail.

(D'après le Dr. F. A. Günther.)

MÉTÉORISATION. *Colchicum autumnale*, 5 gouttes sur du pain ou dans une cuillerée d'eau, d'abord toutes les 5 ou 10 minutes, puis d'heure en heure. Ce remède est presque infailible.

PISSEMENT DE SANG, causé chez les ruminants par des aliments âcres, feuilles de chêne ou d'aulne, bourgeons de pin, etc. Alternier d'heure en heure: *Aconitum Napellus* et *Ipecacuanha*, 5 gouttes sur du pain.

DIARRHÉE, causée par de mauvais fourrages: *Arsenicum*... par une pluie froide: *Ducalmara*; ... par un courant d'air froid: *Bryonia*. Diarrhée des veaux, poulains et cochons de lait: *China* et *Rheum* donné avec quelques œufs frais chaque jour.—De chaque médicament 6 gouttes, 3 ou 4 fois par jour.

COLIQUE. Alternier de 5 en 5 minutes: *Arconitum* et *Arsenicum* 5 gouttes; s'il y a rétention d'urine, ajouter *Cantharides*, et, s'il s'y joint une constipation opiniâtre, employer en outre *Plumbum* broyé, une pointe de couteau sur du pain. Les coliques les plus graves cèdent ordinairement à l'emploi alterné de ces quatre remèdes.

CONSTIPATION. Alternier d'heure en heure ou toutes les 2 ou 3 heures, 5 gouttes *Arsenicum* et 5 gouttes *Nux vom.*

RHUMATISME, FOURBURE. Pendant 3 jours et 3 fois par jour, 5 gouttes *Bryonia* et 5 gouttes *Rhus tox.* Cette médication répétée 2 ou 3 fois procure une guérison complète.

FIÈVRE DE PARTURITION des vaches et des brebis. Donner alternativement 5 gouttes *Aconitum*, puis 5 gouttes *Pulsatilla*, d'abord d'heure en heure, puis toutes les 3 ou 4 heures.

ARRIÈRE-FAIX: On le fait sortir par le *Secale cornutum*, 5 gouttes, 3 fois par jour.

N. B.—Les remèdes homœopathiques ne présentent aucun danger. On les trouve tout préparés dans diverses pharmacies.

Rendement des bestiaux à la boucherie, pour 100 du poids vif.

	Bêtes maigres.		Bêtes mi-grasses.		Bêtes grasses.	
	Viande.....	Suif.....	Viande nette.	Peau.	Suif.	
Bœufs et Vaches	45 à 50	2 à 4	50 à 55	4 à 6	6 à 10	55 à 60
“ “	2 à 4	7 à 8	4 à 6	6 à 7	5 à 7	6 à 10
“ “	7 à 8		6 à 7		5 à 7	
Veaux	50 à 60		} 8 à 10		3 à 7	
Moutons	45 à 50					
Porcs.....	70 à 75					

Tarif des cochers à Montréal.

D'un endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas 20 minutes :

	1 cheval.	2 chevaux.
1 ou 2 personnes.....	25 cents	50 cents
3 ou 4 personnes.....	50 cents	65 cents

D'un endroit à un autre, pas plus d'une demie heure :

	1 cheval.	2 chevaux.
1 ou 2 personnes.....	40 cents	65 cents
3 ou 4 personnes.....	60 cents	75 cents

Si la course est plus longue, tarif à l'heure, comme suit, pour un cheval :

1ère heure : 1 ou 2 personnes.....	75 cents
“ “ 3 ou 4 personnes.....	\$1.00
Heures subséquentes : 1 ou 2 personnes...	60 cents
“ “ 5 ou 4 personnes...	75 cents

A l'heure pour 2 chevaux :

1 ou 2 personnes.....	\$1.00
3 ou 4 personnes.....	1.25

Les fractions d'heures sont chargées au *pro rata* de l'heure, au moins un quart d'heure étant chargé quand l'heure est dépassée. Après minuit jusqu'à 4 heures, 50 pour cent de plus. Le tarif à l'heure s'applique aux courses en dehors de la ville quand l'engagement est fait en ville.

Valises : 10 cents extra ; ce qu'on peut porter à la main ne paie pas.

Choses et Autres.

Le mieux servi n'est celui
Qui au bout de ses bras met les mains d'autrui

Le soleil n'a jamais vu un homme sobre mal portant,—un homme charitable devenir pauvre,—un travailleur prompt et assidu réduit à la mendicité,—Dieu se montrer sévère à l'âme qui se repent,—le démon nuire au juste.

Coucher de poule, et lever de corbeau	Perte de temps,
Ecartent l'homme du tombeau.	Pis que perte d'argent.

La paresse rend tout difficile, le travail rend tout aisé. Celui qui se lève tard s'agite tout le jour, et commence à peine ses affaires quand il est déjà nuit.

Marseillais et gascons ;

Deux commis-voyageurs en quincaillerie. l'un de Marseille, l'autre de Toulouse, font l'éloge des coffres-forts vendus par leurs maisons :

LE MARSEILLAIS.—Mon patron, il a inventé le coffre-fort incom bustible ; pour l'éprouver, on a mis un coq dedans et on l'a fait chauffer à blanc, puis on a ouvert avec précaution et le coq il est sorti en chantant.

LE TOULOUSAIN.—Dans ma maison, on a fait une autre expérience. On a mis une poule dans le coffre, puis on l'a placé dans le haut-fourneau des forges de Pamiers. On l'a ouvert quand il allait être en fusion ..

LE MARSEILLAIS.—Je pense que votre poule elle était calcinée,

LE TOULOUSAIN.—Non... elle était gelée.

Au mois de septembre 1808 eut lieu l'entrevue d'Erfurth. Napoléon et le czar Alexandre avaient l'habitude de s'isoler de la foule des rois, des princes et des grands personnages qui les entouraient, afin de passer ensemble des journées entières dans la plus parfaite intimité.

Un matin que Napoléon sortait à pied de son palais, accompagné d'Alexandre, sous le bras duquel il avait amicalement passé le sien, il s'arrêta devant le grenadier qui, posé en faction au bas de l'escalier, lui présentait les armes. Napoléon le regarda un moment en secouant la tête d'un air d'orgueil, et faisant remarquer à Alexandre ce soldat, dont le visage est orné d'une cicatrice qui part du front et descend jusqu'au milieu de la joue.

—Que pensez-vous, Sire, mon frère, lui dit-il, des soldats qui survivent à de pareilles blessures ?

—Et vous, Sire, mon frère, répond Alexandre, que pensez-vous des soldats qui les leur font ?

La question embarrassait Napoléon. Tout à coup :

—Ceux-là sont morts, murmura le grenadier d'une voix grave, sans rien perdre de son immobilité.

Alexandre désappointé légèrement, se tourna alors vers Napoléon en disant avec courtoisie :

—Mon frère, ici comme ailleurs, la victoire vous reste.

—Mon frère, c'est qu'ici comme ailleurs, mes grognards ont donné, reprit Napoléon qui s'éloigna en faisant un geste de remerciement au factionnaire.

Toutes les fois que je trouve un pauvre homme reconnaissant, je songe qu'il serait généreux s'il était riche.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Avertissement.....	2
Année 1885.....	3
Comput Ecclésiastique, Quatre-Temps, Fêtes mobiles, Fêtes d'obligations, jours de jeûne, Célébration des mariages, Fêtes légales, Fêtes de Banques, Eclipses, saisons, durée des jours, Lever et coucher du Soleil, de la Lune, Marées, Equation du Temps.—Tableaux des mois.....	11
Météorologie	23
Pronostics de la Température	24
Baromètre de la Nature.....	26
Proverbes et Horoscopes.....	27
Hierarchie catholique.....	33
Gouvernement civil, Cabinet fédéral, Sénateurs, Cabinet pro- vincial, Conseillers Legislatifs.....	37
Députés fédéraux et locaux.....	39
Cours de Justice	42
Conseil de l'Instruction Publique.....	43
“ d'Agriculture	44
“ des Arts et Manufactures.....	44
Régistrateurs	45
Agents des terres de la Couronne.....	47
Villes principales et population du Canada.....	47
Poids et mesures.....	49
Système Métrique.....	51
Lois de chasse.....	56
“ de pêche.....	59
Tarif des Postes.....	59
Notes pour les hommes d'affaires.....	61
Echéances.....	62
Evaluations des fermes.....	62
Industrie laitière.....	65
Soins du lait, Ecrémage centrifuge, Fromage, Associations.....	66
Comptes d'ouvriers à la journée.....	68
Renseignement divers.....	70
Valeurs présentes.....	73
Maladies et accidents des chevaux.....	74
Traitement homéopathique.....	77
Rendement des Bestiaux.....	77
Tarif des charretiers à Montréal.....	78
Choses et autres.....	78

HOTEL YAMASKA

SAINT-HYACINTHE, Que.



Coin des rues GIROUARD et LAFRANCOISE

J. E. PERREULT, Propriétaire.

Hôtel de première classe, pourvu de toutes les améliorations modernes.
Table, vins et liqueurs de choix.

Salles d'échantillons pour les commis-voyageurs.

GRAINS ET FARINES

MAISON ÉTABLIE EN 1848

SARAZIN & MENARD

SAINT-HYACINTHE

Coin des rues MONDOR et CASCADES

ACHAT et VENTE de GRAINS de TOUTES ESPECES

MOULIN A FARINE, A VAPEUR, de 1re CLASSE

TOUJOURS EN MAINS :

MOULÉE, SON, GRU, GAUDRIOLE

Plâtre pour les champs

SEL de première qualité pour FROMAGERIES — GROS SEL

EN GROS ET EN DÉTAIL

Os
2
3

11
23
24
26
27
33

37
39
42
43
44
44
45
47
47
49
51
56
59
59
61
62
62
65
66
68
70
73
74
77
77
78
78

FABRIQUE D'ORGUES

ÉTABLIE EN 1866.

EUSEBE BRODEUR

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

ORGUES DE TOUTES DIMENSION ET DE TOUS PRIX
POUR EGLISES ET CHAPELLES.

Facilités exceptionnelles offertes aux Fabriques pour paiement à long terme. Orgue de seconde main acceptées en échange de commandes.

La correspondance de messieurs les curés et marguilliers est respectueusement sollicitée.

MOTEURS HYDRAULIQUES

M. Brodeur est agent pour les Moteurs " *Boston* " marchant par la pression de l'aqueduc; modèles pour souffler les orgues, pour faire fonctionner les moulins à café, moulins à coudre, etc., etc., de 1 à 10 forces.

DEMANDEZ DES DETAILS.

FONDERIE AGRICOLE

ÉTABLIE EN 1830

Propriétaire : **J. B. BEDARD**

Le plus vieil établissement du district de St-Hyacinthe.

On y fabrique : INSTRUMENTS ARATOIRES, CHARRUES de 10 patrons différents, en acier et en fonte; CHARRUE à jardinages, pour saroler et renchausser.

POELES DE TOUTES SORTES

A fourneau, de cuisine, fournaïses chauffant au bois et au charbon et de patrons élégants.

PRIX QUI DÉFIENT LA COMPÉTITION.

On demande de bons agents,
RUE ST-FRANÇOIS, SAINT-HYACINTHE.

RAYMOND & FRERE

SAINT-HYACINTHE

MAGASIN GENERAL LE PLUS COMPLET
VOITURIERS.—Bois plié pour voitures d'hiver et d'été, Jantes Raies, Moyeux, Ressorts, Essieux, Castings, Bourrures, Soufflets Toiles et Prélarts, Peintures et Vernis.

FORGERONS.—Fer et Feuillard de toutes proportions, Acier, Charbon, Enclumes, Etaux, Soufflets de Forge, Filières, etc.

MENUISIERS.—Outils de toutes sortes—tels que Moulins à mortaiser, à percer, Varlopes, Galères, Rabots, en acier et en bois.

CULTIVATEURS.—Instruments Aratoires, tels que Bêches Pelles, Rateaux, Fourches; Plâtre à terre, Sel, Fil de Fer à clôture, galvanisé, à barbe et autre—Graines de Mil et de Trèfle.

POELES A FOURNEAUX, de chambre, à cuisine, au charbon et au bois, couchettes en fer, pour communautés et maisons privées.—CLOUS, Papier goudronné, Peintures spéciales pour maison, Coaltar.—Pelleteries, Robes de Cariole, Casques, Mitaine s

Vins, Liqueurs, Epiceries, Provisions

MARCHANDISES DE NONVEAUTÉS, CHOIX COMPLET.

Faïences et Verreries.

On prend en échange la cire, la laine, la toile du pays, les chapeaux de paille et la vieille fonte.

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

LEONARD BEAUDRY

Place du Marché: SAINT-HYACINTHE

MONTRES, HORLOGES & BIJOUTERIES
PIPES & TABACS, JOUETS D'ENFANTS, PORTE-MONNAIES
CANNES, Etc., Etc., Etc.

Toujours en mains: Assortiment complet de LUNETTES

AUX FABRICANTS DE FROMAGE

MAISON RECOMMANDÉE

JAMES O'CONNOR

17 RUE WILLIAM

MONTRÉAL.

Faites une visite là avant de vendre vos fromages ailleurs.

MENUISERIE ET MEUBLES

ALFRED CHOQUETTE,

SAINT-HYACINTHE

ATELIERS

VILLAGE

LA PROVIDENCE

MAGASIN

PLACE DU MARCHÉ,

BLOCK BOURGEOIS

Ameublements Communs et de Luxe

M. CHOQUETTE peut vendre à MEILLEUR MARCHÉ que tous les autres établissements de Saint-Hyacinthe parce qu'il fabrique lui-même ce qu'il vend.

CHAISES, TABLES, SOFAS,

AMEUBLEMENTS DE SALONS

De salles à diner, de chambres à coucher.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

OUVRAGES SUR COMMANDES

Exécutés avec le plus grand soin et promptement,

MENUISERIE, MOULURES, TOURNAGES,

DÉCOUPAGES, BLANCHISSAGES

Allez voir les Ateliers et le Magasin

Conditions spéciales à Messieurs les marchands de la campagne qui veulent vendre des meubles.

JOSEPH LEDUC

FERBLANTIER



FERBLANTERIE:

Chaudières à sucre, canistres à lait pour fromageries, etc.

Spécialité:

Couvreures en fer-blanc, en tôle galvanisée et en ardoise.

Poêles à charbon, de cuisine et à fourneaux, à l'huile de charbon.

M. LEDUC a ouvert un magasin de Ferronneries de toutes sortes, Huiles, Peintures, Vernis, Vitres, aux plus bas prix.



Si vous voulez acheter à bon marché et être bien servi,

ALLEZ CHEZ



JOS. LEDUC

64, Place du Marché, Rue Saint-Simon, Saint-Hyacinthe,

DISPENSARE DE SAINT-HYACINTHE

Etabli en 1862 par le Dr Duvert

Dr J. H. L. St. GERMAIN

MEDECIN ET PHARMACIEN

69, RUE DE LA CASCADE, 69

Toujours en mains, au plus bas prix : Remèdes, Drogues, Médicaments, Préparations chimiques et Pharmaceutiques de première qualité, Remèdes patentés.

GRAINES DE JARDINS ET DES CHAMPS

Teintures de toutes les couleurs

DIAMOND DYES — RAINBOW DYES

Essences, Huile de castor, Pastilles à vers

N GROS ET EN DETAIL

PARFUMS : Canadiens, américains, anglais et français.

TOILETTE : Peignes, brosses, etc., etc. BANDAGES pour

HERNIES, pour hommes, femmes et enfants, de \$1.00 à

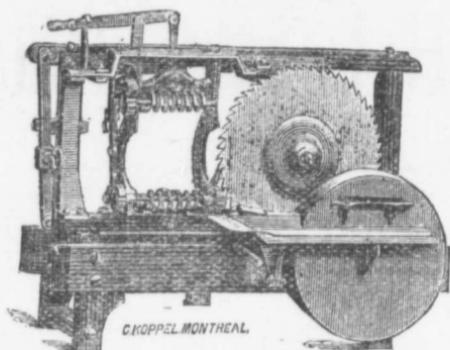
\$6.00. LUNETTES de tous les prix, et pour toutes les vues.

ATTENTION : Propriété de la célèbre EAU ANTI-EPHÉLIQUE, contre les masques, les tâches de rousseur, les boutons, etc., etc. Efficacité établie par de nombreux certificats. Recommandée aux dames.

Pilules "TONIQUES, ANALEPTIQUES ET NÉVROSTHÉNIQUES" préparation ferrugineuse sans rival contre la chlorose, leucorrhée, etc., etc., hémorragies passives de l'utérus, névralgies, tic douloureux, palpitations de cœur, digestions difficiles. Ces pilules ont, sur les préparations ferrugineuses liquides, l'avantage de ne pas détériorer l'émail des dents.

Le Docteur St. GERMAIN pratique sa profession dans toutes ses branches et donne un attention spéciale aux MALADIES DES FEMMES et des ENFANTS.

LA MACHINE A BARDEAUX COMBINEE



“EUREKA”

SCIE AVEC PLANEUR REDRESSEUR

Cette machine sans rivale vient d'obtenir un **DIPLÔME D'HONNEUR** à l'Exposition Provinciale de Montréal, au mois de septembre 1884.

Nous faisons une spécialité de différentes espèces de Machines à Bardeaux garanties par plusieurs patentes.

1. La Machine à bardeaux combinée “EUREKA”, Scie avec Planeur redresseur, patentée le 23 novembre 1882, et 19 mars 1884. Capacité, 2000 bardeaux à l'heure.

2. La Machine à bardeaux améliorée et redresseur (déligneur) avec la même scie, patentée le 8 avril 1873. Capacité, 1000 à 1500 bardeaux à l'heure.

Nous fabriquons aussi toutes espèces de machines pour moulins à scie et à farine, engins à vapeur, bouilloires, etc.

Ordres par lettres exécutés promptement. Ouvrage de première classe.

I. FRECHETTE & FILS,

ST-HYACINTHE, P. Q.

OSCAR LAMOUREUX

ENTREPRENEUR

—:0:—

Construction de tous Genres

EN

PIERRE, BOIS ET BRIQUE

—:0:—

M. Lamoureux, vû sa longue expérience de la construction, compte sur une large part du patronage public.

Spécialité de travaux de maçonnerie.

Ouvrage de première classe.

Il sera répondu à toutes informations demandées par la poste à

OSCAR LAMOUREUX

SAINT-HYACINTHE.

—:0:—

AUX BOULANGERS ET AUX CULTIVATEURS

M. Lamoureux fait une spécialité de la construction des fours à pain.

Ecrémeuse mécanique centrifuge **DE LAVAL**

EN VENTE PAR LA

"*DE LAVAL Cream Separator Company of Canada*"

19, rue Saint-Pierre,

FRANK WILSON, agent.

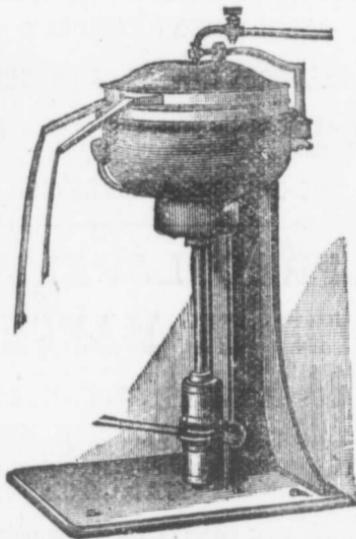
Montréal.

LISEZ LES CERTIFICATS QUI SUIVENT

Ameliaburg, O., Mai, 29, 1884.

...Notre écrémeuse de Laval fonctionne depuis samedi dernier. Nous écrémons avec elle 1000 à 1200 livres de lait en une heure et 20 m nutes à une heure et demie. Nous en sommes satisfaits : elle fait plus que nous attendions. Nous fabriquons certainement 25 0/0 plus de beurre qu'avec le système Cooley.

JOHN SPRAGUE.



Stanstead, Que., 17 juin 1884.

... Votre écrémeuse de Laval va très bien ; elle écrème mieux que nous avons jamais fait avec le système d'eau froide, et nous n'avons pas la peine de laver un grand nombre de vaisseaux. C'est un garçon de 15 ans qui la conduit presque toujours et sans difficulté. La crème est douce et pure.

G. A. PIERCE.

Avantages de l'écrémeuse de Laval.

1. Le lait est écrémé immédiatement après la traite.—2. Pas besoin de glace.—3. Épargne de temps.—4. 10 à 15 % plus de beurre que par les anciens procédés.—5. Ecrémage régulier et égal.—6. Lait écrémé encore doux utilisable 30 ou 40 heures plus tôt.—7. Construction simple et facile à nettoyer ; pas de fondation.—8. Faible pouvoir requis.—9. Lait débarrassé de toutes ses impuretés et odeurs.—10. Moins d'espace requis pour l'installation.

DEMANDEZ DES CIRCULAIRES.

MAGASIN GÉNÉRAL

—:—

SAMUEL BOURGEOIS

Place du Marché, Saint-Hyacinthe

MAISON TRES RECOMMANDÉE

POUR SES

Epiceries, Provisions, Ferronneries, Vins, Liqueurs, Faïences
Verreries, Huiles, Vernis, Peintures, Chaux, Plâtre.

MARCHANDISES SÈCHES ET NOUVEAUTÉS

ASSORTIMENT COMPLET

AGENCE DES CÉLÈBRES MOULINS À COUDRE "WHITE"

Le magasin le plus vaste, le plus éclairé et le plus achalandé à cause du

BON MARCHÉ

ALFRED LAPALME

CHAPELIER ET MANCHONNIER

90, RUE DES CASCADES, SAINT-HYACINTHE

CASQUES en Loutre de Mer, Mouton de Perse, Vison,
MANTEAUX en Mouton de Perse. Chien de Mer, etc.,
MANCHONS en grande variété.

PELLETERIES POUR GARNITURES DE TOUTES SORTES

Chemises, Corps, Caleçons, Collets, Cravates, Gants de Kid
et autres, de toutes couleurs et pour tous les goûts

Prix 10 par 100 meilleur marché qu'ailleurs.

PELLETERIES RÉPARÉES AVEC SOIN ET À BAS PRIX.

CHAPEAUX DE SOIE, FEUTRE ET DE PAILLE.

SPECIALITÉ Chapeaux PULL-OVER de 1^{ère} qualité.

ECOLE D'APICULTURE

DE ST. HYACINTHE



M. ALEXANDRE CHOQUET, ouvrira, en la cité de St. Hyacinthe, au commencement de juin 1885 une série de

COURS PRATIQUES D'APICULTURE

Le rucher de M. CHOQUET n'a pas de supérieur pour l'installation, dans la province de Québec. Le produit de 66 ruches a été de 6700 Lbs. DE MIEL EN 1883.

Toutes les Ruches sont de 14 pcs. x 12 pcs., à sections et cadres mobiles, modèles les plus récents.

A VENDRE—RUCHES : A l'été et à l'automne.—VIGNES : Chasselas bleus et blancs, Brighton, Salem, Peaconsfield, Poklington.

VISITE SOLLICITÉE.

Adresser les lettres à M. ALEX. CHOQUET, Apiculteur
ST. HYACINTHE, P. Q.

LA BANQUE JACQUES CARTIER

AGENCE DE ST. HYACINTHE, - - - - - A. CLEMENT, Gérant

LA BANQUE JACQUES CARTIER FAIT TOUTES LES AFFAIRES
DE LA BANQUE EN GÉNÉRAL.

On alloue l'intérêt aux taux courants sur les dépôts à terme ou à demande.

Traites sur tous les points du Canada,

sur les Etats-Unis et sur l'Europe.

CHANGE SUR NEW-YORK ET SUR L'ANGLETERRE.

Collections à des conditions avantageuses.

BUREAU : BLOC PAGNUELO

BUREAU PRINCIPAL : Montréal, Place d'Armes.

NOUVELLE EPICERIE DE FAMILLE

N. P. VIENS,

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

132 — Rue des Cascades — 132

2e Porte de la librairie L. A. Choquet & Frère.

Epiceries, Conserves

Vins et Liqueurs,

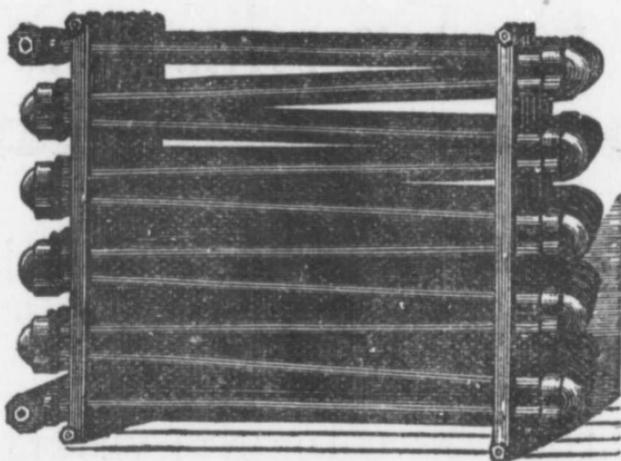
Provisions, etc., etc.

En ouvrant ce nouvel établissement à St-Hyacinthe, M. Viens compte sur la qualité de ses marchandises, la variété de son assortiment et sa ponctualité à remplir les commandes pour mériter l'encouragement du public.

GROS ET DÉTAIL

Thé, Café, Chocolat, Sucre, Syrop, Biscuits de tous genres, Epices à profusion, Brandy, Gin, Vin, Liqueurs, Whisky en grande variété, Oranges, Citrons, Ananas, Beurre, Fromage, Jambons, etc., etc.

GAGNON & BLONDIN
PLOMBIERS,
60 - Rue St-SIMON, Place du Marché - 60
SAINT-HYACINTHE.



APPAREILS A GAZ

Appareils de Chauffage a la Vapeur et a l'Eau Chaude,
TUYAUX A L'EAU, POMPES, ROBINETS,
APPAREILS DE LIEUX D'AISANCE (*Water Closets*),
LAVEMAINS, etc.,

De toutes descriptions, fournis, posés et ajustés à bonne condition
et à la satisfaction générale.

JETS D'EAU ET MOTEURS HYDRAULIQUES,

Des Systèmes les plus Améliorés, Posés avec Soins.

Des ouvriers habiles et compétents, des matériaux de première
classes et de l'ouvrage garanti, tel est leur mot d'ordre.

Une Visite pourra vous en convaincre.

REFERENCES : Jos Nault, Ecr., Régistrateur ; Jos Leduc, Ferblantier ; L. A. Choquet & Frères, Libraires ; Rév. Messire Chartier, Ptre Procureur du Séminaire Saint-Hyacinthe.

Aux Fromageries et Beurreries

MONGENAIS, BOIVIN & CIE.

333 RUE ST. PAUL, MONTREAL

AGENTS POUR

LA PRESURE LIQUIDE (EXTRAIT)

DE LA MAISON DELAUNAY

DE LISIEUX (France)

ET POUR LES COLORANTS VÉGÉTAUX

OU

ANNATTO

pour beurre et fromage, de la maison

HIRNER (de PARIS)

N'EN ACHETEZ PAS D'AUTRES AVANT D'ESSAYER CEUX-CI.

Messieurs MONGENAIS, BOIVIN & CIE., se chargent aussi de l'expédition des fromages en Angleterre pour le compte des fabricants.

PAQUETTE & GODBOUT

COIN DES RUES

William & St-Casimir

SAINT-HYACINTHE.

MANUFACTURE DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,

Moulures de toutes sortes, Etc.

AUSSI : Découpage et Tournage exécutés sous le plus court délai.

Un Planeur-embouveteur et un séchoir ont été ajoutés à l'établissement afin de donner entière satisfaction au public.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Nous n'employons que du bois de première qualité.

BUREAUX RECOMMANDÉS A SAINT-HYACINTHE.

J. DE L. TACHE.

NOTAIRE

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

CESSIONNAIRE DU GREFFE DE FEU M^e LOUIS TACHE, N. P.

<i>Agent à St-Hyacinthe de la</i>		<i>Secrétaire-Trésorier de la</i>
"LONDON ASSURANCE CORPORATION"		"SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE"
ÉTABLIE EN 1720 (FEU)		DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Emprunts et placements de toutes sortes.

BUREAU : 63 Rue des CASCADES, Saint-Hyacinthe

(Porte voisine du *Courrier.*)

LOUIS ♦ LUSSIER

AVOCAT

63 Rue des CASCADES, 63.

(Porte voisine du *Courrier.*)

Suivra les Cours Criminelles et Civiles de Saint-Hyacinthe, et la Cour de Circuit de Marieville.

Attention spéciale portée aux collections.

E. SENECAI & FILS

IMPRIMEURS-ÉDITEURS-RELIEURS

20, rue Saint-Vincent, Montréal.

E.

P.

a

E"

c

the

R

t la

l.